



**DISTRIBUTEUR
DE MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
ET D'OUTILLAGE,**

*notre groupe s'étend en France à travers
un réseau dense de près de 350 points
de vente.*

*Partenaires de vos chantiers,
nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs,
les solutions durables et innovantes de vos
projets de construction, de rénovation
et d'aménagement du territoire.*



Groupe
SAMSE

2

0

2

0

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL, LE RAPPORT DE GESTION,
DONT LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 20 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire

1	Présentation du Groupe SAMSE	5	4	Eléments financiers	149
1.1	Messages des Présidents	6	4.1	Comptes consolidés	150
1.2	Profil	8	4.2	Comptes sociaux	231
1.3	Organigramme simplifié	23	5	Informations complémentaires	266
1.4	Historique	24	5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	267
1.5	Chiffres clés	27	5.2	Attestation du responsable	267
1.6	SAMSE et ses actionnaires	30	5.3	Informations historiques sur les exercices 2018 et 2019	268
2	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	35	5.4	Responsables du contrôle des comptes	268
2.1	Informations sur le capital social	36	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	269
2.2	Gouvernance	41	5.6	Responsable de l'information financière	269
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	57	6	Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021	270
2.4	Conventions réglementées	64	6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	271
2.5	Participation aux Assemblées Générales	65	6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	273
2.6	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	65	6.3	Résolutions	286
2.7	Renseignements sur la société	66	7	Tables de concordance	289
3	Rapport de gestion	70	7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	290
3.1	Faits marquants de l'exercice 2020	71	7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	292
3.2	Déroulement de l'exercice	72	7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	293
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	79	7.4	Table de concordance du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	294
3.4	Gestion des risques	79			
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	98			
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	101			
3.7	Plan de vigilance	146			
3.8	Informations sur le capital social	148			
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	148			
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	148			
3.11	Frais de recherche et de développement	148			
3.12	Perspectives 2021	148			
3.13	Observations du Comité Social et Economique	148			

1 – Présentation du Groupe SAMSE

1.1	Messages des Présidents	6
1.2	Profil	8
1.3	Organigramme simplifié	23
1.4	Historique	24
1.5	Chiffres clés	27
1.6	SAMSE et ses actionnaires	30

1.1 Messages des Présidents

EDITO

2020 a été un millésime exceptionnel pour notre Groupe.

L'année de tous les contrastes :

- 100 ans d'âge le 29 février 2020
- L'indépendance retrouvée le jour de ce bel anniversaire
- L'effondrement des ventes à compter du milieu du mois de mars suite à la crise sanitaire
- La réactivité et l'adaptabilité exceptionnelles de nos équipes face à ce confinement
- Un rattrapage intense de l'activité à compter de l'été
- Des résultats de fin d'année excellents et inattendus dans ce contexte inédit
- Une promesse tenue en fin d'année avec la concrétisation du nouveau cœur actionnarial de notre Groupe centré autour des familles historiques et des salariés

Et pour couronner le tout, le titre de négociant de l'année* qui vient encore ajouter une saveur particulière à ce millésime.

Merci à tous d'avoir contribué à ce grand cru et de partager les valeurs de notre Groupe.

Ensemble, entrons dans l'année 2021, prêts pour relever de nouveaux challenges.

*décerné par Négoce – groupe Le Moniteur

Olivier Malfait
Président Directeur Général



François Bériot
Directeur Général Délégué



Laurent Chameroy
Directeur Général Délégué



« AFFAIRE(S) DE FAMILLE(S) »

Pendant près de 30 ans (1920-1949), SAMSE a été la filiale d'une société Industrielle, les Ciments VICAT, elle-même née de l'association de trois familles, dont celle d'Emile Baudrand, mon arrière grand-oncle.

Lorsqu'en 1949, cinq familles - dont la mienne - ont acheté à VICAT 80 % du capital de SAMSE, cette opération, réalisée à l'initiative de mon père, Bernard Joppé, a fait de notre entreprise une affaire familiale.

Aux cinq familles d'origine s'est ajoutée à partir de 1968, à l'occasion de la création de la Participation des Salariés, l'immense famille des salariés. Leur participation est même devenue majoritaire en 1988 à l'occasion du RES réussi pour conserver l'indépendance du Groupe.

Au fil du temps, d'autres familles sont venues nous rejoindre : les familles Bériot, Doras, Henry...

Les années ont passé... La majorité détenue par les familles et les salariés s'est peu à peu effritée, et, entre 2014 et 2018, notre société a bien failli perdre son caractère d'entreprise familiale.

En fin de compte, grâce à la fidélité d'un nombre important d'actionnaires familiaux, grâce à «l'affectio societatis» des salariés, grâce aussi à l'appui de nouveaux partenaires ainsi qu'à l'entrée au capital de nouveaux cadres et salariés venus de nombreuses filiales, SAMSE retrouve son statut d'entreprise familiale.

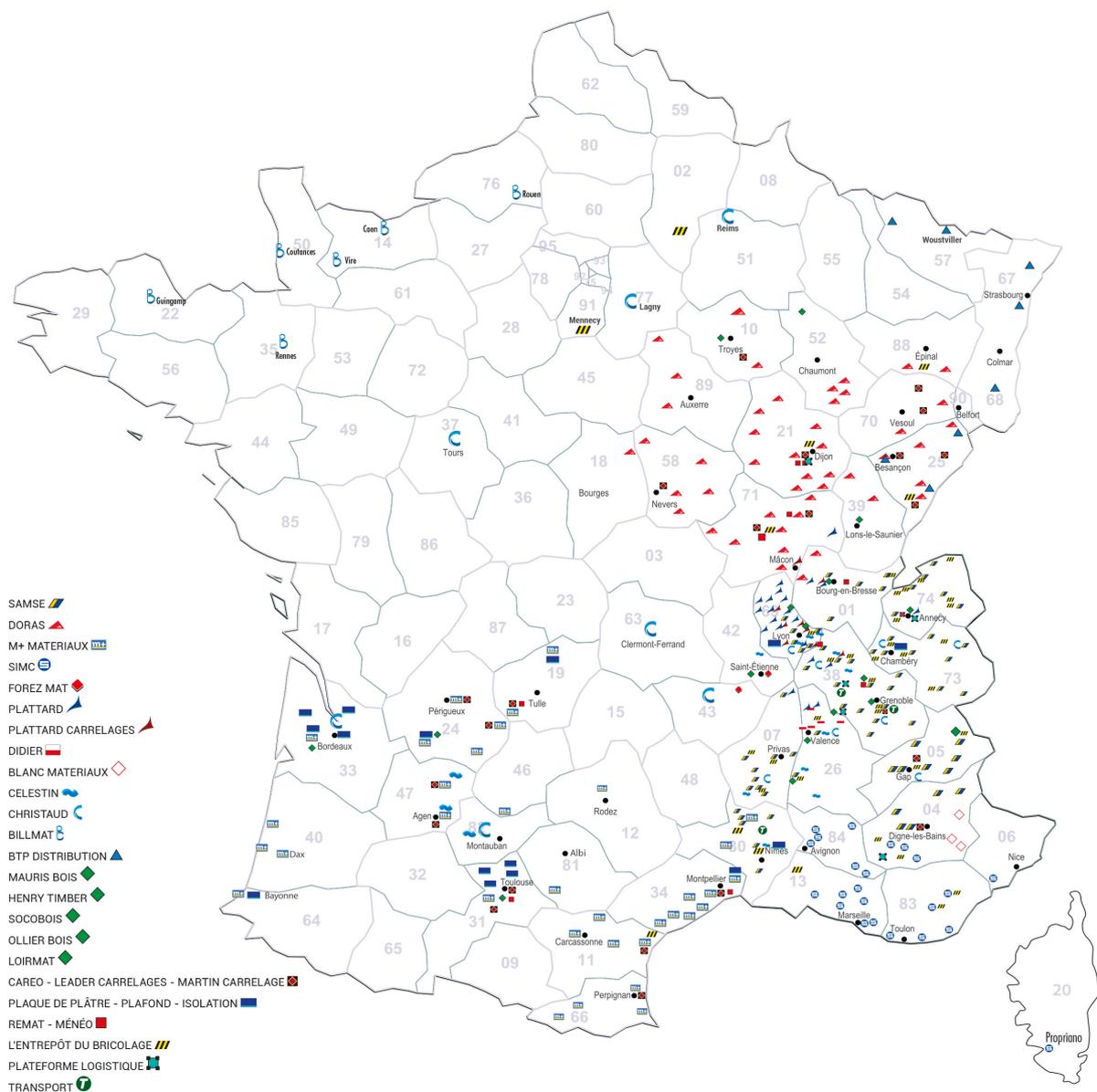
Au terme de cette période un peu troublée, tout se termine bien !
Ou plutôt, tout recommence bien !

Patrice Joppé
Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT
Administrateur de SAMSE



1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 350 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.



Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes



Une proximité et une réactivité toujours en chantier

Présente en Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard depuis 1920, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.

samse.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne




1 601
collaborateurs


80
agences


447
chiffre d'affaires

ENSEIGNES AFFILIEES SAMSE



Créée en 1985, l'enseigne est forte d'un réseau de trois agences situées dans la Loire et en Haute-Loire. Société absorbée par SAMSE courant 2019.



Société familiale composée de trois agences, créée en 1965, dans les Alpes de Haute-Provence, elle nous a rejoints en 2005.



Créée en 1911 à Bourg-de-Péage (26), l'entreprise familiale Didier s'est rapprochée du Groupe en 2008 et compte cinq agences dans la Drôme.



Le sens du service et des choix exigeants

Rapport «services-satisfaction» élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.

doras.fr



Chiffres clés 2020 du Groupe



757
collaborateurs

46
agences

183
M€
chiffre d'affaires

FILIALES DU GROUPE DORAS



Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence.

mplus-materiaux.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



668
collaborateurs

55
agences

209
M€
chiffre d'affaires



Présente auprès des acteurs du BTP

Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier. Originaire de Manosque, MATERIAUX SIMC est aujourd'hui présente sur six départements en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

matériaux-simc.fr

simc.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



539

collaborateurs



24

agences



4

grandes surfaces de
bricolage

M€
152

chiffre d'affaires



MS MATÉRIAUX

Depuis octobre 2016, MATERIAUX SIMC est implantée en Corse. Associée à un partenaire local, Jean-Louis Mocchi, cette nouvelle enseigne est située à Propriano et propose, aux professionnels et aux particuliers, une offre de produits complète pour la construction et la rénovation.



Les hommes, les hommes et enfin les hommes

«J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre groupe familial : en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes.» Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

plattard.fr



Chiffres clés 2020 du Groupe



Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



Filière TP-AEP

«Afin de répondre au mieux à l'ensemble des enjeux des marchés des Travaux Publics et du cycle de l'eau, nos enseignes spécialistes se sont alliées et regroupées en une filière Travaux Publics - Adduction d'Eau Potable (TP-AEP). Cette filière sera un véritable atout pour notre développement».

Christian Rossi

Directeur de la filière TP-AE



Faire sa part dans une mission d'utilité publique

Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD et BILLMAT, distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.

christaud.com



Chiffres clés 2020 des enseignes CHRISTAUD, BILLMAT et LE COMPTOIR DU TP



125

collaborateurs



24

agences



50

chiffre d'affaires



La Compétence d'une équipe et le sens du service

Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et adduction d'eau potable sont proposées par cette société en développement. celestin-materiaux.fr



Chiffres clés 2020 de la société



59
collaborateurs

13
agences

M€ 31
chiffre d'affaires



Spécialiste BTP... et bois !

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Cette enseigne s'est réorganisée en cinq grandes activités : travaux publics, adduction d'eau, gros-cœuvres, équipement de chantier et aménagements extérieurs en bois. btpdistribution.fr



Chiffres clés 2020 des enseignes BTP DISTRIBUTION



89
collaborateurs

8
agences

M€ 57
chiffre d'affaires

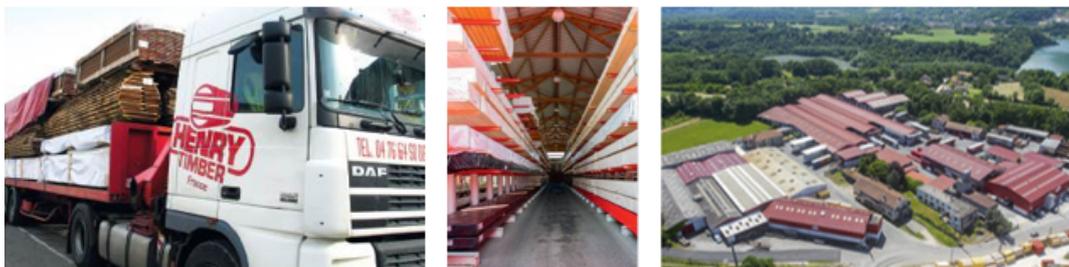
Spécialistes Bois et Menuiserie



Nous stockons pour vous des bois du monde entier

HENRY TIMBER importe des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier. Sur ses sites isérois, elle gère un stockage permanent de 35 000 m³ de bois pour un volume distribué de plus de 110 000 m³ par an. Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

henry-timber.com



Chiffres clés 2020 de la société



73

collaborateurs



2

agences

M€

78

chiffre d'affaires



Devenir la référence bois

Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, MAURIS BOIS propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques, le tout très prochainement disponible sur son site marchand.

mauris.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



169

collaborateurs



8

agences

M€

58

chiffre d'affaires



Une nouvelle enseigne de la filière bois

Connue et reconnue sur ses territoires mais aussi plus largement en France, SOCOBOIS a renforcé la filière bois du Groupe en devenant, en 2016, une filiale de DORAS. Elle rayonne sur une vaste zone de livraison. Dotée d'un large stock et organisée comme une véritable plateforme, elle livre 90 % de ses commandes à J+1.

socobois.fr



Chiffres clés 2020 de la société



85

collaborateurs



1

agence

M€

24

chiffre d'affaires



Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS.

lescomptoirdubois.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



31

collaborateurs



3

agences

M€

11

chiffre d'affaires



Du bois et du choix

Entité du Groupe PLATTARD, cette société est spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux. Bois rabotés, vieux bois et poutres, le vaste choix fait le bonheur de tous ceux qui ont à réaliser aménagements extérieurs ou agencements intérieurs.

plattard.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



53

collaborateurs



3

agences

M€

26

chiffre d'affaires



Du conseil à la pose en toute confiance

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2020. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente...

remat.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



27

collaborateurs



2

agences

M€

5,7

chiffre d'affaires

Spécialistes Carrelage



Spécialistes carrelage, parquet, salle de bain : une gamme étendue pour professionnels et particuliers

CAREO propose un large choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature ! L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.

espace-careo.com

A Annecy, CAREO LEADER CARRELAGES crée la différence avec ses 1 000 m² de show-room et son équipe de vendeurs experts qui accompagne les clients de la Haute-Savoie au quotidien.

leader-carrelages.com



Chiffres clés 2020 de l'enseigne



Le Bricolage



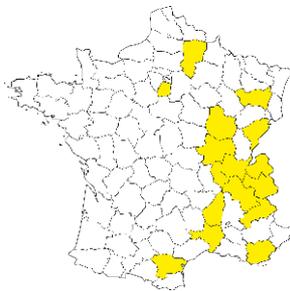
L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : proposer le meilleur aux bricoleurs !

Un référencement très exigeant, des stocks qui garantissent une disponibilité «chantier» sans faille, des prix compétitifs toute l'année, des équipes bien formées, «L'ENTREPOT» veille aussi à se placer toujours en précurseur. Les magasins sont ainsi tous équipés d'un service e-commerce «drive». Les clients y retirent en toute facilité leur commande effectuée sur le site Internet. Le service client est au cœur de ses magasins et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.

entrepot-du-bricolage.fr



Chiffres clés 2020 de l'enseigne

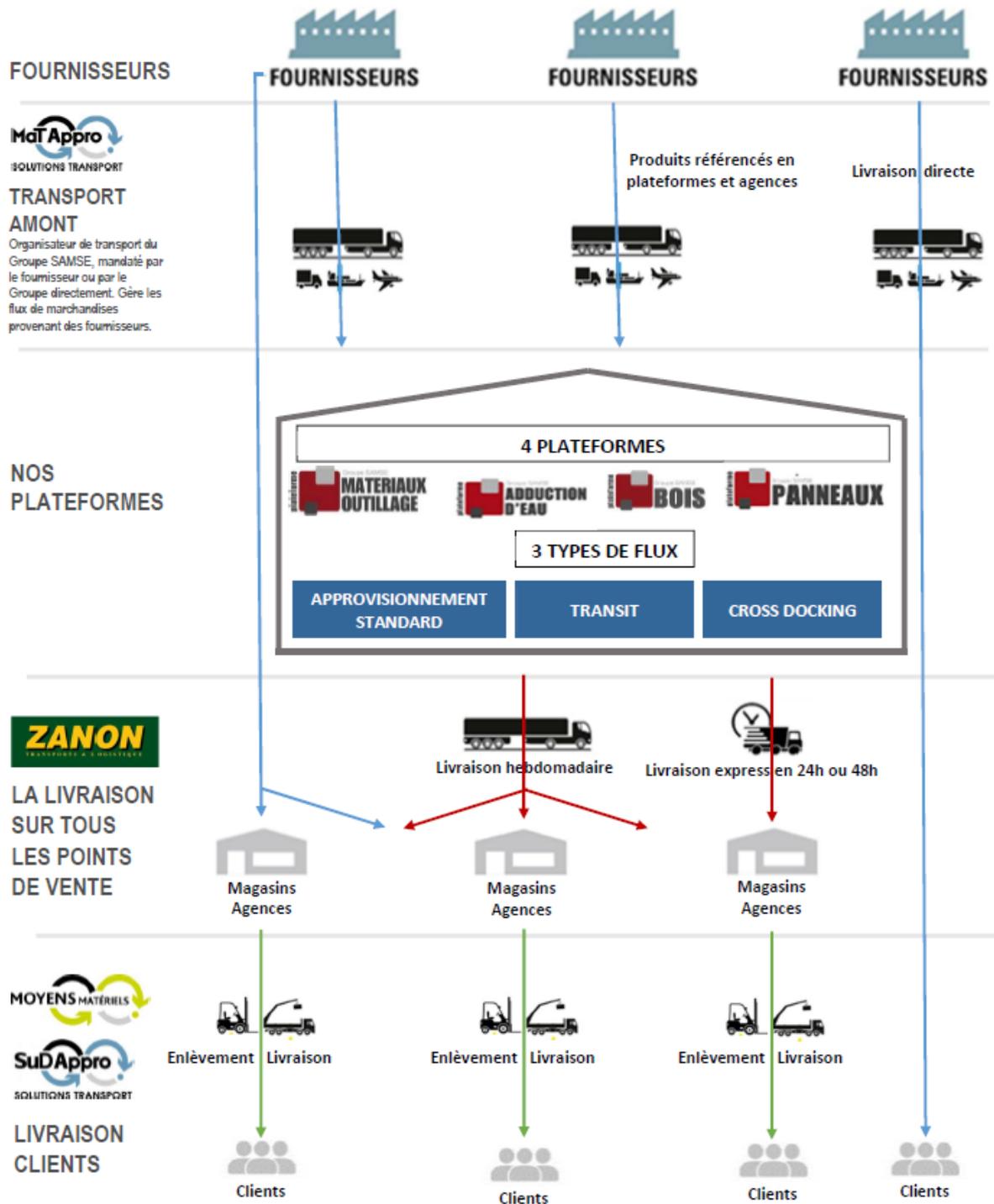



2 101
collaborateurs


38
magasins

M€
468
chiffre d'affaires

La Logistique du Groupe SAMSE



Les marchés du Groupe

Le marché du négoce multi-spécialiste des matériaux et spécialiste du bois panneaux

Après un pic du marché en 2011 puis un repli jusqu'en 2015, le marché négoce du Groupe SAMSE a connu, depuis 2016, une évolution toujours positive et a progressé de 3,5 % entre 2018 et 2019.

Il s'appuie sur un marché support structurellement porteur : le BTP, tant en construction neuve qu'en rénovation.

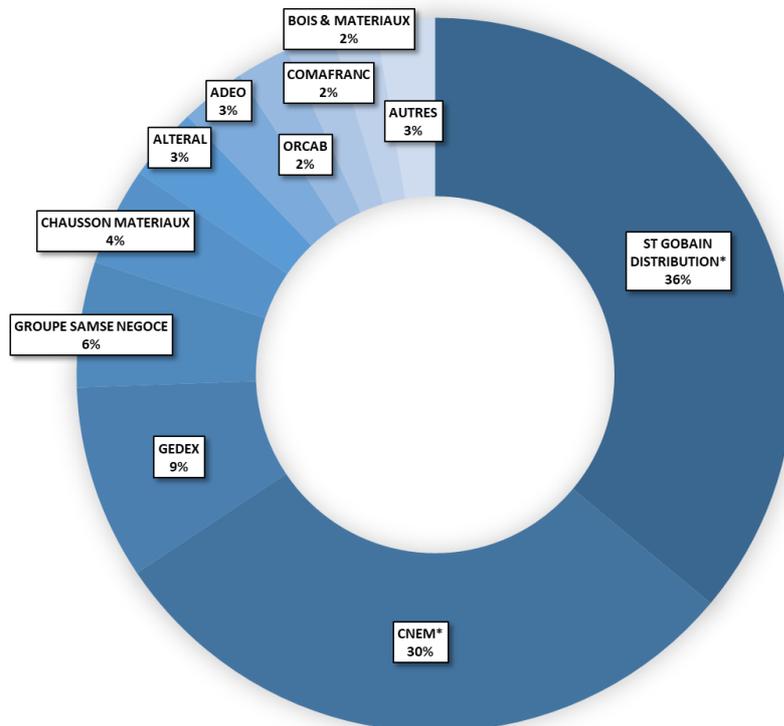
Le négoce de matériaux reste, et de loin, le premier circuit de distribution du secteur avec près de 26,5 % du marché global, à 16,8 Md€.

L'activité négoce du Groupe a une part de marché de 6 % au niveau national, avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,185 Md€ en 2019. Le Groupe SAMSE enregistre une hausse du chiffre d'affaires cumulé de ses enseignes de négoce de 4,80 % (+ 2,8 % à périmètre comparable).

Il convient de noter que le Groupe SAMSE n'intervient pas sur les marchés des négoce de l'électricité, du génie climatique, de la décoration et de la quincaillerie - fourniture industrielle dont le chiffre d'affaires en 2019 est de 24,23 Md€.

(Source : Journal Négoce N° 468 Septembre 2020 - Groupe Moniteur)

Parts de marché des enseignes négoce



* Saint Gobain Distribution : Asturienne, Dispano, La Plateforme du Bâtiment, Point P, Pum Plastiques, SFIC
 CMEM : Bigmat, France Matériaux, Nebopan, Sylvalliance, Tout Faire, Mat+, Matnor
 Gedex : Gedimat et Gedibois

Le marché du bricolage

En 2019, la croissance du marché du bricolage a été soutenue par des ventes records enregistrées dans l'immobilier ancien. L'achat de ces biens implique de nombreux projets qui s'inscrivent dans un contexte positif.

Dans ce contexte, le marché du bricolage a atteint en 2019 un chiffre d'affaires de 28 Md€ (+ 3,4 %), tous circuits confondus. Il représentait le secteur le plus dynamique dans l'habitat.

Les Grandes Surfaces de Bricolage (GSB) captent l'essentiel des achats bricolage, distribuant 74 % du marché.

Les écarts de performance s'atténuent entre circuits de distribution. Après une année stationnaire en 2018, le taux de progression de la GSB (+ 2,5 %) est très proche de celui enregistré par les négoces (+ 3,5 %). Après des années de croissance, la dynamique du secteur du e-commerce ralentit (+ 11,8 % vs 18 % en 2018).

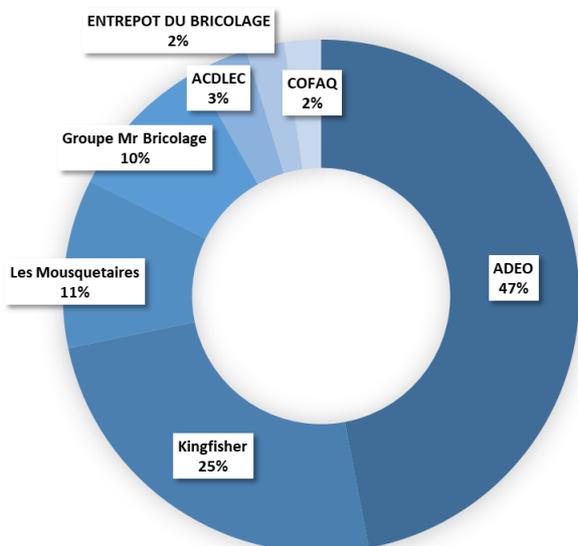
Côté acteurs, le marché reste dominé par deux poids lourds, mais l'écart se creuse entre Adéo, en grande forme et Kingfisher.

Notre enseigne GSB, l'Entrepôt du Bricolage, a également bénéficié de ce dynamisme avec une progression de 6,08 % de son chiffre d'affaires (313,7 M€ en 2019).

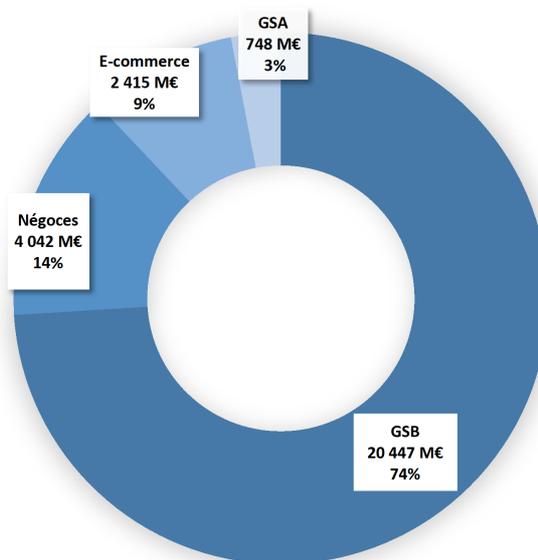
Avec son réseau de 38 magasins, sa part de marché a été de 2 % des GSB en 2019 ce qui lui confère un potentiel de développement important.

(Source : Inoha - FMB mai 2020)

Distribution bricolage en 2019
(parts de marché valeur)

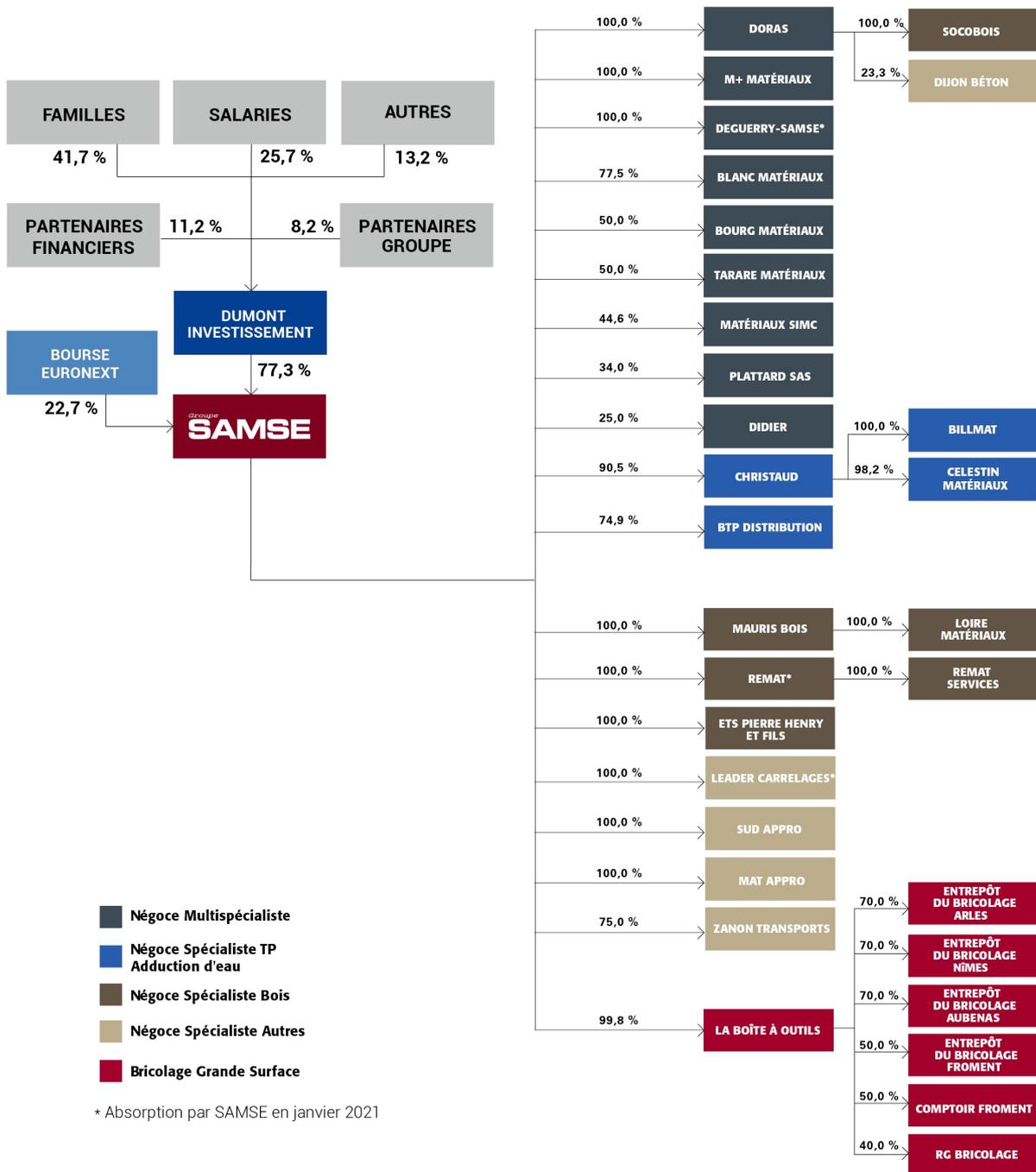


Parts de marché des enseignes GSB
en % du CA 2019



1.3 Organigramme simplifié

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS OPERATIONNELLES AU 31 DECEMBRE 2020



1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit 5 négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

2012

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence à HABITAT DESIGN dans les Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant une option de prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Création de REMAT RENOVATION (qualification RGE) aujourd'hui dénommée REMAT SERVICES

Acquisition de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Convergence des enseignes de bricolage : les magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

2019

Acquisition par CHRISTAUD de 80 % du capital de la société LE COMPTOIR

Achat par MAURIS BOIS de la totalité des titres de LOIRE MATERIAUX

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de DEGUERRY-SAMSE et de LEADER CARRELAGES

Achat par BTP DISTRIBUTION de 100 % du capital des sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Création des sociétés ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, détenues par LA BOITE A OUTILS à hauteur de 70 %

Transmission Universelle de Patrimoine de FOREZ MAT à SAMSE et de LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

Création de la filière TP-AEP

2020

Actionnariat majoritaire de SAMSE

DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, regroupant les familles et dirigeants historiques ainsi que les salariés du Groupe SAMSE, a acquis, avec le soutien de nouveaux investisseurs et de partenaires du Groupe, les actions détenues par BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION), portant ainsi sa participation à plus de 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE

Cette opération a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour

Le Groupe retrouve son indépendance pour les 100 ans de la maison mère et renforce son actionnariat salarié

Gouvernance

Adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale

Restructurations internes

Fusion-Absorption de :

- CLAUDE MATERIAUX par DORAS
- ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- ETS MARTIN à DORAS
- OUTIMAT à DORAS
- SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION
- SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION
- VAUDREY à CHRISTAUD

Ouvertures de nouveaux points de vente

CELESTIN MATERIAUX à La Talaudière (Loire)
CHRISTAUD à Montauban (Tarn-et-Garonne)
CHRISTAUD à Bourgoin (Isère)
DORAS à Dijon (Côte-d'Or)
DORAS à Dracy-le-Fort (Saône-et-Loire)
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS à Privas (Ardèche)
LE COMPTOIR à Montauban (Tarn-et-Garonne)
LE COMPTOIR à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)

Fermetures de points de vente

CELESTIN MATERIAUX à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire)
CHRISTAUD à Castelculier (Lot-et-Garonne)
CHRISTAUD à Seynod (Haute-Savoie)
DORAS à Delle (Territoire de Belfort)
DORAS à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)
SAMSE à Genilac (Loire)
SAMSE à La Tour de Salavigny (Rhône)

2021

Ouvertures de nouveaux points de vente

BTP DISTRIBUTION à Talange (Moselle)
CHRISTAUD à Cluses (Haute-Savoie)
CHRISTAUD à La Talaudière (Loire)

Restructurations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- DEGUERRY SAMSE à SAMSE
- LE COMPTOIR à CELESTIN MATERIAUX
- LEADER CARRELAGES à SAMSE
- REMAT à SAMSE
- SCIERIE JOURDAN à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

1.5 Chiffres clés

Analyse d'activité

Chiffre d'affaires consolidé

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'élève à 1 512 M€ au 31 décembre 2020, en progression de 0,8 % par rapport à 2019 (- 0,1 % à périmètre comparable).

Du fait d'un rattrapage constant sur le second semestre de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité négoce s'établit à 1 161 M€ (- 2,6 % à périmètre comparable).

Avec un chiffre d'affaires de 351 M€, l'activité bricolage est en nette progression sur l'exercice 2020 (+ 11,9 %). Elle a bénéficié d'une croissance très significative depuis le début du mois de mai 2020, après la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19. Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 4,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

Résultat opérationnel courant

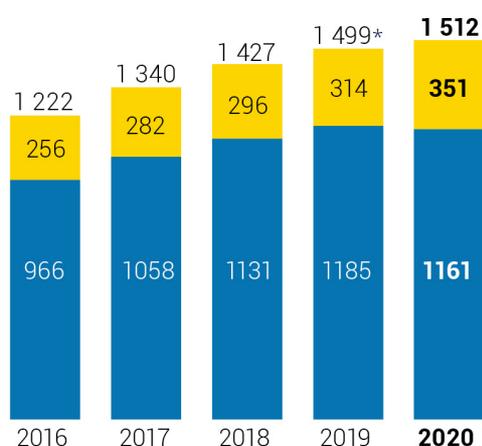
Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit à 70,6 M€, en progression de 17,6 %.

Le résultat opérationnel courant de l'activité négoce s'établit à 47,1 M€ affichant ainsi une augmentation de 6,6 % par rapport à l'exercice 2019.

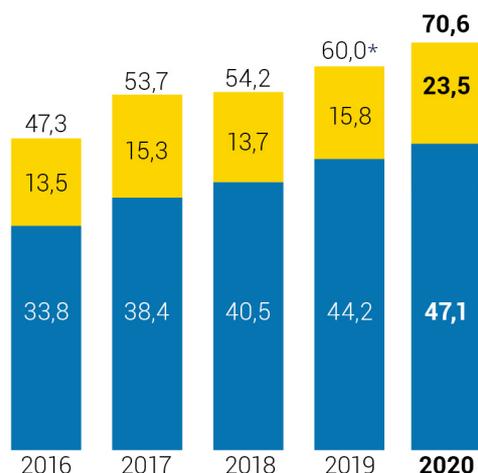
Le résultat opérationnel courant bricolage s'élève à 23,5 M€ au 31 décembre 2020 et progresse de 48,4 % par rapport à 2019, fortement impacté par le dynamisme du second semestre.

■ Négoce ■ Bricolage

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



Résultat Opérationnel Courant (M€)



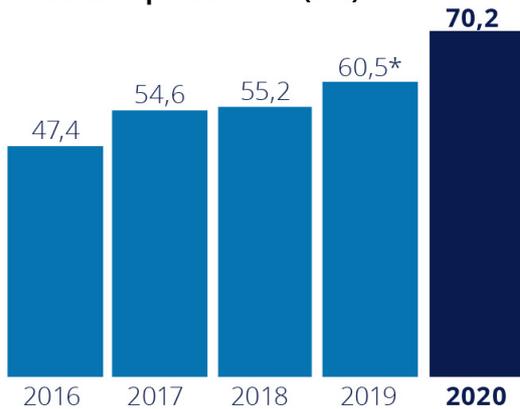
(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

Résultats

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 70,2 M€. Il intègre des autres produits et charges opérationnels qui comprennent notamment des plus-values nettes immobilières de 2,4 M€ et des dépréciations immobilières pour 2,3 M€.

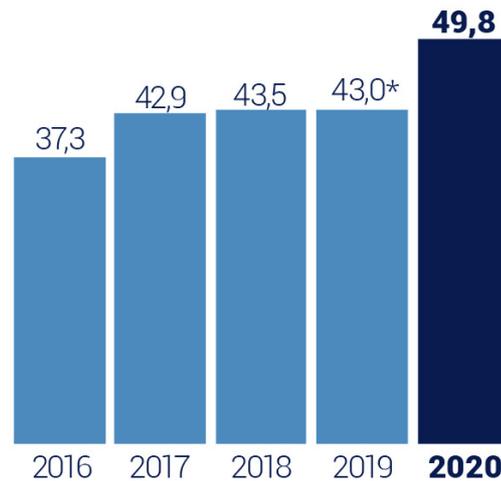
Résultat opérationnel (M€)



Le résultat net

Avec une charge d'impôt qui augmente de 5,1 M€ et une quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 5,9 M€, le résultat net s'établit à 49,8 M€, en hausse de 6,8 M€.

Résultat net (M€)



Le résultat financier

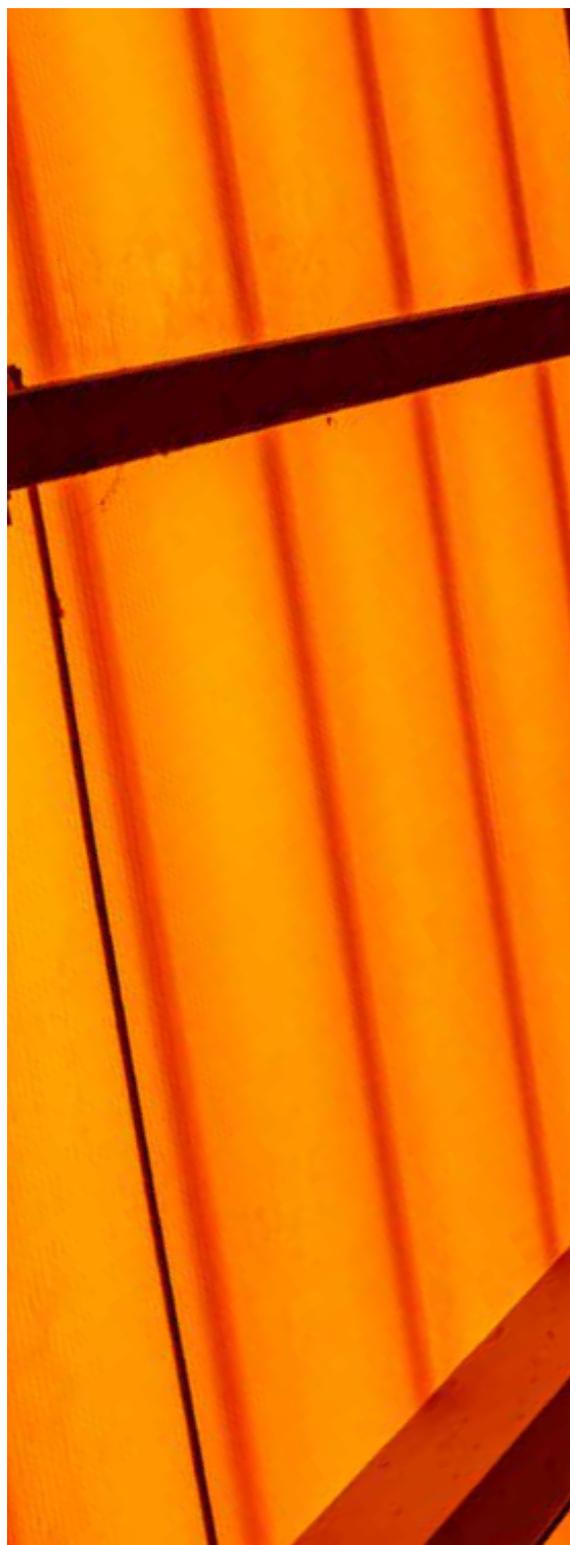
Le résultat financier s'améliore de 0,3 M€ pour atteindre -2,2 M€ au 31 décembre 2020.

Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à 47,4 M€, en progression de 16,1%.

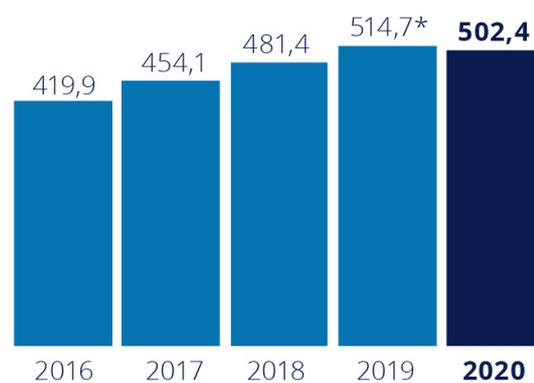
(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.





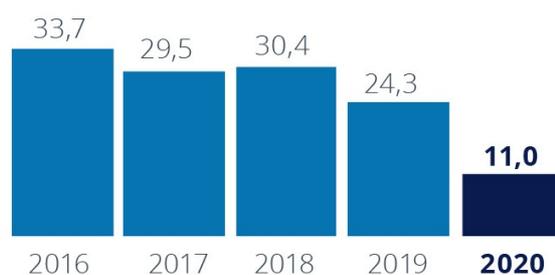
Structure financière

Capitaux propres (M€)



L'endettement financier net s'améliore sensiblement, passant de 51,1 % au 31 décembre 2019 à 44,4 % au 31 décembre 2020. Hors IFRS 16, le ratio s'élève à 11,0 % au 31 décembre 2020 (24,3 % à fin décembre 2019).

Gearing hors IFRS 16. (%)



(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2020 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2020 est de 5 665 608.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2020				2019			2018	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,47	1 942 521	56,17	60,71	56,17	60,79
- BME FRANCE	0	0,00	0	0,00	730 640	21,13	22,84	21,13	22,87
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,45	182 725	5,28	5,71	5,28	5,72
- DIVERS	94 538	2,74	188 930	3,33	95 186	2,76	2,97	2,89	2,91
Sous-total	2 950 424	85,32	5 170 062	91,25	2 951 072	85,34	92,23	85,47	92,29
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	95 000	2,75	95 000	1,68	107 771	3,12	1,68	4,01	2,17
- FCP STOCK PICKING FRANCE	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0,27	0,14
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,65	37 000	1,07	0,58	1,07	0,58
- AUTO-DETENTION	12 114	0,35	0	0,00	9 793	0,28	0,00	0,29	0,00
- DIVERS	363 546	10,51	363 546	6,42	352 448	10,19	5,51	8,89	4,82
Sous-total	507 660	14,68	495 546	8,75	507 012	14,66	7,77	14,53	7,71
Total	3 458 084	100,00	5 665 608	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Dans un contexte de crise sanitaire, le titre SAMSE enregistre un repli annuel de 10,7 %.

Le cours du titre s'élève à 151,00 € au 31 décembre 2020.

Fiche signalétique



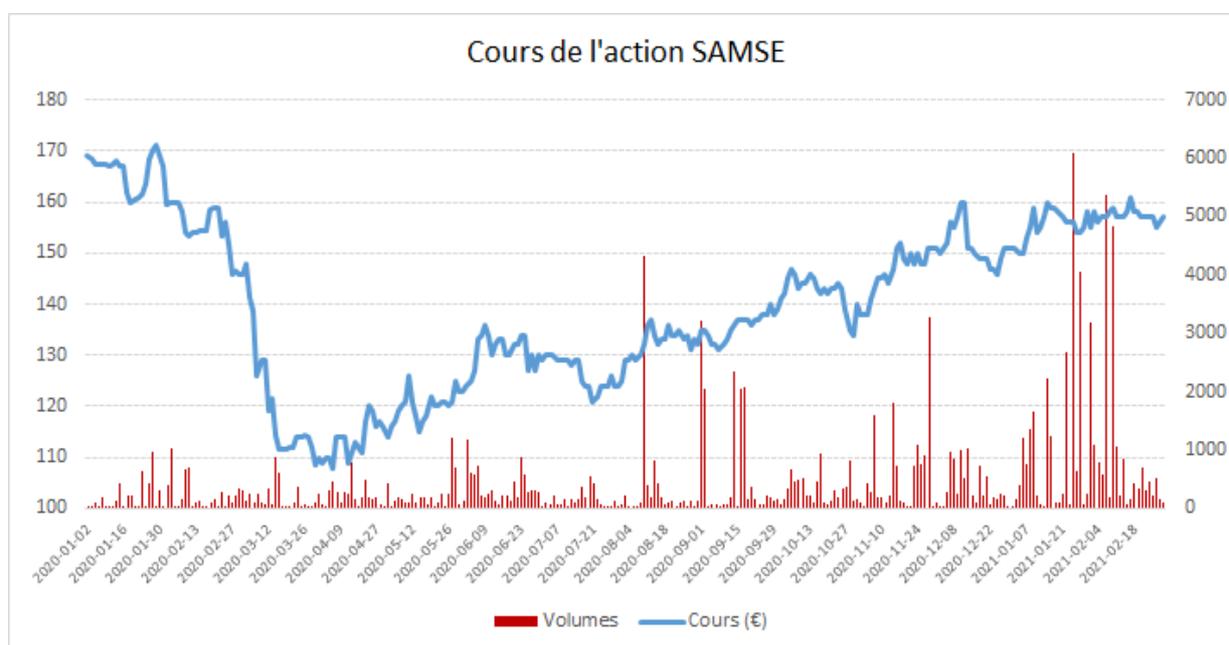
Marché : Euronext Paris Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

- * Au 2 janvier 2020 (premier jour de cotation de l'année) : 169,00 €
- * Au 31 décembre 2020 (dernier jour de cotation de l'année) : 151,00 €
- * Plus haut 2020 : 171,00 € le 29 janvier
- * Plus bas 2020 : 100,00 € le 16 mars (à la clôture de bourse, l'action était à 114,50 €)

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2020 – Février 2021



Evolution du cours depuis janvier 2019

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2019	Janvier	1 373	189,97	142,00	130,00	137,14
	Février	5 440	779,73	148,00	138,00	142,05
	Mars	5 534	761,01	145,00	133,00	139,48
	Avril	2 504	346,58	140,00	133,00	137,83
	Mai	9 065	1 263,00	142,00	134,50	137,71
	Juin	5 365	780,81	158,00	136,50	146,55
	Juillet	10 779	1 681,00	160,50	144,50	152,54
	Août	4 198	649,04	158,00	152,00	155,32
	Septembre	14 253	2 206,00	159,50	151,00	155,76
	Octobre	8 593	1 443,00	177,00	159,50	167,76
	Novembre	6 241	1 062,50	179,00	165,00	167,88
	Décembre	4 527	757,55	174,50	162,50	168,43
2020	Janvier	3 975	661,15	171,00	155,00	166,27
	Février	4 435	689,16	166,50	133,50	155,33
	Mars	4 281	527,45	153,00	100,00	122,48
	Avril	4 892	554,05	130,00	108,00	113,20
	Mai	4 421	533,81	128,00	113,00	120,05
	Juin	8 337	1 079,00	138,00	121,00	130,46
	Juillet	3 300	415,91	130,00	121,00	126,44
	Août	7 669	1 015,00	141,00	125,00	132,67
	Septembre	13 958	1 898,22	141,00	130,00	135,73
	Octobre	7 345	1 041,00	150,00	130,00	142,46
	Novembre	12 861	1 901,00	152,00	137,00	146,24
	Décembre	7 898	1 209,00	160,00	143,00	151,50
2021	Janvier	23 467	3 658,00	163,00	149,00	155,40
	Février	21 687	3 418,00	161,00	155,00	157,35

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2020	2019	2018
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	8,00€ ⁽¹⁾⁽²⁾	8,00 € ⁽³⁾	2,50 €
Dividende	27 664 672,00 €	27 664 672,00 €	8 645 210,00 €
Taux de distribution : résultat social	108,96 %	111,83 %	38,74 %
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	58,42 %	67,84 % ⁽⁴⁾	21,02 %
Cours de fin d'année	151,00 €	169,00 €	131,00 €
Plus haut	(le 29/01) 171,00 €	(le 01/11) 179,00 €	(le 16/04) 180,00 €
Plus bas	(le 16/03) 100,00 €	(le 03/01) 130,00 €	(le 29/10) 112,00 €
Volume moyen mensuel en titres	6 948	6 489	8 555
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	960	993	1 362
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	522 171	584 416	453 009
Variation de la capitalisation n/n-1	-10,65 %	29,01%	-23,46%

(1) Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

(2) Dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

(3) Distribution de 8 € décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

(4) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé par le Directoire dans sa séance de mars et à partir de 2021 par le Conseil d'Administration, compte tenu du changement du mode de gouvernance sur l'année 2020.

En juin 2020 au titre des résultats de l'exercice 2019, SAMSE a distribué un dividende total de 27 664 672,00 €, représentant 67,84 % du résultat consolidé part du Groupe.

L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

En décembre 2020, SAMSE a distribué un dividende exceptionnel de 27 664 672,00 € par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2015	3 448 831	2,10 €
2016	3 450 258	2,20 €
2017	3 449 113	2,50 €
2018	3 448 506	2,50 €
2019	3 447 300	8,00 €
2020	3 445 991	8,00 €**

* Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

** Dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action, soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 23 juin 2021 en cas de vote positif de l'Assemblée. Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2020 sont au nombre de 508.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 12.5 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions donnant accès à terme au capital de la société, égal ou supérieur à 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % est tenu d'en informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe groupe-samse.fr.

Agenda financier 2021

(Publication après bourse)

28 Janvier 2021

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2020

31 Mars 2021

Résultats annuels consolidés 2020

1^{er} Avril 2021

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2020

29 Avril 2021

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021

18 Mai 2021

Assemblée Générale des actionnaires

23 Juin 2021

Mise en paiement des dividendes

29 Juillet 2021

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2021

9 Septembre 2021

Résultats semestriels consolidés 2021

10 Septembre 2021

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2021

28 Octobre 2021

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2021

27 Janvier 2022

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2021

«Quiet period» : 15 jours de bourse avant les dates de publication

Dates données à titre indicatif susceptibles d'être modifiées

L'information à jour est disponible sur notre site web

groupe-samse.fr/finances/agenda

2 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2.1	Informations sur le capital social	36
2.2	Gouvernance	41
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	57
2.4	Conventions réglementées	64
2.5	Participation aux Assemblées Générales	65
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	65
2.7	Renseignements sur la société	66

2.1 Informations sur le capital social

2.1.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

2.1.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2020, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au

31 décembre 2020 est de 5 665 608, étant précisé que les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

2.1.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

2.1.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2020				2019			2018	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,47	1 942 521	56,17	60,71	56,17	60,79
- BME FRANCE	0	0,00	0	0,00	730 640	21,13	22,84	21,13	22,87
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,45	182 725	5,28	5,71	5,28	5,72
- DIVERS	94 538	2,74	188 930	3,33	95 186	2,76	2,97	2,89	2,91
Sous-total	2 950 424	85,32	5 170 062	91,25	2 951 072	85,34	92,23	85,47	92,29
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	95 000	2,75	95 000	1,68	107 771	3,12	1,68	4,01	2,17
- FCP STOCK PICKING FRANCE	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0,27	0,14
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,65	37 000	1,07	0,58	1,07	0,58
- AUTO-DETENTION	12 114	0,35	0	0,00	9 793	0,28	0,00	0,29	0,00
- DIVERS	363 546	10,51	363 546	6,42	352 448	10,19	5,51	8,89	4,82
Sous-total	507 660	14,68	495 546	8,75	507 012	14,66	7,77	14,53	7,71
Total	3 458 084	100,00	5 665 608	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

2.1.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2020

	2020					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,29	4 615 682	81,47
- BME FRANCE	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,44	365 450	6,45
- DIVERS	94 538	2,74	188 930	3,33	188 930	3,33
Sous-total	2 950 424	85,32	5 170 062	91,06	5 170 062	91,25
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	95 000	2,75	95 000	1,67	95 000	1,68
- FCP STOCK PICKING FRANCE	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	1,07	37 000	0,65	37 000	0,65
- AUTO-DETENTION	12 114	0,35	12 114	0,21	0	0,00
- DIVERS	363 546	10,51	363 546	6,41	363 546	6,42
Sous-total	507 660	14,68	507 660	8,94	495 546	8,75
Total	3 458 084	100,00	5 677 722	100,00	5 665 608	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2020 a permis de recenser 1 348 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 5 665 608.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes d'administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer deux administratrices indépendantes au Conseil et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middledent,
- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une administratrice indépendante et composé de deux membres indépendants,
- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués est également composé de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

■ Familles Joppé et apparentées	486 768 actions soit 28,42 %	■ Famille Doras	97 182 actions soit 5,67 %
■ Salariés + FCPE	439 959 actions soit 25,69 %	■ Famille Henry	78 202 actions soit 4,57 %
■ Partenaires Financiers	191 166 actions soit 11,16 %	■ Famille Bériot	51 582 actions soit 3,01 %
■ ETS RENE DE VEYLE	157 133 actions soit 9,17 %	■ Divers	70 097 actions soit 4,09 %
■ Partenaires Groupe	140 729 actions soit 8,22 %		

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2020, SAMSE a reçu plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et/ou du seuil prévu à l'article 12.5 des statuts :

- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 24 janvier 2020, en hausse, (a) les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 56,17 % et 60,62 % à 77,30 % et 81,28 % et (b) le seuil légal des 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE.
- BME FRANCE a déclaré avoir franchi individuellement, en date du 28 février 2020, en baisse, les seuils de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, dans le cadre de l'opération de cession de sa participation de 21,13 % du capital de SAMSE.
- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi, (a) de concert à la baisse, du fait de la résiliation, à compter de la réalisation de l'acquisition à BME FRANCE des 730 640 actions SAMSE, du pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 constitutif d'une action de concert entre elle-même et BME FRANCE vis-à-vis de SAMSE, les seuils légaux de 2/3, 50 %, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 77,30 % et 83,42 % à 0 % (b) et individuellement en hausse, les seuils légaux des 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE ainsi que les seuils statutaires multiples de la

fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE de respectivement 56,17 % et 60,62 % à 77,30 % et 81,28 %.

- BME FRANCE a déclaré avoir franchi, (a) de concert à la baisse, du fait de la résiliation, à compter de la réalisation de la cession à DUMONT INVESTISSEMENT des 730 640 actions SAMSE, du pacte d'actionnaires conclu le 17 septembre 2014 constitutif d'une action de concert entre elle-même et DUMONT INVESTISSEMENT vis-à-vis de SAMSE, les seuils légaux de 2/3, 50 %, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE, ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE, de respectivement 77,30 % et 83,42 % à 0 % et 0 % (b) et individuellement à la baisse, les seuils légaux de 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de SAMSE ainsi que les seuils statutaires multiples de la fraction de 1 % du capital et des droits de vote de SAMSE de respectivement 21,13 % et 22,80 % à 0 % et 0 %.
- DNCA Finance a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil de 3 % du capital de notre société.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 2020, 22 955 actions SAMSE repré-

sentant 0,66 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2020 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT à hauteur de 25,69 %).

2.1.6 Autorisations financières

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
25/06/2020	16 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 24 décembre 2021	10 % du capital
25/06/2020	17 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 24 décembre 2021	10 % du capital
11/12/2020	2 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions	38 mois 10 février 2024	40 125 actions

L'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée au cours de l'exercice par le Directoire.

Le Conseil d'Administration (modification du mode de gestion et d'administration en date du 25 juin 2020) a décidé d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés, dans sa séance du 4 mars 2021.

2.1.7 Titres existants donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'existe à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, mis à part ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

2.1.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 25 juin 2020 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2020, la société a acquis 2 430 actions au cours moyen de 133,52 € via son programme de rachat d'actions et a acheté 8 360 titres au cours moyen de 136,39 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 6 681 titres au cours moyen de 135,25 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 12 114 actions propres représentant 0,35 % du capital social.

Le solde, au titre de 2020, est de - 109, dans le cadre du contrat de liquidité et + 2 430, au titre du contrat de rachat.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 1 197 169,59 € et sa valeur de marché était de 1 829 214,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par le biais de la 10^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2020 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 12 114 actions propres, soit 0,35 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des

actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 12 114 (soit 0,35 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 333 694 actions (soit 9,65 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 220 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le rachat ne pourrait porter que sur 333 694 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 73 412 680 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, soit jusqu'au 17 novembre 2022.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

Situation au 31 décembre 2020

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,35
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	12 114
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2020 (en €)	1 829 214,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2020 (en €)	1 197 169,59

2.1.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 1 250 000 actions SAMSE, en garantie.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, cette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.1.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.2 Gouvernance

2.2.1 Gouvernement d'entreprise

En 2000, SAMSE a choisi une structure duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire ce qui a permis avec succès d'assurer la succession à la tête de la Direction Générale du Groupe. Cependant, cette structure qui repose sur deux organes, un Conseil de Surveillance et un Directoire, n'apparaissait plus sur le long terme la structure la plus appropriée à la situation de SAMSE. En effet le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci. Cette limitation du nombre de membres du Directoire est incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui conduit à avoir un Comité Exécutif de 18 membres.

Le renforcement de la Direction Générale par ce Comité, grâce à une mobilisation et une dynamique au sein de l'Exécutif, a permis à SAMSE de

2.1.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoyait pour CRH FRANCE DISTRIBUTION de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle fin 2020.

Cependant, BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION) a cédé les 21,13 % qu'elle détenait dans le capital de SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, le 28 février 2020, date à laquelle ont été résiliés le pacte d'actionnaires et la promesse de vente portant sur les titres SAMSE.

A la connaissance de l'émetteur, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'a été conclue ou déclarée à ce jour.

repandre son indépendance et de renforcer l'actionariat salarié, composante essentielle dans le développement du Groupe.

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a donc adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale.

En matière de gouvernement d'entreprise, SAMSE se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, dans sa version actualisée en septembre 2016.

Il peut être consulté sur le site internet de Middlednext : middlednext.com.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe «appliquer ou expliquer», le tableau ci-après rappelle les dispositions énoncées par le Code Middlednext qui sont écartées à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Tableau récapitulatif des dispositions écartées

Préparation de la succession des dirigeants	<p>Dans la mesure où la Direction de la société est assurée conjointement par Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy, et eu égard à l'âge des dirigeants, la société considère qu'il n'existe qu'une probabilité faible de risque de paralysie des organes sociaux exécutifs en cas d'incapacité ou de décès soudain. La société a toutefois mis en place, à la fin 2020, un Comité de Direction Négocio constitué de jeunes managers afin de renforcer l'action opérationnelle du Comité Exécutif et identifier et former les prochains talents amenés à diriger la société. Par conséquent, aucun plan de succession des dirigeants n'a été mis en œuvre à la date du présent Document d'enregistrement universel, en tant que tel.</p>
Cumul contrat de travail et mandat social	<p>Les contrats de travail d'Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy sont justifiés au regard des spécificités du management de la société issu du salariat. Le statut des dirigeants est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE. Il est précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de François Bériot et Laurent Chameroy à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT, et le maintien du contrat de travail pour Olivier Malfait lequel n'est pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT.</p>
Autour du Conseil d'Administration, deux Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations.	<p>décidé que les missions du Comité Stratégique et d'Investissement seraient désormais accomplies par les membres du Conseil.</p>
Dans sa séance du 31 mars 2020, le Conseil de Surveillance (modification de la gouvernance en juin 2020) n'a pas jugé opportun de maintenir un Comité spécialisé en matière d'investissement et a	<p>En support à la Direction Générale, un Comité Exécutif, organe non statutaire, assure la gestion opérationnelle de la société.</p>

Présentation synthétique du Conseil d'Administration

		Age	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Participation à des Comités
PDG	Olivier Malfait	60	H	Française	1		2020	2022	
	Paul Bériot	82	H	Française	1		2020	2022	I
	Patrice Joppé	86	H	Française	1		2020	2022	I
Administrateurs	DUMONT INVESTISSEMENT représentée par Martine Villarino	61	F	Française			2020	2022	
	Martine Paccoud	64	F	Française		I	2020	2022	I
Administrateurs indépendants	Stéphanie Paix	56	F	Française		I	2020	2022	I
	Xavier Duclos	50	H	Française			2019	2021	
Administrateur représentant les salariés									

Comité Exécutif

Olivier Malfait	Christophe Lyonnet
François Bériot	Franck Ougier
Laurent Chamero	Gilles Puissant
Arnaud Bériot	Alain Renard
Olivier Bis	Guylène Riera
Benoit Brechignac	Christian Rossi
Julier Faure	Serge Roux
Laurent Géraudie	Jérôme Thfoin
Yannick Lopez	Didier Zambon

Comité des Rémunérations et des Nominations

Stéphanie Paix <i>Présidente</i>
Paul Bériot
Patrice Joppé
Martine Paccoud

Comité d'Audit

Martine Paccoud <i>Présidente</i>
Patrice Joppé
Stéphanie Paix

2.2.2 Le Conseil d'Administration

2.2.2.1 Composition

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en nommant Olivier Malfait, Président Directeur Général à compter du 25 juin 2020. Le Conseil a considéré que la séparation des fonctions n'était pas le mode de gouvernance actuellement le plus pertinent.

Le choix du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général assure une direction unifiée et efficace de la société, facilitant les prises de décision et de responsabilité ainsi que la conduite de la stratégie, tout en préservant l'équilibre des pouvoirs grâce à la présence d'administratrices externes indépendantes au sein du Conseil, de comités présidés par des administratrices indépendantes et d'un actionariat de référence actif et présent. Par ailleurs, Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance lorsque la gouvernance était sous forme duale, reste un administrateur au rôle important et qui pourrait être qualifié d'administrateur référent.

Conformément aux dispositions législatives et aux statuts de la société, le Conseil compte parmi ses membres un administrateur représentant les salariés.

Des représentants du Comité Social et Economique de la société assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

La proportion des femmes au sein du Conseil atteint 50 %, soit un taux supérieur aux exigences légales et le nombre de membres indépendants au sens du Code Middenext, soit deux, est respecté.

Conformément aux dispositions du Code Middenext, la durée des fonctions des membres du Conseil qui était de deux ans, est désormais fixée à trois ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats.

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée ci-après.

Diversité et équilibre dans la composition du Conseil d'Administration

Indépendance des administrateurs

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil d'Administration.

Ainsi, conformément aux critères figurant dans le règlement intérieur de la société, un administrateur doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc..),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il est précisé que notre société a analysé le critère d'indépendance de Stéphanie Paix, au regard d'une éventuelle position de créancier de la banque Natixis/BPCE vis-à-vis du Groupe.

La créance du Groupe bancaire Natixis/BPCE n'est pas significative à l'échelle de nos Groupes respectifs. La dette bancaire envers le Groupe Natixis/BPCE est inférieure à 8 % de l'ensemble des encours bancaires.

Par ailleurs, du fait de ses fonctions (contrôle périodique Groupe), Stéphanie Paix n'a aucun pouvoir décisionnaire en matière d'engagement de crédit.

Les banques qui composent le Groupe ont des politiques d'engagement de crédit indépendantes et Stéphanie Paix n'occupant aucune fonction dans l'une d'entre elles, son indépendance est bien matériellement établie.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil d'Administration s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % des femmes et des hommes au sein du Conseil soit assurée.

La proportion des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 50 % .

Représentation des salariés

Un membre représentant les salariés a été désigné par le Comité Social et Economique lors de sa réunion du 20 juin 2019, conformément aux dispositions de la loi Pacte du 22 mai 2019 et aux statuts. Il a intégré le Conseil dès la réunion du 26 juin 2019. Le membre salarié a le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres membres du Conseil.

Il a été convenu que ce dernier ne percevrait pas de rémunération à raison du mandat de membre du Conseil (anciennement «jetons de présence»). En l'absence de lien avec son mandat social, les éléments de sa rémunération, en qualité de salarié de la société, ne font pas l'objet d'une publication.

Olivier Malfait

Président Directeur Général

60 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat : 25 juin 2020

Expiration : Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE détenues : 5 646

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007. Il est Président Directeur Général de SAMSE depuis le 25 juin 2020.

Mandats exercés par Olivier Malfait**Mandats en cours****Président Directeur Général :** SA SAMSE (depuis le 25/06/20), FONDATION GROUPE SAMSE**Président du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION**Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (depuis le 13/05/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA BANQUE RHONE-ALPES, SAS PLATTARD SAS, SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)**Membre du Comité de Direction :** SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES**Membre du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION, SA DORAS (depuis le 28/12/20)**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX, MEDEF, SA SAMSE (depuis le 25/06/20)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS M+ MATERIAUX, SAS TARARE MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS BILLMAT (depuis le 16/06/20)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant permanent de SAMSE, Administrateur :** SA CHRISTAUD**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU CARREFOUR DE CHESNES, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT, SCI H2O IMMO**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président :** SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)**Président du Directoire :** SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Directoire :** SA DORAS (jusqu'au 08/03/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)**Membre du Comité de Direction :** SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20)**Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20), SA DORAS (du 22/06/20 au 28/12/20)**Gérant :** SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE au Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Direction :** SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)**Représentant légal de DORAS, Présidente :** SAS ETS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au 30/06/17)**Représentant légal de DORAS, Gérante (jusqu'au 30/06/17) :** SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19)

Patrice Joppé

Administrateur

86 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 472

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000 puis de Président du Conseil de Surveillance SAMSE de 2000 à juin 2020.

Mandats exercés par Patrice Joppé**Mandats en cours**

Président du Conseil de Surveillance : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Administrateur : SA SAMSE (depuis le 25/06/2020), SA CHRISTAUD

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS (jusqu'au 26/06/19), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)

Paul Bériot

Administrateur

82 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats exercés par Paul Bériot**Mandats en cours**

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)

Administrateur : SA SAMSE (depuis le 25/06/2020)

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS

Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS (jusqu'au 22/06/2020)

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020), SA DORAS (jusqu'au 22/06/2020)

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)

Xavier Duclos

Administrateur représentant les salariés

50 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

20 juin 2019

Expiration :

Exercice 2021

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'un BTS technico-commercial obtenu en 1992, Xavier DUCLOS débute son parcours professionnel par une première expérience dans la grande distribution de 1993 à 1999, et devient responsable d'un négoce PROMATER en 1999. Il intègre le Groupe SAMSE en 2000 en tant qu'adjoint à l'agence de Saint-Genis-Laval, puis à l'agence d'Annecy en 2003. En 2011, il change de poste et rejoint la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes, en qualité de chef de projet, spécialiste Front Office.

Mandats exercés par Xavier Duclos**Mandat en cours****Administrateur :** SA SAMSE (depuis le 25/06/2020)**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices****Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)**DUMONT INVESTISSEMENT**

Administratrice

Siège social :2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 2 673 161

Mandats exercés par la société DUMONT INVESTISSEMENT**Mandat en cours****Administratrice :** SA SAMSE (depuis le 25/06/2020)**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices****Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)**Martine Villarino - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT**

61 ans

Adresse professionnelle :2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 30

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise Droit Privé, Martine Villarino débute son parcours professionnel dans le Groupe SAMSE en 1986. Elle intègre le service contentieux en 1989, avant de développer le service juridique Droit des sociétés et d'en prendre la responsabilité en 2007. Depuis 2018, elle est membre de la Fondation d'entreprise Groupe SAMSE.

Mandats en cours**Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de****Surveillance :** SA SAMSE (depuis le 31/03/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)**Présidente :** FCPE GROUPE SAMSE**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Administratrice :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 22/06/2020)

Martine Paccoud

Administratrice indépendante

64 ans

Adresse professionnelle :BDO RHONE ALPES
20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Comptables et Financières (1979) et du diplôme d'expertise comptable (1989) Martine Paccoud a fait toute sa carrière au sein du cabinet SOVEC. Responsable du pôle Audit pendant plus de 25 ans elle a été associée en 1990 puis Présidente du cabinet SOVEC et enfin directrice du bureau de Grenoble. Elle a été acteur dans le rapprochement de SOVEC avec BDO France en 2012. Au cours de sa carrière, elle a fait partie du conseil régional de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble à différents postes (Trésorière, Secrétaire, Responsable du Contrôle Qualité) ; elle a été deux fois Présidente de la CRCC de Grenoble et en occupe actuellement la vice-présidence depuis plus de quatre ans. Depuis début 2020, elle a sollicité sa retraite mais reste associée et réalise certaines missions pour BDO et ses clients.

Mandats exercés par Martine Paccoud**Mandats en cours****Administratrice indépendante :** SA SAMSE (depuis le 25/06/2020)**Membre du Conseil de Surveillance :** Association AGIR à dom (depuis 01/2021)**Représentante :** CRCC de Grenoble à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes dans la commission DEVELOPPEMENT**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Vice-Présidente :** Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble (jusqu'au 31/03/2020)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA BDO France (jusqu'au 31/12/2020)**Membre indépendant du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)**Stéphanie Paix**

Administratrice indépendante

56 ans

Adresse professionnelle :23 rue Taine
75012 PARIS**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002, elle intègre Natexis Banques Populaires (devenu Natixis) en tant que Directeur de la Gestion des opérations financières, puis Directeur Général de Natixis Factor, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes jusqu'au 12 novembre 2018. Elle est désormais Directeur Général Adjoint de BPCE, en charge de l'Inspection Générale du Groupe.

Mandats exercés par Stéphanie Paix**Mandats en cours****Administratrice indépendante :** SAMSE (depuis le 25/06/2020)**Administratrice :** FRANCE BARTER (depuis le 23/07/2020)**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Présidente du Directoire:**CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/2018)**Présidente du Conseil d'Administration :** BANQUE DU LEMAN - GENEVE (jusqu'au 12/11/18)**Administratrice :** NATIXIS (jusqu'au 12/11/18), CREDIT FONCIER DE FRANCE (jusqu'au 10/05/16), COMPAGNIE DES ALPES (jusqu'au 07/02/15)**Membre du Conseil de Surveillance :** BPCE (jusqu'au 01/11/18)**Membre indépendant du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/2020)**Président :** AUVERGNE RHONE ALPES CINEMA (jusqu'au 12/11/18), COMITE REGIONAL DES BANQUES RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**Membre :** CESER AUVERGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)

2.2.2.2 Organisation et fonctionnement

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil arrête son règlement intérieur. Il a été actualisé et adopté à la suite de la transformation du mode d'administration et de gestion intervenue en date du 25 juin 2020. Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, il précise les dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que les droits et devoirs de ses membres. Il est disponible sur le site internet du Groupe : groupe-samse.fr dans la rubrique «Nous connaître/Gouvernance».

Auto-évaluation du Conseil

Le Président du Conseil de Surveillance, en séance du Conseil du 31 mars 2020, a invité, dans le respect des recommandations du Code Middlednext, l'ensemble des membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et des Comités et sur la préparation de ses travaux. A la suite du changement de mode de gouvernance, il a été décidé que l'auto-évaluation du Conseil ne serait réalisée qu'après une période d'exercice des fonctions des administrateurs suffisante pour leur permettre de se prononcer sur le fonctionnement du Conseil.

Ainsi, lors du Conseil d'Administration du 4 mars 2021, un questionnaire d'auto-évaluation, validé par le Comité des Rémunérations et des Nominations a été présenté aux administrateurs. Ce questionnaire porte sur huit axes principaux de réflexion : les rôles et les pouvoirs du Conseil, la composition du Conseil, l'organisation des séances du Conseil, l'information du Conseil, la rémunération des administrateurs, les relations du Conseil, la déontologie et les comités spécialisés du Conseil.

Cette évaluation sera effectuée sous la supervision de la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, sur la base d'entretiens individuels avec chaque administrateur. La synthèse de l'évaluation sera examinée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, présentée et discutée en Conseil d'Administration. L'évaluation interne sera réalisée en 2021 et 2022. Une évaluation externe sera conduite par un cabinet spécialisé sur l'année 2023.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai minimum de huit jours avant chaque réunion, les membres du Conseil d'Administration reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

En cours de séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation explicative aux membres du Conseil. Les différents points préalablement revus et débattus en Comités spécialisés font l'objet d'un compte-rendu par leur Présidente à la prochaine séance du Conseil appelé à délibérer sur ces points. Pour certains sujets techniques, les présentations sont réalisées par des collaborateurs du Groupe, qualifiés sur le sujet exposé.

Un procès-verbal est établi et transmis aux membres du Conseil avant son approbation à la prochaine réunion.

Au cours de l'année 2020, le Conseil s'est réuni huit fois. La durée des réunions du Conseil a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 79,25 %. Le Conseil a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019, du rapport annuel 2019, des comptes semestriels au 30 juin 2020 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumise à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2021.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Fixation de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Evolution des statuts des dirigeants mandataires sociaux.

Gouvernement d'entreprise

Mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Auto-évaluation des travaux du Conseil de Surveillance.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Information sur la modification du mode d'administration et de gestion.

Nomination du Président du Conseil d'Administration.

Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale.

Nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Adoption du nouveau règlement intérieur à la suite du changement de mode de gouvernance.

Opérations spécifiques

Analyse et étude de projets d'investissements stratégiques pour le Groupe.

Information et autorisation sur des opérations de restructuration interne et d'augmentations de capital de filiales de SAMSE.

Autorisation de cessions d'actifs immobiliers.

Mise en place par la Direction Générale d'un plan d'investissement des salariés.

Autorisation d'un projet d'attribution gratuite d'actions.

Proposition d'une distribution exceptionnelle de dividendes.

Autorisation de la mise en place d'un financement bancaire.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

2.2.3 Les organes de direction

La Direction Générale de SAMSE est composée du Président Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Délégués. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif présidé par le Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2020 a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Olivier Malfait en qualité de Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. En outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Président Directeur Général ne pourra prendre, sans avoir obtenu au préalable l'accord du Conseil, aucune des décisions suivantes :

- (i) changement par ajout ou retrait des métiers actuels du Groupe (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public),
- (ii) octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à 1 000 000 € autrement que dans le cours normal des affaires,
- (iii) cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (iv) investissement et désinvestissement (hors immobiliers) d'un montant unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (v) création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 7 000 000 € hors droits et frais à l'exception des opérations internes au Groupe.

Les Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2020 a nommé, sur proposition d'Olivier Malfait, François Bériot, Directeur Général Délégué en charge de l'activité négoce du Groupe et Laurent Chameroy Directeur Général Délégué en charge des finances.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, en lien avec la Direction Générale, détermine et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe, tout en assurant la cohérence de ses actions. Ce Comité se réunit mensuellement et rassemble des dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe. Il est composé de 18 membres.

François Bériot

Directeur Général Délégué

57 ans

**Adresse professionnelle :
SAMSE**2 rue Raymond Pité
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE
détenues : 250****Parcours professionnel**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007. Depuis le 25 juin 2020, François Bériot est Directeur Général Délégué de SAMSE.

Mandats exercés par François Bériot**Mandats en cours****Directeur Général Délégué** : SA SAMSE (depuis le 25/06/20)**Directeur Général** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)**Président** : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD**Membre du Directoire** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)**Membre du Conseil de Surveillance** : SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS PLATTARD SAS**Membre du Comité de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SA DORAS (depuis le 28/12/20)**Administrateur** : SA CHRISTAUD**Gérant** : SAS SUD APPRO (depuis le 06/04/20), SARL REMAT SERVICES (depuis le 31/08/20)**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS TARARE MATERIAUX, SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS ZANON TRANSPORTS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS BILLMAT (depuis le 16/06/20)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU CARREFOUR DE CHESNES, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT, SCI H2O IMMO**Représentant légal de M+MATERIAUX, Gérante** : SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président** : SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17), SAS REMAT (du 31/08/20 au 31/12/20)**Vice-Président du Directoire et Directeur Général** : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Directoire** : SA DORAS (jusqu'au 22/12/16), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)**Membre du Comité de Direction** : SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20)**Gérant** : SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17)**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS FOREZ MAT (jusqu'au 31/12/18), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué** : SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction** : SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19)

Laurent Chamero

Directeur Général Délégué

52 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993) Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015. Depuis le 25 juin 2020, Laurent Chamero est Directeur Général Délégué de SAMSE.

Mandats exercés par Laurent Chamero**Mandats en cours****Directeur Général Délégué** : SA SAMSE (depuis le 25/06/20)**Directeur Général** : SAS MAURIS BOIS**Président et membre du Directoire** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (depuis le 25/02/20)**Président** : SAS DUMONT IMMOBILIER**Membre du Comité de Surveillance** : SAS BTP DISTRIBUTION, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS DORAS (depuis le 28/12/20)**Gérant** : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL, SCI LE CARREAU**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS M+ MATERIAUX, SAS TARARE MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS BILLMAT (depuis le 16/06/20)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DE CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante** : SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président Directeur Général** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Président** : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)**Directeur Général** : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Directoire** : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 26/06/19)**Membre du Comité de Direction** : SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 04/07/18), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué** : SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction** : SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19)

2.2.4 Les comités spécialisés

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil a constitué deux Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations et un Comité d'Audit.

Les Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil d'Administration, sont présidés par une administratrice indépendante.

Ils sont chargés d'émettre des propositions et recommandations, dans leur domaine de compétence, au Conseil.

Leurs missions et attributions ne dessaisissent pas le Conseil qui a seul un pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Chacun des Comités a établi un règlement intérieur.

Les Comités sont amenés à préparer les réunions du Conseil d'Administration en examinant des points spécifiques. Afin que les membres des Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués dans un délai suffisant. Les dossiers sont ainsi transmis huit jours au moins avant les réunions. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

La Présidente du Comité concerné, ou, en son absence, un autre de ses membres désigné à cet effet, rend compte au Conseil des travaux de son Comité, lui permettant ainsi de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de quatre membres : Stéphanie Paix, Martine Paccoud, Paul Bériot et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément aux recommandations du Code Middlednext, le Comité est composé pour moitié de membres indépendants. Stéphanie Paix en assure la présidence.

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil dans l'examen des questions relatives à la

composition future des organes de direction de SAMSE et à la détermination de la rémunération et des avantages des dirigeants de SAMSE.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2020 avec un taux d'assiduité de ses membres de 75 %.

Au cours de l'année 2020, le Comité a pris connaissance du dispositif des rémunérations (fixe et variable) des membres de la Direction Générale pour proposer au Conseil d'Administration les règles de la rémunération, notamment variable, à la suite du changement du mode de gouvernance et proposé le schéma d'évolution de la rémunération fixe de l'un des Directeurs Généraux Délégués.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière fiscale et comptable. Martine Paccoud, expert-comptable et Commissaire aux comptes a été acteur dans le rapprochement de SOVEC et BDO France et a, dans le cadre de son activité, notamment été signataire de mandats de société EIP - Banque Populaire Régionale - Sociétés de Caution Mutuelle et de deux sociétés cotées.

Le Comité d'Audit, composé majoritairement de membres indépendants (66 %) est présidé par Martine Paccoud, administratrice indépendante, conformément aux recommandations du Code Middlednext.

Il a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,

- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditeur interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2020, avant la tenue des Conseils, avec un taux d'assiduité de ses membres de 94 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne ont été présents à tous les Comités.

2.2.5 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les administrateurs et la Direction Générale, à l'exception de François Bériot (Directeur Général Délégué), neveu de Paul Bériot (membre du Conseil d'Administration).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION,

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2020 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2020,
- la charte d'audit,
- la modification du règlement intérieur à la suite du changement de mode de gouvernance,
- le suivi de la situation de trésorerie,
- la revue des risques majeurs,
- le suivi des audits agences.

actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cependant, BME FRANCE (anciennement dénommée CRH FRANCE DISTRIBUTION) a cédé les 21,13 % qu'elle détenait dans le capital de SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, le 28 février 2020, date à laquelle ont été résiliés le pacte d'actionnaires et la promesse de vente portant sur les titres SAMSE.

A la connaissance de la société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des administrateurs ou de la Direction Générale, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.6 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2020, aucun des mandataires sociaux n'a acheté ou cédé des actions de notre société, à l'exception de Martine Paccoud qui a acquis 10 titres pour un montant total de 1 136,25 €.

2.3 Rémunérations des mandataires sociaux

2.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote ex-ante)

La politique de rémunération des mandataires sociaux de SAMSE est fixée par le Conseil d'Administration suivant les recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et fait l'objet d'une revue annuelle. La politique de rémunération a été discutée et approuvée par le Conseil au cours de sa réunion du 31 mars 2021, sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le même jour et conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2021 sera appelée à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux.

La politique de rémunération des mandataires sociaux a été approuvée à 97,84 % des voix lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 (15^{ème} résolution).

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière. Ils veillent, en outre, à ce que cette politique soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa

pérennité, s'inscrive dans sa stratégie commerciale et soit cohérente avec la politique de rémunération des salariés du Groupe et les intérêts des actionnaires. Pour la détermination de la rémunération sont également pris en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, les fonctions exercées dans les filiales du Groupe, le niveau des rémunérations des salariés du Groupe notamment avec le calcul des ratios d'équité.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

En application de la politique de la société, la rémunération des mandataires sociaux dirigeants de la société comporte une partie fixe, une partie variable et certains avantages en nature.

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés du Groupe, Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroy assurent des tâches fonctionnelles et d'assistance en contrepartie desquelles DUMONT INVESTISSEMENT, dans le cadre de la convention règlementée signée avec SAMSE (dont le détail figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes), facture au coût de revient à cette dernière les prestations fonctionnelles fournies.

La rémunération fixe intègre la rémunération du mandat social à hauteur de 135 417 €, respectivement pour Olivier Malfait (Président Directeur Général) et François Bériot (Directeur Général Délégué) et 58 005 € pour Laurent Chameroy (Directeur Général Délégué).

La rémunération variable, pour les trois dirigeants, se compose de trois éléments :

- d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmentée de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'une prime individuelle pluriannuelle à versement différé (Prim Actions), dont les modalités figurent au chapitre 3.5.4 du Document d'enregistrement universel,
- d'une prime versée au titre du contrat d'intéressement décrit dans le chapitre 3.5.4 du Document d'enregistrement universel.

Olivier Malfait et François Bériot bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les trois dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. A la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, aucun plan de stock-options n'est en cours au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants.

Un plan d'attribution d'actions gratuites de DUMONT INVESTISSEMENT (dont le détail figure au chapitre 3.5.2 du Document d'enregistrement universel) a été mis en place au profit des salariés du Groupe et des mandataires sociaux dirigeants. Les actions attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués perçoivent des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS, pour Olivier Malfait, au sein de CHRISTAUD et PLATTARD SAS, pour François Bériot et au sein de DUMONT INVESTISSEMENT pour Laurent Chameroy.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe aux comptes consolidés note 15.3) au titre des indemnités de fin de carrière, calculées sur la base du contrat de travail, pour les membres de la Direction Générale, s'élève à 207 980 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président Directeur Général	67 114
François Bériot, Directeur Général Délégué	87 314
Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué	53 552

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chameroy une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute, au titre du contrat de travail et du mandat social, des douze derniers mois, versée mensuellement pendant 24 mois.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, a été insérée dans les contrats d'Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée, au titre du contrat de travail et du mandat social, sur deux ans.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président Directeur Général	X			X		X	X	
François Bériot Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
Laurent Chamero Directeur Général Délégué	X			X		X	X	

Il est précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de François Bériot et de Laurent Chamero à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT, et le maintien du contrat de travail pour Olivier Malfait, lequel n'est pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT.

Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de SAMSE, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général. Leur rémunération se compose essentiellement d'une rémunération en numéraire anciennement dénommée «jetons de présence».

Le Conseil effectue, sur la base du montant global alloué par l'Assemblée Générale, soit 30 000 € jusqu'à nouvelle décision, une répartition de cette enveloppe fixe de rémunération (anciennement jetons de présence) entre ses membres, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La répartition de cette enveloppe globale entre les administrateurs tient compte des composantes suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque administrateur,

- une part variable, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux réunions du Conseil, est perçue à concurrence de 80 %.

La secrétaire de séance bénéficie de 50 % de la rémunération (anciennement «jetons de présence») accordée au Président.

L'administrateur représentant les salariés ne reçoit pas de rémunération à raison de son mandat et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Ils peuvent être remboursés des frais de voyage et de déplacement engagés dans le cadre de leur mandat.

Le détail des rémunérations allouées aux administrateurs figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

2.3.2 Rémunérations des mandataires sociaux versées ou attribuées au cours de l'exercice 2020 (vote ex post)

Ce paragraphe présente la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants de la société pour l'exercice 2020. La rémunération totale de l'exercice clos au 31 décembre 2020 respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 25 juin 2020. Pour rappel, les actionnaires se sont prononcés à 99,50 % en faveur de la politique de rémunération d'Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chamero (10^{ème} à 12^{ème} résolutions et à 99,51 % en faveur de la politique de rémunération de Patrice Joppé (13^{ème} résolution).

Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux 2020 de la société, comme sa politique 2021, décrite ci-dessus, est arrêtée par le

Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Au cours de l'année 2020, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 295 950 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre de la Direction Générale (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Olivier Malfait, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	414 433	416 540
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	414 433	416 540
François Bériot, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	412 618	408 361
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	412 618	408 361
Laurent Chamero, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	308 501	347 967
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	308 501	347 967

Récapitulatif des rémunérations de chaque membre de la Direction Générale (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants dus (1)	Montants versés (1)	Montants dus (1)	Montants versés (1)
Olivier Malfait, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	278 008	278 008	270 834	270 834
Rémunération variable annuelle (2)	95 721	87 500	114 795	95 721
Rémunération variable pluriannuelle (2)	15 000			39 222
Rémunération exceptionnelle	1 500	1 500	1 500	1 500
Rémunération allouée aux membres des conseils	4 750	4 750	9 306	9 306
Avantages en nature	19 454	19 454	20 105	20 105
Total	414 433	391 212	416 540	436 688
François Bériot, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	278 008	278 008	270 834	270 834
Rémunération variable annuelle (2)	95 721	87 500	114 795	95 721
Rémunération variable pluriannuelle (2)	15 000			39 222
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils	2 750	2 750	2 750	2 750
Avantages en nature	21 139	21 139	19 982	19 982
Total	412 618	389 397	408 361	428 509
Laurent Chameroiy, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	197 780	197 780	232 561	232 561
Rémunération variable annuelle (2)	95 721	87 500	114 795	95 721
Rémunération variable pluriannuelle (2)	15 000			39 222
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils			611	611
Avantages en nature				
Total	308 501	285 280	347 967	368 115

- (1) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale au titre des exercices 2019 et 2020, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.1.
- (2) Conformément à l'article L.225-37-3 2° du Code de commerce, il est précisé qu'en 2019, la rémunération variable annuelle (0,15 % du ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) et pluriannuelle (taux d'atteinte de 105 % de l'objectif de taux du ROC Groupe), soit 110 721 €, représente 39,8 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait et François Bériot et 56 % pour Laurent Chameroiy.

En 2020, la rémunération variable annuelle (0,15 % du ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) et pluriannuelle (pas de Plan Prim Actions sur 2020), soit 114 795 €, représente 42,4 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait et François Bériot et 49,4 % pour Laurent Chameroiy.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Conformément aux dispositions de la loi du 22 mai 2019, n°2019-486, la société est tenue d'indiquer le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la rémunération moyenne et médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices.

[Méthodologie suivie pour le calcul des ratios](#)

Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux prise en compte correspond aux rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, à celles allouées aux administrateurs, à l'intéressement et à la participation, aux avantages en nature et aux rémunérations à long terme versées sur l'exercice donné.

Pour les salariés, les mêmes composantes de rémunérations ont été retenues à l'exception des rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur.

Les salariés pris en compte sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou

déterminée et qui ont été présents de façon continue dans les effectifs du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice considéré.

[Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE \(soit 23 % de l'effectif salarié total du Groupe\)](#)

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Olivier Malfait, Président Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	11,5	11,4	11,4	11,5	12,6
Ratio Equité Médiane	13,4	14,8	13,2	13,4	15,0
François Bériot, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	11,4	11,3	11,3	11,5	12,4
Ratio Equité Médiane	13,3	14,6	13,1	13,3	14,7
Laurent Chamero, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	7,7	7,5	7,7	7,9	10,0
Ratio Equité Médiane	9,0	9,7	9,0	9,2	11,8

[Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE et de ses filiales les plus représentatives \(soit 80 % de l'effectif salarié total du Groupe\)](#)

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Olivier Malfait, Président Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	14,1	14,1	14,4	14,0	13,5
Ratio Equité Médiane	14,8	14,8	14,9	14,8	16,0
François Bériot, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	14,0	13,9	14,3	13,9	13,2
Ratio Equité Médiane	14,7	14,6	14,7	14,7	15,7
Laurent Chamero, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	9,5	9,2	9,8	9,6	10,6
Ratio Equité Médiane	9,9	9,7	10,1	10,2	12,6

[Performances de la société](#)

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution comparative (en %) de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la performance économique du Groupe.

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Évolution de la performance économique du Groupe SAMSE					
Chiffre d'affaires consolidé	1,9 %	9,7 %	6,5 %	5,1 %	0,8 %
Résultat Opérationnel Courant	3,4 %	13,6 %	0,9 %	10,3 %	17,6 %
Résultat net part du Groupe	8,9 %	15,4 %	2,0 %	0,0 %	16,1 %
Évolution de la rémunération des mandataires sociaux (montants dus)					
Olivier Malfait, Président Directeur Général	1,9 %	7,3 %	-1,0 %	8,8 %	0,6 %
François Bériot, Directeur Général Délégué	1,7 %	7,2 %	-1,0 %	9,3 %	-0,9 %
Laurent Chamero, Directeur Général Délégué	4,8 %	8,8 %	1,8 %	12,8 %	11,8 %

Répartition des rémunérations de chaque membre du Conseil d'Administration (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés en 2019	Montants versés en 2020
Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration		
Rémunération allouée au titre du mandat		2 500
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau 2 ci-avant)		0
Patrice Joppé, Administrateur		
Rémunération allouée au titre du mandat	2 500	4 250
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	34 000	35 527
Paul Bériot, Administrateur		
Rémunération allouée au titre du mandat	4 200	4 500
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	5 333	5 111
Martine Paccoud, Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat	0	3 250
Autres rémunérations	0	0
Stéphanie Paix, Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	4 000
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT, Administratrice		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire		
Rémunération allouée au titre du mandat	2 500	1 000
Autres rémunérations	0	0
Détail de la rubrique "autres rémunérations"		
	Exercice 2019	Exercice 2020
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	4 000	5 527
Paul Bériot		
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	5 333	5 111

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Le tableau n°4 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, durant l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Le tableau n°5 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription n'a été levée, durant l'exercice.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Le tableau n°6 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux, durant l'exercice.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Le tableau n°7 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune action attribuée gratuitement aux mandataires sociaux, n'est devenue disponible, durant l'exercice.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Le tableau n°9 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Le tableau n°10 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable.

Informations diverses relatives aux dirigeants mandataires sociaux (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 2.3.1 du Document d'enregistrement universel.

2.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.5 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 25.2 des statuts de la société.

2.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital	Détaillée dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote	Détaillées dans le chapitre 1.6 - SAMSE et ses actionnaires du Document d'enregistrement universel.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	Détaillées dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Néant
Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts	Néant
Pouvoirs du Conseil d'Administration en ce qui concerne le rachat d'actions	Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, le Conseil d'Administration peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	Néant
Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant

2.7 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 2)

La présente Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides, ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la Société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- La location de camion sans chauffeur,
- Les transports privés et publics de marchandises,
- La prestation logistique pour le compte de tiers,
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait

à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,

- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 32)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours

lorsque pour une raison quelconque la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et déterminé le montant du bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale peut déterminer le montant des dividendes que la Société peut distribuer. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur des réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 35)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L 232-12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 24)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique

de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conditions d'admission

(statuts article 25.2)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R.225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 10 - 12 - 27)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 12.2 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 10.2 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 12.2)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 – Rapport de Gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2020	71
3.2	Déroulement de l'exercice	72
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	79
3.4	Gestion des risques	79
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	98
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	101
3.7	Plan de vigilance	146
3.8	Informations sur le capital social	148
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	148
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	148
3.11	Frais de recherche et de développement	148
3.12	Perspectives 2021	148
3.13	Observations du Comité Social et Economique	148

3.1 Faits marquants de l'exercice 2020

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition a porté la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

La pandémie Covid-19 a engendré, à compter du 17 mars 2020, des impacts très significatifs sur l'activité du Groupe, avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution négoce et bricolage.

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2020, le

Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme, notamment dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs non-courants.

Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.

Des reports d'échéances de dettes ont été obtenus et concernent essentiellement les emprunts bancaires. Au 31 décembre 2020, ces reports s'élèvent à 25,5 M€ (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés).

Une distribution de dividendes exceptionnelle de 8 €, prélevée sur les réserves, a été décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020.

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

Janvier 2020

La quote-part détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX est passée à 98,16 %

Mai 2020

LA BOITE A OUTILS a cédé le contrôle de la SCI ENTREPOT NIMES dont elle détient désormais 40 %

Juillet 2020

CELESTIN MATERIAUX a acquis 100 % du capital de la société LE COMPTOIR

Septembre 2020

CHRISTAUD a pris une participation complémentaire dans le capital de BILLMAT pour détenir 100 %

Novembre 2020

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de CHRISTAUD a été portée à 90,54 % et à 99,81 % dans le capital de LA BOITE A OUTILS

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, sept opérations ont été réalisées :

Janvier 2020 :

Fusion-Absorption de :

- CLAUDE MATERIAUX par DORAS
- ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- ETS MARTIN à DORAS
- OUTIMAT à DORAS
- SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION
- SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION
- VAUDREY à CHRISTAUD

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2020	2019 (*)	% de var.
Chiffre d'affaires	1 511,6	1 499,1	0,8
Résultat opérationnel courant	70,6	60,0	17,6
Résultat opérationnel	70,2	60,5	16,0
Résultat financier	-2,2	-2,5	-12,2
Charge d'impôt	-24,1	-19,0	26,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5,9	4,0	48,4
Résultat net des sociétés intégrées	49,8	43,0	15,9
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	47,4	40,8	16,2

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 512 M€ au 31 décembre 2020, en progression de 0,8 % par rapport à 2019 (- 0,1 % à périmètre comparable**).

Du fait d'un rattrapage constant sur le second semestre de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité négoce s'établit à 1 161 M€, en retrait de 2,1 % (- 2,6 % à périmètre comparable).

Avec un chiffre d'affaires de 351 M€, l'activité bricolage est en nette progression sur l'exercice 2020 (+ 11,9 % et + 9,4 % à périmètre comparable). Elle a bénéficié d'une croissance très significative depuis le début du mois de mai 2020, après la période de confinement liée à la pandémie Covid-19. Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 4,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2020	2019	% de var.
Négoce	1 160,5	1 185,4	-2,1
Bricolage	351,1	313,7	11,9
Total Groupe	1 511,6	1 499,1	0,8

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 70,6 M€, en progression de 17,6 %.

Le ROC de l'activité négoce s'établit à 47,1 M€ affichant ainsi une augmentation de 6,6 % par rapport à l'exercice 2019. Le ROC de l'activité bricolage s'élève à 23,5 M€ au 31 décembre 2020 et progresse de 48,4 % par rapport à 2019, fortement impacté par le dynamisme du second semestre.

Malgré les incertitudes liées au contexte économique actuel, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme, notamment dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition (2,4 M€ de dépréciations en 2020 pour 1,5 M€ en 2019) et des autres actifs non-courants.

Le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue.

(**) Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2019 et 2020.

Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés. A ce titre, le coût lié au risque client augmente de 3 M€ au 31 décembre 2020 par rapport à 2019.

Les pertes relatives au recul du chiffre d'affaires engendré par le premier confinement ont été partiellement compensées par un recours au dispositif de chômage partiel.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 70,2 M€. Il intègre des autres produits et charges opérationnels qui comprennent notamment une plus-value nette immobilière de 2,4 M€ et des dépréciations immobilières pour 2,3 M€.

Fin décembre 2020, le Groupe a concrétisé une opération de cession pour un portefeuille de huit ensembles immobiliers avec la société foncière

ATLAND VOISIN (SCPI). Le produit total de cette cession s'est élevé à 28 M€, dégageant une plus-value brute de 7 M€ retraitée pour 4,6 M€ (droits d'utilisation conservés à l'actif selon IFRS 16).

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 0,3 M€ pour atteindre - 2,2 M€ au 31 décembre 2020.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Avec une charge d'impôt qui augmente de 5,1 M€ et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 5,9 M€, le résultat net des sociétés intégrées s'établit à 49,8 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 47,4 M€, en hausse de 6,6 M€.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2020	2019 (*)
Dettes financières non courantes	285,8	242,5
Dettes financières courantes	78,5	91,2
Trésorerie active	-141,3	-70,6
Endettement net	223,0	263,1

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2020	2019	2018
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	886	1 274	435
Terrains et constructions	4 747	3 521	1 775
Matériels et outillages	1 835	3 541	2 756
Installations et agencements mobiliers	1 014	1 025	756
Matériel de transport	3 913	4 972	6 379
Matériel de bureau, informatique et mobilier	545	694	967
Total	12 940	15 027	13 068
Investissements financiers			
SAS ETS RENE DE VEYLE	0	0	6 000
SAS M+ MATERIAUX	10 000	12 000	
SAS ZANON TRANSPORTS	0	0	748
SAS LA BOITE A OUTILS	20	0	1 689
SAS BTP DISTRIBUTION	0	1 005	1 569
SAS MAT APPRO	0	0	49
SAS CHRISTAUD	221		
SAS LEADER CARRELAGES	0	316	112
SAS DEGUERRY SAMSE	0	1 900	0
Total	10 241	15 221	10 167
Investissements SAMSE société mère	23 181	30 248	23 235
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS DORAS	7 001	5 099	3 838
SAS M+ MATERIAUX	4 132	4 363	5 195
SAS LA BOITE A OUTILS	4 118	6 588	6 012
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	1 622	186	127
SA CHRISTAUD	971	177	625
SAS MAURIS BOIS	567	3 139	716
SAS LOIRE MAT	435		
SAS SOCOBOIS	307	423	624
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	277	63	67
SAS CELESTIN MATERIAUX	250	264	195
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	214	455	91
SAS BTP DISTRIBUTION	125	1 502	206
SAS BILLMAT	110		
SAS ZANON TRANSPORTS	92	92	394
SAS COMPTOIR FROMENT	79	241	118
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	67	52	220
SAS SCIERIE JOURDAN	54	53	55
SAS BLANC MATERIAUX	16	21	25
SAS REMAT	10	14	25
SAS ETS ROGER CLEAU	0	1 356	1 108
SAS S.D.T.A.	0	0	69
SARL EPPS	0	0	4
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	0	0	2
SAS RENE DE VEYLE	0	0	0
AUTRES	5 428	1 329	566
Investissements filiales	25 875	25 417	20 282

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2020	2019	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	597,9	603,3	-0,9
Résultat d'exploitation	21,7	17,3	25,4
Résultat financier	13,7	15,9	-13,8
Résultat exceptionnel	-1,2	-2,0	-38,5
Participation	1,7	1,2	41,7
Impôt sur le résultat	7,1	5,4	31,5
Résultat net	25,4	24,7	2,6

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2020 s'élève à 597,9 M€ contre 603,3 M€ en 2019, ce qui représente une baisse de 0,9 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 17,3 M€ en 2019 à 21,7 M€ en 2020, soit une hausse de 25,4 % : les produits d'exploitation se situent à 609,7 M€ et les charges à 587,9 M€.

Le résultat financier est en baisse de 13,8 % liée essentiellement à la baisse des dividendes reçus sur l'exercice 2020.

Le résultat exceptionnel qui était de - 2,0 M€ en 2019 ressort à - 1,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,7 M€ et un impôt sur les bénéfices de 7,1 M€, le résultat net s'établit à 25,4 M€, en hausse de 2,6 % par rapport au résultat 2019.

Dividendes

L'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 a décidé la distribution exceptionnelle de 8 € par prélèvement sur les réserves.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50 €
2018	2,50 €
2019	8,00 €

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2020	2019	% variation	2020	2019	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	302 465	275 342	9,85	24 446	11 969	104,24
SAS DORAS	204 899	205 606	-0,34	825	1 940	-57,45
SAS M+ MATERIAUX	215 902	212 348	1,67	8 093	6 064	33,46
SAS MATERIAUX SIMC	152 204	154 414	-1,43	5 948	4 082	45,72
SAS PLATTARD NEGOCE	89 854	87 402	2,81	3 724	2 683	38,80
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	75 062	69 347	8,24	2 720	2 099	29,62
SAS BTP DISTRIBUTION	54 417	49 399	10,16	3 080	2 704	13,91
SAS MAURIS BOIS	47 483	46 860	1,33	3 883	3 670	5,80
SAS PLATTARD SAS	31 685	31 954	-0,84	375	728	-48,49
SAS SOCOBOIS	23 895	26 841	-10,98	743	893	-16,74
SAS CELESTIN MATERIAUX	30 568	28 070	8,90	2 517	2 122	18,66
SA CHRISTAUD	30 776	27 872	10,42	2 139	1 954	9,48
SAS BOURG MATERIAUX	17 505	17 150	2,07	948	391	142,46
SAS COMPTOIR FROMENT	21 485	20 234	6,18	2 570	2 024	27,01
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	19 099	18 013	6,03	1 772	1 468	20,72
SAS ETS ROGER CLEAU (absorbée par DORAS en 2020)		14 959	-100,00		79	-100,00
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	18 183	16 557	9,82	1 550	1 417	9,36
SAS BILLMAT	16 643	14 886	11,80	453	42	987,64
SAS RG BRICOLAGE	17 383	15 498	12,17	2 859	2 254	26,88
SAS ZANON TRANSPORTS	13 238	14 027	-5,62	1 409	1 783	-20,98
SAS DIDIER	13 126	11 906	10,25	505	246	105,28
SAS LOIRE MATERIAUX	10 540	17 395	-39,41	107	-2 178	
SARL SUD APPRO	9 604	9 644	-0,41	28	42	-32,23
SAS MS MATERIAUX	7 397	8 694	-14,92	194	128	51,58
SAS REMAT	5 522	6 183	-10,69	-493	-189	-161,28
SAS BLANC MATERIAUX	6 812	6 811	0,02	799	620	28,88
SAS MAT APPRO	5 638	6 672	-15,49	73	119	-38,18
SAS DEGUERRY SAMSE	5 602	6 352	-11,80	428	422	1,49
SAS VAUDREY (absorbée par CHRISTAUD en 2020)		4 030	-100,00		242	-100,00
SAS LE COMPTOIR	2 447	2 966	-17,50	-380	-264	-44,02
SAS SOVAPRO (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		1 630	-100,00		56	-100,00
SAS SOVAPRO MHD (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		541	-100,00		52	-100,00
SAS CLAUDE MATERIAUX (absorbée par DORAS en 2020)		3 408	-100,00		-100	100,00
SAS LEADER CARRELAGES	2 627	2 958	-11,19	-142	18	
SAS TARARE MATERIAUX	3 452	3 671	-5,97	149	73	103,34
SAS OUTIMAT B.T.P. (absorbée par DORAS en 2020)		1 917	-100,00		41	-100,00

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2020	2019	% variation	2020	2019	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	26 498	14 067	88,37	16 161	8 523	89,60
SAS DORAS	2 929	2 380	23,07	1 688	573	194,59
SAS M+ MATERIAUX	8 071	5 968	35,24	4 253	3 184	33,59
SAS MATERIAUX SIMC	5 916	4 024	47,00	3 311	2 176	52,17
SAS PLATTARD NEGOCE	4 109	2 948	39,38	2 690	1 861	44,55
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 856	2 055	87,61	3 042	1 435	111,94
SAS BTP DISTRIBUTION	3 222	2 859	12,70	2 159	1 893	14,05
SAS MAURIS BOIS	3 879	3 643	6,48	2 470	2 419	2,11
SAS PLATTARD SAS	2 784	3 157	-11,82	2 481	2 982	-16,80
SAS SOCOBOIS	725	865	-16,15	460	586	-21,43
SAS CELESTIN MATERIAUX	2 520	2 123	18,73	1 676	1 416	18,36
SA CHRISTAUD	2 835	2 497	13,54	2 019	1 787	12,98
SAS BOURG MATERIAUX	932	373	149,87	622	254	144,88
SAS COMPTOIR FROMENT	2 576	2 029	26,94	1 660	1 244	33,46
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 772	1 468	20,70	1 114	893	24,71
SAS ETS ROGER CLEAU (absorbée par DORAS en 2020)		120	-100,00		68	-100,00
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 550	1 415	9,52	972	855	13,65
SAS BILLMAT	445	29	1 445,48	495	24	2 000,09
SAS RG BRICOLAGE	2 865	2 257	26,98	2 060	1 571	31,18
SAS ZANON TRANSPORTS	1 411	1 778	-20,64	976	1 159	-15,79
SAS DIDIER	504	242	108,26	451	263	71,48
SAS LOIRE MATERIAUX	59	-2 233		218	-1 353	
SARL SUD APPRO	27	40	-31,90	26	33	-20,45
SAS MS MATERIAUX	189	120	58,03	151	76	98,99
SAS REMAT	-573	-112	-411,78	-629	-119	-426,49
SAS BLANC MATERIAUX	799	617	29,35	552	447	23,39
SAS MAT APPRO	68	119	-42,70	43	80	-46,95
SAS DEGUERRY SAMSE	427	421	1,60	339	329	2,85
SAS VAUDREY (absorbée par CHRISTAUD en 2020)		240	-100,00		167	-100,00
SAS LE COMPTOIR	-389	-281	-38,42	-401	-288	-39,33
SAS SOVAPRO (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		56	-100,00		40	-100,00
SAS SOVAPRO MHD (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		51	-100,00		37	-100,00
SAS CLAUDE MATERIAUX (absorbée par DORAS en 2020)		-113	-100,00		-111	100,00
SAS LEADER CARRELAGES	-140	26		-147	27	
SAS TARARE MATERIAUX	142	62	130,30	135	54	149,23
SAS OUTIMAT B.T.P. (absorbée par DORAS en 2020)		41	-100,00		25	-100,00

3.3 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

LEADER CARRELAGES, REMAT et DEGUERRY SAMSE ont été absorbées par voie de Transmission Universelle de Patrimoine par SAMSE, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

LE COMPTOIR a été absorbée par CELESTIN MATERIAUX et SCIERIE JOURDAN par ETS PIERRE HENRY ET FILS, par voie de Transmission Universelle de Patrimoine, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé en 2020 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

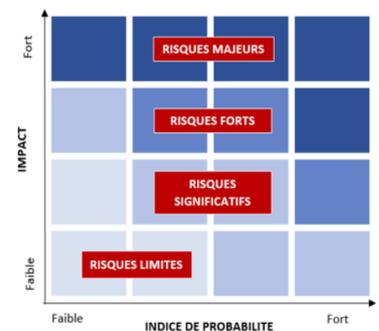
Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
Risques liés à l'activité	Sécurité des personnes	Majeur
	Défaillance des systèmes informatiques	Majeur
	Pression concurrentielle	Fort
	Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks	Fort
	Stratégie de croissance et de développement inappropriée	Fort
	Risques liés à la gestion des ressources humaines	Fort
Risques environnementaux	Fraude	Significatif
	Risques sanitaires	Majeur
Risques financiers	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	Significatif
	Risque de contrepartie	Majeur
Risques liés à la situation financière de l'émetteur	Risque de taux	Significatif
	Risques de change	Significatif
Risques juridiques et réglementaires	Risques de liquidité	Majeur
	Litiges	Significatif
	Ethique des affaires	Significatif

RSE Les facteurs de risques présentés avec ce pictogramme font l'objet d'une présentation approfondie au sein de la Déclaration de Performance Extra-Financière (3.6)



Sécurité des personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>Le «risque professionnel» peut se définir comme l'ensemble des menaces qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les facteurs de risques - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à la manutention manuelle et mécanique, - risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur), - risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail, - risques électriques, - risques d'incendies et d'explosions, - risques routiers. 	<p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels les plus importants aux yeux du Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties, - une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties, - une maladie professionnelle. <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site et ainsi avoir des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>La Direction Sécurité et Prévention a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe de quinze animateurs sécurité pour la partie négoce et de quatre prévenants pour la partie bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en œuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites sous leur responsabilité.</p> <p>Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé tous les ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention au sein des établissements, contribue à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>Le Groupe investit dans la formation de ses salariés en matière de sécurité.</p> <p>Les quatre grands thèmes développés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite et la manutention de chariots, - la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...), - l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple), - l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie. <p>M+ MATERIAUX, ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.</p> <p>Les lieux de stockage des produits dangereux répondent aux normes en vigueur et sont spécifiquement conçus pour limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et pour soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.</p>	

Défaillance des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus l'accélération de la stratégie de digitalisation du Groupe (lancement de nouveaux sites de e-commerce, recours massif au télétravail...) conduit à une augmentation de sa surface d'exposition.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données.</p> <p>L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraînent également des risques de non-conformité législative et réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> <p>Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Les améliorations effectuées à la suite de la crise sanitaire permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction Informatique a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Ils permettent le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>Ce dispositif repose sur la diffusion de supports de communication internes pour impulser les bonnes pratiques, un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place et des campagnes de tests à grande échelle.</p> <p>En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.</p>	

Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du bricolage et du négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON MATERIAUX et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés «pur players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la perte de parts de marché, – une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.
Gestion du risque	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et online qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing, – refonte des plans de vente et des plans de stock, – formation des collaborateurs, – investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing, – amélioration de la qualité de service clients, – maillage territorial, – transformation digitale et développement de nouveaux services. <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p>	

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : négoce ou bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux, le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation de son résultat opérationnel, - la dégradation de sa réputation.
Gestion du risque	
<p>La Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.</p> <p>La Direction des achats peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le TOP 5 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 10 % du volume d'achats global. Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.</p> <p>Parallèlement, le Groupe SAMSE a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides ce qui lui permet d'anticiper au mieux les hausses tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients et ainsi de préserver ses marges.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.</p> <p>La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p> <p>Enfin, pour garantir la disponibilité des produits aux clients et gérer au mieux ses approvisionnements, le Groupe continue de déployer le processus d'inventaires permanents au sein de ses agences négoce. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de bricolage du Groupe.</p>	

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (négoce et bricolage) sans chercher à intégrer en amont de la chaîne de valeur, – renforcer le maillage territorial en France exclusivement, – adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique). <p>Chaque projet de croissance externe ou interne, avant d'être présenté en Conseil d'Administration, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels régionaux qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants).</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité.</p> <p>Le Conseil d'Administration à la lumière de ces éléments valide les décisions d'investissements.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.</p>	

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique.</p> <p>Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque. - Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs. - Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe. - Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over. - Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peuvent conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise et avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs.
Gestion du risque	
<p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs et sur l'engagement et la fierté d'appartenance au Groupe. En 2020 tout particulièrement, à travers le programme Horizon Bleu, un plan de co-investissement a été proposé et mis en œuvre auprès de plus de 230 managers du Groupe (incluant les membres du COMEX) qui investissent pour la réussite du Groupe dans les prochaines années en devenant actionnaires. Un site dédié à l'actionariat et à la politique de partage a été mis en place pour faciliter aux collaborateurs l'investissement de leurs intérêts et participations dans le Fonds Commun de Placement du Groupe. Le programme Horizon Bleu ainsi que l'investissement sur le Plan d'Epargne Groupe s'accompagnent d'abondements à effet incitatif.</p> <p>La DRH du Groupe déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel...) afin de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs. Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et des projets de digitalisation de la formation sont en cours. Elle accompagne aussi l'évolution des métiers et des organisations dans le cadre des projets de transformation de l'entreprise. De nouvelles définitions de fonctions sont produites régulièrement. Des équipes de formateurs internes interviennent sur le terrain pour accompagner ces changements opérationnels d'organisation. Par ailleurs, depuis plusieurs années, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : un nouveau site de recrutement a été mis en ligne début 2019 et une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est également en cours. Le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des «people review» sont en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe. La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH. Une veille active et la pédagogie sur les évolutions de la réglementation sociale est faite régulièrement et déclinée à tous les niveaux de l'entreprise de manière à engager les actions d'adaptation nécessaires dans le respect des échéances légales et réglementaires.</p>	

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Au sein de ses activités négoce et bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p>	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p>
<p>Gestion du risque</p>	
<p>Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalles réguliers par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la direction opérationnelle et à la direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie négoce, les agences du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents pour répondre notamment aux enjeux de digitalisation. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion opérationnel.</p>	

Risques sanitaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Comme tout acteur économique, le Groupe SAMSE est tributaire de facteurs externes sur lesquels ses moyens de prévention et d'action sont limités et auxquels sont également exposés l'ensemble des acteurs de la distribution disposant de points de vente physiques. Parmi ces facteurs, SAMSE est exposé, à travers ses collaborateurs, à de graves risques sanitaires, comme la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19.</p> <p>Dans le cadre de cette pandémie, les mesures gouvernementales prises ont contraint le Groupe SAMSE - et plus généralement l'ensemble du tissu économique - à réduire drastiquement ses activités sur des périodes déterminées afin de préserver notamment la santé des collaborateurs.</p>	<p>Même si la crise sanitaire et les mesures de confinement ont des impacts économiques qu'il est difficile d'évaluer précisément et que les conséquences pour le Groupe sur l'exercice 2020 n'ont pas été aussi défavorables que redouté, la prudence est de rigueur pour l'exercice 2021. Une dégradation des résultats est envisageable du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des possibles mesures gouvernementales de couvre-feu ou de confinement qui sont susceptibles d'induire une baisse de l'activité dans le secteur de la construction et qui pourraient de nouveau contraindre le Groupe à la fermeture partielle de son réseau d'agences négoce et de ses magasins de bricolage, ce qui conduirait à une perte de chiffre d'affaires, - de l'allongement des délais de paiement des créances clients ou de l'augmentation du taux de défaillance du portefeuille clients, impactés économiquement par cette crise sanitaire, - de difficultés d'approvisionnement liées d'une part aux mesures de quarantaine décidées par certains États et d'autre part à l'arrêt de l'activité de certains de ses fournisseurs. <p>Au-delà de l'impact financier, la pandémie liée à la Covid-19 peut également entraîner des conséquences sur la santé des salariés de l'entreprise pouvant aller jusqu'au décès d'un ou plusieurs d'entre eux.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE s'appuie sur la réactivité de ses collaborateurs et de ses dirigeants pour être en mesure de mettre en place son plan de continuité d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réunion en cellule de crise de son Comité Exécutif à intervalles réguliers pour adapter son organisation en fonction des directives gouvernementales et communiquer sur les mesures prises auprès de toutes ses parties prenantes, - l'adaptation de son organisation en agence (mise en place de mesures sanitaires, mise à disposition du matériel de protection...) et le recours au télétravail pour les fonctions le permettant afin d'assurer la continuité de l'activité tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs, - le recours à des dispositifs de chômage partiel pour adapter sa masse salariale à son activité, - l'analyse de ses flux de trésorerie pour anticiper ses besoins et être en mesure de faire face à ses échéances à court et moyen terme. <p>Le protocole sanitaire du Groupe est régulièrement mis à jour depuis mars 2020 et diffusé à travers des notes de service simplifiées permettant une communication interne efficace.</p> <p>Une politique de gestion des cas contacts, symptomatiques et positifs a été mise en place ainsi que des protocoles spécifiques pour certains contextes tels que les téléventes ou les inventaires de fin d'année.</p> <p>Toutes ces actions sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les animateurs sécurité.</p>	

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre notamment) qui ont un impact néfaste sur l'environnement.</p> <p>Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES.</p> <p>Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.</p> <p>Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser la reprise de déchets issus des mêmes matériaux que ceux vendus par le site, afin de lutter contre les décharges sauvages qui représentent un impact désastreux pour l'environnement.</p>	<p>Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que peuvent causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers mais aussi organisationnels.</p> <p>En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences.</p> <p>Le non-respect des différentes réglementations environnementales (loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, mais également des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité.</p> <p>Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe est soucieux de limiter son impact environnemental et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les pollutions liées à ses activités. Ces plans d'actions sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière figurant au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel et visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) limiter les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre liés aux activités du Groupe, ii) assurer une gestion raisonnée et une réduction des déchets et éviter la création de décharges sauvages, iii) assurer un stockage sécurisé des matières dangereuses vendues dans les différentes enseignes. <p>Le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et de suivre les évolutions des réglementations à ce sujet.</p> <p>Il réalise enfin une veille technique et technologique afin d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.</p>	

* Source: https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle_de_presse/communiqués_de_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html

Risque de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2020 le montant des créances clients s'élève à 180,64 M€ et représentent 14,40 % du bilan du Groupe.</p> <p>L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, - l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, - l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.
<p>Gestion du risque</p>	
<p>Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe, composés de six juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats.</p> <p>La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 3 % du chiffre d'affaires total).</p>	

Risque de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (6,10 %) et de dettes à taux fixe (93,90 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impacté.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 290 000 € du coût de l'endettement.</p>
<p>Gestion du risque</p>	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un «mark to market» est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p>	

Risque de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe est exposé à moins de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en termes de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 22 % du montant des achats de la filiale.	En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.
Gestion du risque	
Le faible montant des importations n'imposait jusqu'alors pas la mise en place de couvertures de change systématiques sauf pour l'activité d'importation du bois. En cette année particulière, marquée par une forte volatilité du dollar et des tensions sur certains approvisionnements, le Groupe a réactivé sa stratégie de couverture sur l'ensemble de ses activités (négoce et bricolage). Il est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché type REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.	

Risque de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard aiguisé sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme.</p> <p>Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une baisse des concours bancaires courants qui s'élèvent aujourd'hui à 155 M€, – un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme, – une augmentation du coût de la dette financière.
Gestion du risque	
<p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la centralisation du cash du Groupe, – la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). <p>Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère.</p> <p>Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés.</p> <p>Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p>	

Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2020, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 2,65 M€ (cf. Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aura trois impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> – financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, – réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement, – organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale.
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, – commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, – juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, – assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations). 	

Ethique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence, risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption, risque de non-respect de son devoir de vigilance.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>De plus, un non-respect du volet anti-corruption de la loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales.</p> <p>Enfin, le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs.</p>	<p>Le non-respect du droit de la concurrence ou de la loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</p> <p>Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Pour limiter le risque de non-respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique.</p> <p>Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre les huit piliers de la loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité d'Ethique et une procédure d'évaluation des tiers.</p> <p>L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales.</p>	

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Ces dernières années, le Groupe s'est engagé dans une démarche de massification et d'harmonisation de ses programmes d'assurance.

Cette démarche a permis de renforcer la mutualisation des risques entre filiales et de simplifier le pilotage de la stratégie du Groupe en termes de couverture des risques.

La couverture des risques du Groupe est actuellement gérée de manière centralisée sur l'ensemble de son périmètre.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs)

édités par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction), anciennement dénommée FNBM (Fédération du Négocier de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment.

Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Domage aux biens et pertes d'exploitation

Le Programme d'assurance est souscrit selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Il couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis. Les limites de garantie Domage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

Responsabilité civile

Les programmes souscrits couvrent le Groupe au titre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile exploitation et professionnelle, la responsabilité civile liée aux produits commercialisés et la responsabilité liée à la pose.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur Administratif. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires,

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en retrait sur 2020 compte tenu des impacts économiques de la crise sanitaire. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties publiques complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

Couverture des autres domaines

Le Groupe assure une flotte de près de 3 560 véhicules (véhicules légers, poids lourds, remorques et engins) en responsabilité civile et en dommages. Le Groupe assure également les déplacements professionnels de ses salariés avec leur véhicule privé.

Le Groupe est assuré pour ses risques liés au transport de marchandises.

Le Groupe est assuré pour le risque d'atteinte à l'environnement.

Le Groupe est assuré pour le risque cyber.

Les dirigeants du Groupe bénéficient des garanties du programme d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, composé de dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE, et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration, et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle des décisions prises en Comité Exécutif et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Comité Exécutif et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur l'ensemble du Groupe.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

3.5.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, un plan d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE.

L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

Un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT a été mis en place au sein du Groupe.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux.

L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan «Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 17 mai 2018 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

En conformité avec les nouvelles dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs

reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 19 juin 2018.

Cet accord intègre dorénavant un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2020, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers la société non cotée : DUMONT INVESTISSEMENT.

Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2016	755 421 € (1)	2 377 898 €	2 229 636 €	6 169 307 €
2017	948 071 € (1)	2 750 773 €	2 674 173 €	7 380 832 €
2018	961 861 € (1)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €
2019	1 172 237 € (1) (2)	4 169 754 €	2 981 830 €	8 522 562 €
2020	1 714 557 € (1)	7 239 224 €	3 414 002 €	10 963 249 €

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808 €) pour 2019, comptabilisé en 2019

Plan «Prim Actions»

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe «Prim Actions» a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 était basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Le Plan prévoyait une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution,

conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés, 192 pour l'exercice 2016, 274 pour l'exercice 2017, 65 pour l'exercice 2018 et 315 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés en 2019.

Au titre de ce plan «Prim Actions» une somme totale de 1 974 255 € a été versée, en 2020, à l'ensemble des bénéficiaires qui avaient atteint les objectifs fixés.

3.6 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et la fait progresser au fil des années. Il présente dans ce rapport les principaux risques RSE liés à son activité ainsi que les politiques mises en place pour les limiter.

Les grands principes

Pour réaliser son reporting extra-financier, le Groupe SAMSE a souhaité continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie ici sa troisième Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires.
- Les principaux risques extra-financiers.
- Les politiques déployées.
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BILLMAT	LA BOITE A OUTILS
BLANC MATERIAUX	LEADER CARRELAGES
BTP DISTRIBUTION	LE COMPTOIR
CELESTIN MATERIAUX	LOIRE MATERIAUX
CHRISTAUD	M+ MATERIAUX
COMPTOIR FROMENT	MAT APPRO
DEGUERRY SAMSE	MAURIS BOIS
DORAS	REMAT
DUMONT INVESTISSEMENT	RG BRICOLAGE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SOCOBOIS
ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES	SUD APPRO
ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES	TRANSPORTS SCHWARTZ
ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	ZANON TRANSPORTS
GET ELECTRIC	

Au 1^{er} janvier 2020, les sociétés OUTIMAT B.T.P., ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, CLAUDE MATERIAUX et ETABLISSEMENTS MARTIN ont été absorbées par DORAS. La société VAUDREY a été absorbée par CHRISTAUD et SOVAPRO et SOVAPRO MHD ont été absorbées par BTP DISTRIBUTION.

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

LOIRE MATERIAUX, DEGUERRY SAMSE, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES figurent dans le périmètre consolidé du Groupe en année pleine et sont donc entrées dans le périmètre de la DPEF au 1^{er} janvier 2020.

Le présent rapport présente les principaux risques RSE identifiés en les classant selon trois thématiques : Responsabilité Sociale, Responsabilité Environnementale et Responsabilité Sociétale. A la fin de chacune des thématiques, un tableau, qui reprend les indicateurs sélectionnés de la GRI et des indicateurs supplémentaires propres au Groupe, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Année 2020

Avec la célébration des 100 ans de SAMSE, l'année 2020 a été l'occasion pour le Groupe de réaffirmer ses valeurs d'autonomie, de partage et d'engagement qui ont toujours guidé les grandes étapes de son histoire.

Le projet HORIZON BLEU, autre événement majeur de 2020 et plus largement de l'histoire du Groupe avec la reprise de son indépendance, a également permis de renforcer l'actionnariat salarié, composante essentielle dans la croissance du Groupe et fondement de sa réussite comme l'a prouvé le rachat de l'entreprise par les salariés en 1988.

En parallèle, dans la continuité des actions menées au fil des années, l'exercice 2020 a été marqué par

de belles récompenses. Ainsi, la note du Groupe SAMSE dans l'Indice Gaïa (EthiFinance), qui évalue 230 entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, a une nouvelle fois progressé en passant à 73/100 et Olivier Malfait, Président Directeur Général du Groupe, a été élu négociant de l'année 2020 par le jury des Trophées du Négoce (Groupe Le Moniteur).

Avec une gestion de la crise sanitaire en toile de fond, 2020 aura été l'année de tous les défis, de l'indépendance et du projet HORIZON BLEU qui est l'occasion pour le Groupe de réaffirmer ses valeurs et de redéfinir un plan de développement dans lequel la RSE occupe une place essentielle.

Le modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Il s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité. Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Proche de ses fournisseurs et de ses clients, sa position d'acheteur/vendeur lui permet de jouer un rôle important dans la prise de conscience des enjeux RSE dans le secteur du bâtiment.

Avec ses quatre plateformes logistiques, ses transporteurs internes et ses activités d'import, le Groupe SAMSE porte une attention particulière sur les impacts liés à sa chaîne d'approvisionnement. Enfin, parce qu'il attache avant tout une grande importance aux femmes et aux hommes qui le composent, l'attractivité et le développement de ses collaborateurs sont des enjeux majeurs dans la définition de sa stratégie.

Le schéma ci-après présente aux parties prenantes du Groupe SAMSE le modèle d'affaires du Groupe et donne une grille synthétique de lecture de son organisation ainsi que de ses activités, défis et atouts. Il présente également les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et la création et le partage de valeur qui en résulte.

Le Groupe SAMSE, une création de valeur partagée

Défis

- Un marché concurrentiel qui se concentre
- Une évolution de la demande liée à la performance de l'habitat
- Une maîtrise des impacts environnementaux
- Une « digitalisation humaine » de la relation client

Ressources

Des équipes expertes et engagées
6 000 collaborateurs

Une structure financière solide
Fonds propres : 502 385 K€
Gearing : 44, 40%

Un maillage territorial de proximité
350 points de vente dans 55 départements

Un réseau multi-enseignes pour une offre spécialiste et multi-spécialiste
4 enseignes multi-spécialistes
1 enseigne bricolage
13 enseignes spécialistes

Une supply chain efficace

- 4 plateformes logistiques
- 125 000 m² de stockage
- 3 transporteurs internes
- Plus de 2 000 matériels roulants avec 980 chariots élévateurs dont 68% de chariots électriques
- Des partenaires externes

Des fournisseurs de confiance
Plus de 1 200 fournisseurs sous contrat dont 77% de français

Des ressources naturelles et énergétiques

- Consommation d'énergie fossile et renouvelable
- Produits biosourcés.

Atouts

- L'expertise et l'engagement des collaborateurs
- Un maillage territorial de proximité
- Une supply chain efficace
- Une offre produits large et spécialisée
- Une structure financière saine

Création de valeur

Résultats 2020
CA : 1 511 551 K€
ROC : 70 633 K€
Résultat net : 49 845 K€

Un partage de l'avoir

- 64% des collaborateurs actionnaires avec 20% du capital détenu
- 21 532 K€ reversés en intéressement et participation*
- 55 329 K€ euros de dividendes

Un impact social positif

- 95% de salariés en CDI
- 100 000 € attribués au budget de la Fondation qui soutient 22 projets en 2020

Un environnement de travail motivant

- Une note de 7,5/10 au dernier baromètre de satisfaction des collaborateurs**
- 49 656 heures de formations

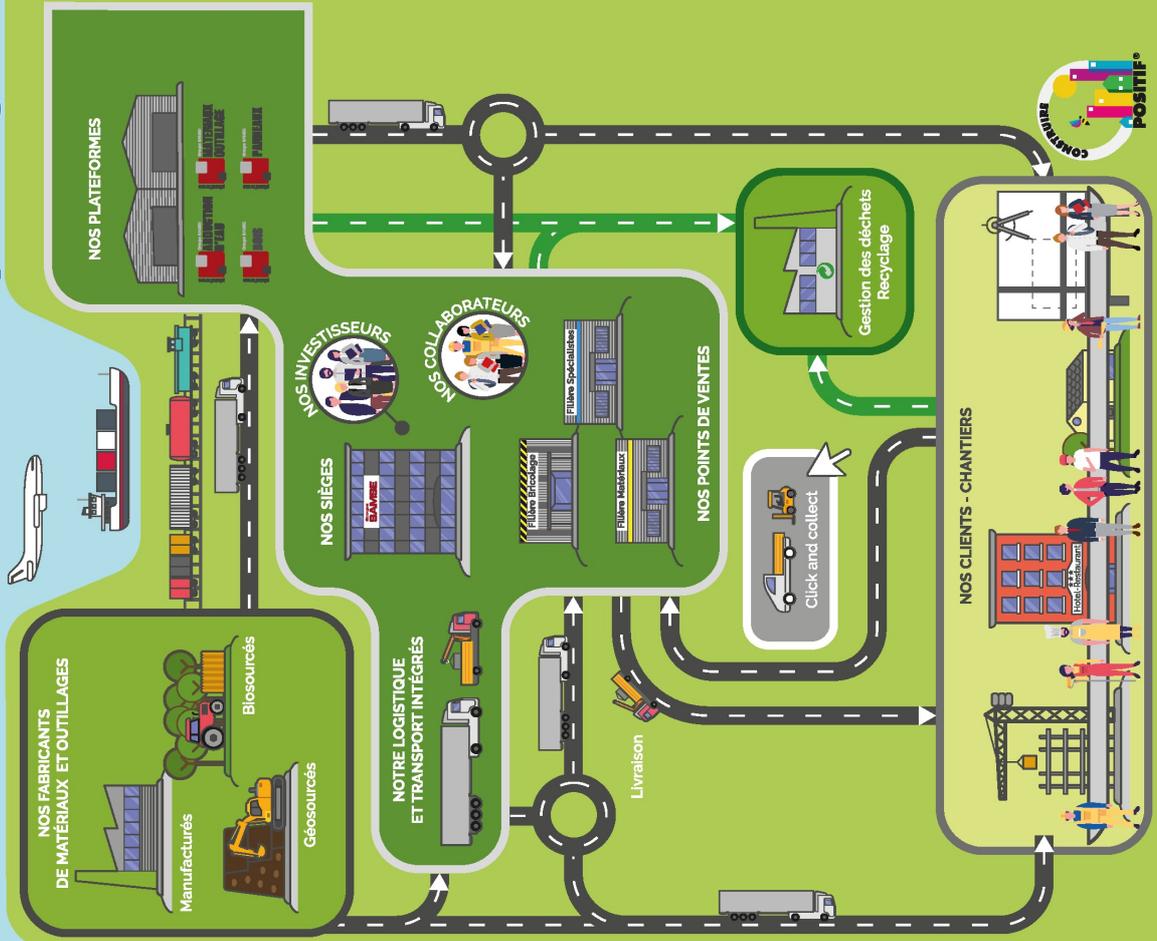
Une communauté de clients

- Plus de 715 000 clients nous ont fait confiance en 2020
- Une note de 7,7 au baromètre de satisfaction de nos clients***

Un impact environnemental maîtrisé

- 20 000 m² de panneaux photovoltaïques
- Des partenariats pour la collecte et le recyclage des déchets.

73/100
au Rating Gaïa d'EthiFinance



* Abonnement compris
** Etude réalisée auprès des collaborateurs de Samse et de la Boite à Outils
*** Etude réalisée sur le périmètre de l'enseigne Samse

Groupe SAMSE

Charte et principaux enjeux RSE

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme.»

Olivier Malfait et François Bériot

Principaux risques extra-financiers

Méthodologie

Le Groupe a initié en 2019 une revue de ses risques et enjeux RSE qu'il a poursuivie et finalisée au cours de l'exercice 2020. Un groupe de travail regroupant les services conformité et audit interne a été créé afin d'élaborer une matrice des matérialités.

La méthodologie s'est articulée en trois temps :

1. Une revue de l'univers des risques/enjeux extra-financiers.
2. Une évaluation et hiérarchisation des risques/enjeux pour le Groupe.
3. Une évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes.

1- Revue de l'univers de risques

Le groupe de travail en charge du projet a, dans un premier temps, mené une revue des risques extra-financiers identifiés en interne lors des différents travaux de cartographie des risques conduits depuis près de 15 ans au sein du Groupe. Une analyse attentive de la précédente version de la DPEF a également été réalisée afin de compléter cette démarche.

Par ailleurs, la conduite d'une revue documentaire de différentes cartographies de matérialité publiées par des Groupes côtés a permis au Groupe de travail de réaliser un benchmark et d'affiner son référentiel en identifiant des risques supplémentaires pertinents pour le Groupe SAMSE.

Par la suite, des entretiens auprès de référents métiers ont été menés afin d'élargir le référentiel de risques extra-financiers, de s'assurer de l'exhaustivité et de la pertinence de celui-ci et d'identifier les risques RSE à évaluer et hiérarchiser dans la suite du processus.

A l'issue de cette phase, seize risques ont été identifiés et jugés pertinents au regard des activités du Groupe SAMSE.

2- Evaluation et hiérarchisation des risques pour le Groupe

L'évaluation et la hiérarchisation des seize risques identifiés ont été réalisées en suivant trois grandes étapes.

Tout d'abord, les risques ont été classés afin d'attribuer aux référents métiers ceux à évaluer.

Sept ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ces ateliers ont permis d'établir une description détaillée de ces risques, mais aussi d'évaluer leur probabilité de survenance ainsi que leurs impacts potentiels pour le Groupe. Pour cela, une échelle d'évaluation sur quatre niveaux de probabilité et d'impact, déterminée au préalable par le groupe de travail, a été utilisée.

A l'issue de cette première phase d'évaluation avec les référents métiers, un atelier d'évaluation et de cotation finale a été mené avec la Direction Générale du Groupe pour consolider, ajuster et valider les résultats obtenus en prenant en compte une vision «Groupe».

3- Evaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes

Pour cette première version de cartographie RSE, le groupe de travail a décidé de réaliser une étude documentaire afin d'évaluer l'importance pour ses parties prenantes des risques et enjeux identifiés.

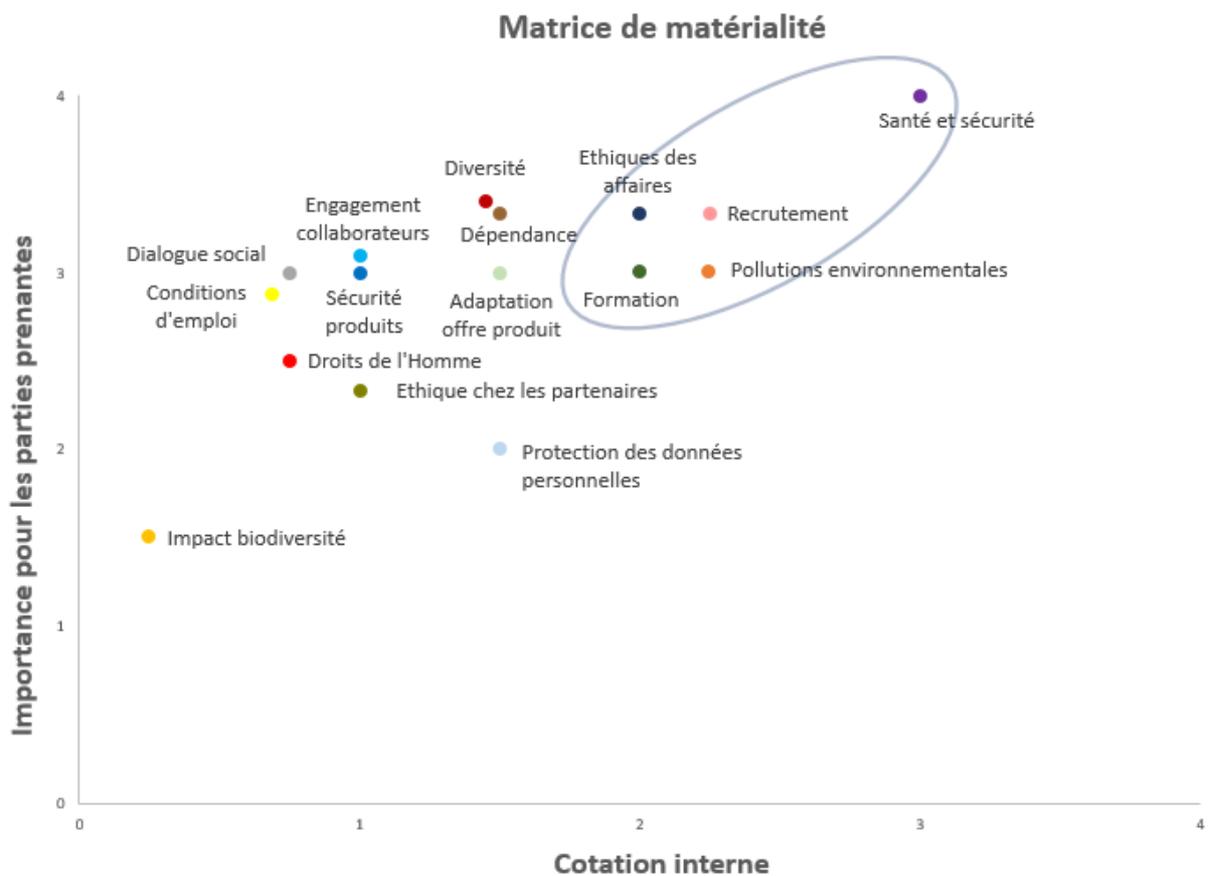
Pour cela, il s'est appuyé sur les résultats de matrices de matérialité publiées par des Groupes partageant un modèle d'affaires similaire à celui du Groupe SAMSE et ayant des parties prenantes communes avec lui. Chacune des matrices de matérialité sélectionnées pour la qualité de leur méthodologie a été analysée par le groupe de travail.

A partir de ces matrices, les résultats de l'évaluation de l'importance de chacun des risques RSE pour les parties prenantes ont été retranscrits sur une échelle à quatre niveaux. Les résultats obtenus ont finalement été consolidés afin de déterminer la note «importance pour les parties prenantes» présentée dans la matrice de matérialité du Groupe SAMSE.

L'élaboration d'une matrice de matérialité a permis d'identifier et de confronter la vision du Groupe à celle de ses parties prenantes concernant ses principaux risques. Les travaux menés vont

permettre d'accompagner la refonte et le déploiement de la stratégie RSE du Groupe, dans la continuité du projet HORIZON BLEU et en prenant en compte les priorités ainsi identifiées.

Matrice de matérialité



- Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes
- Recrutement et attractivité
- Diversité et égalité des chances
- Formation et gestion des compétences
- Engagement des collaborateurs
- Dialogue social
- Conditions d'emploi et non précarisation
- Droits de l'Homme au sein du Groupe
- Pollutions environnementales
- Dépendance énergétique et aux matières premières
- Impact de l'activité sur la biodiversité
- Adaptation de l'offre produits aux enjeux du développement durable
- Sécurité des produits (utilisateurs, consommateurs, clients)
- Protection des données personnelles
- Ethique chez nos partenaires
- Ethique des affaires dans le Groupe

Principaux risques extra-financiers

A la suite de la cotation, cinq risques principaux ont été identifiés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et développés dans le cadre de la DPEF. Les principales politiques mises en place pour limiter ces risques et les indicateurs clés de performance suivis sont également rappelés dans le tableau et développés par la suite.

Responsabilité sociale					
Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	
Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes <i>L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et parties prenantes du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des magasins et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel pour le Groupe.</i>	Politique Sécurité et Prévention Dispositifs RH d'accompagnement et de prévention	Taux de fréquence / taux de gravité Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité	TF1 : 33,21 TG : 1,76 4,78h	TF1 : 31,70 TG : 1,89 3,35h	
Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	
Recrutement et attractivité <i>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité de l'organisation interne du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants, des recrutements en inadéquation avec les besoins ou un taux de turn-over mal maîtrisé risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.</i>	Politique de recrutement et d'intégration (des solutions de recrutement ciblées valorisant la marque employeur et promouvant la diversité) Des mesures pour renforcer l'engagement des collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> - actionnariat salarié - politique attractive en matière d'avantages sociaux - études de satisfaction et plans d'actions 	Nombre d'embauches Augmentation de l'effectif Salariés actionnaires	2 000 6% 57,8%	1 729 3% 63,9%	
Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	
Formation et gestion des compétences <i>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur pour le Groupe. La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe aussi bien auprès des clients qu'auprès de possibles candidats à l'embauche.</i>	Politique de formation Campus internes E-learning et blended learning Cycle RH, « revues de personnel » et plans de compétences Mobilité interne et promotion	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	20	8	

Responsabilité Environnementale

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<p>Pollutions environnementales</p> <p><i>Le Groupe SAMSE est soucieux de réduire les impacts environnementaux de ses activités et porte une attention particulière à la limitation des pollutions liées à la conduite de ses affaires : pollutions de l'air, notamment liées à ses activités de transport et de logistique et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.</i></p> <p><i>En parallèle, le Groupe s'assure également de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités.</i></p> <p><i>Un non-respect des réglementations ou une absence d'anticipation pourraient entraîner des sanctions juridiques ainsi qu'une désorganisation de l'activité du Groupe.</i></p>	<p>Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique</p> <p>Maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments</p> <p>Politique de gestion raisonnée et de réduction des déchets</p> <p>Règles strictes de stockage</p>	<p><u>Consommations énergétiques des bâtiments :</u></p> <p>Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI)</p> <p>Consommations d'électricité (kWh)</p> <p><u>Age moyen du parc de Poids Lourds</u></p> <p>Zanon Transports</p> <p>Moyens Matériels</p>	<p>18 163 726</p> <p>29 290 446</p> <p>3,7 ans</p> <p>5,6 ans</p>	<p>16 819 137</p> <p>25 934 670</p> <p>3,7 ans</p> <p>5,5 ans</p>

Responsabilité Sociétale

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<p>Ethique des affaires dans le Groupe</p> <p><i>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.</i></p> <p><i>Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</i></p>	<p>Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption</p> <p>Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielle ou restrictives de concurrence</p>	<p>% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>

Responsabilité sociale

Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes est une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie plusieurs dispositifs et notamment une Politique de Sécurité et de Prévention, des actions d'amélioration des conditions de travail de ses employés et des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention.

En 2020, la situation sanitaire particulière l'a aussi conduit à développer une politique spécifique pour gérer la crise Covid.

Politique Sécurité et Prévention

Diffusion d'une Culture Sécurité

Le Groupe investit dans la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes en faisant de la prévention une priorité et en mettant tout en œuvre pour répondre aux exigences légales en la matière.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une véritable Culture Sécurité et Prévention commune. En s'inscrivant dans la durée et en se basant sur une animation régulière, elle vise à accompagner l'ensemble des collaborateurs au travers d'actions de prévention et de sensibilisation. L'approche culturelle de la prévention des risques apporte également une sensibilisation positive de l'ensemble des collaborateurs, en visant une prévention collective (collaborateurs, clients, fournisseurs, prestataires).

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui-même ou ses collègues.

Organisation humaine

Une Direction Sécurité et Prévention organise et veille à la diffusion de ce programme.

Les fonctions supports (services aménagement, services RH, services juridiques, etc...) animent les différents sujets sécurité et les intègrent dans leur quotidien.

A cela s'ajoute une équipe de 15 animateurs sécurité pour la partie négoce, dont DORAS et M+ MATERIAUX et 4 prévenants pour la partie bricolage, qui œuvre en proximité, sur le terrain, au plus près des problématiques qui font le quotidien des agences et magasins.

Référentiel, audits, analyse AT

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration. La collaboration entre les Responsables de sites et les Équipes Sécurité et Prévention permet de prioriser les actions d'amélioration et d'évaluer leur évolution dans le temps.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sûreté des sites du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés.

Ainsi, le Groupe suit notamment les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, qui évoluent de la manière suivante (LA 6) :

– le taux de fréquence (TF1) des accidents du travail pour le Groupe est passé de 33,30 en 2018 à 33,21 en 2019 et 31,70 en 2020,

– le taux de gravité, quant à lui, est passé de 1,79 en 2018 à 1,76 en 2019 et 1,89 en 2020.

=> Indicateur clé de performance : le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (LA 6).

La baisse du taux de fréquence est la résultante des politiques de prévention menées avec un contexte sanitaire ayant replacé le sujet au cœur des préoccupations quotidiennes.

Programme de prévention

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler les différents équipements, mais aussi en innovation ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention, au sein des établissements, permettant d'aborder des thèmes définis par les équipes Sécurité et Prévention.

Un journal interne - «SAVOIR VIVRE» - diffusé largement, retrace annuellement les moments forts

et les actions phares menées par les enseignes du Groupe sur les sujets de Sécurité et Prévention.

Des temps forts et des campagnes de prévention se déroulent également pendant l'année pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes majeurs comme la prévention routière ou le bien-être au travail.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

Formations

=> Indicateur clé de performance : le nombre moyen d'heures de formation des salariés en matière de sécurité (SAM SO 1).

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité est passé de 4,78 h en 2019 à 3,35 h en 2020. Cette baisse s'explique par l'annulation de formations pour cause sanitaire.

Les quatre grands thèmes développés lors de ces formations sont :

- La conduite et la manutention de chariots.
- La conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...).
- L'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple).
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

Amélioration des conditions de travail

Chaque année, des actions sont menées pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Télétravail

Depuis février 2019, le Groupe SAMSE s'est doté d'une charte sur le travail à distance dans le but de répondre aux attentes de ses collaborateurs et de

permettre l'adaptation de l'activité à de nouveaux modes d'organisation du travail.

Ainsi, le Groupe accompagne le fait que l'activité professionnelle peut aujourd'hui s'exercer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou en dehors de ce cadre, dans un lieu différent du lieu habituel du travail (agence, magasin, lieux tiers - aéroport, espace de coworking, ...- ou le domicile).

Le travail à distance est ouvert aux salariés dont la nature des missions le permet et qui savent faire preuve d'autonomie dans l'exercice de leur activité. La très grande majorité des salariés du Groupe exerce un métier en lien avec l'exploitation opérationnelle des points de vente (vendeur, magasinier, cariste, chauffeur, logisticien, chef d'agence, directeur de magasin...). Ces métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail car ils sont directement liés à l'entreposage des produits sur le terrain et à l'accueil physique des clients dans les points de vente.

La mise en place du travail à distance se fait dans le cadre de la relation de confiance et de réciprocité entre le manager et le collaborateur, dans la limite d'une journée de télétravail par semaine. Les collaborateurs concernés ont progressivement eu accès au matériel adapté pour un travail dans de bonnes conditions.

Cette première expérience du télétravail a permis une réponse adaptée et rapide à la crise sanitaire, sur l'ensemble de l'année 2020, par un accès élargi au télétravail à l'ensemble des collaborateurs éligibles. Pendant cette période, certains collaborateurs ont été amenés à travailler à distance jusqu'à cinq jours par semaine.

Ainsi en 2020, sur presque neuf mois en continu, plus d'un millier de collaborateurs sur un effectif

global de près de 6 000 collaborateurs ont été concernés par le télétravail dans des proportions plus ou moins importantes.

Améliorations continues

Des actions sont également régulièrement menées pour améliorer l'ergonomie des postes de travail. Ainsi, ces dernières années, ont par exemple été décidés les changements suivants : l'amélioration des équipements des camions pour accroître le confort des chauffeurs, l'acquisition de mobiliers de caisse plus ergonomiques pour les magasins du bricolage, l'amélioration de la visibilité sur les chariots élévateurs par la mise en place de feux LED.

En 2020, les chariots électriques représentent 68 % du parc de chariots géré par les MOYENS MATERIELS. En plus de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (voir ci-après), cela permet une amélioration des conditions de travail des salariés qui utilisent quotidiennement ces engins (diminution des nuisances sonores, réduction des vibrations...). Le Groupe privilégie dès que possible l'utilisation de chariots électriques.

Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention

Un dispositif de coaching et d'écoute

Depuis 2007, une coach interne certifiée «coach and team» membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation, permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Comme chaque année depuis plus de dix ans les Directeurs de Région négoce et les chefs d'agence ont co-construit avec la coach interne des séminaires visant à renforcer la cohérence et la cohésion des équipes. Le coaching d'équipe concerne une quinzaine d'équipes par an.

Le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : «Besoin d'en parler» au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse email. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

«Besoin d'en parler» a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue. Cela peut concerner des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement. Une trentaine de cas dans l'année en moyenne est recensée par ce biais.

Ces deux dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux. En 2020, si les séminaires n'ont pas pu avoir lieu pendant la crise sanitaire, le dispositif d'écoute a pleinement fonctionné. Cette crise exceptionnelle a permis une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs avec le référencement de deux coachs externes pour accompagner les problématiques individuelles et collectives.

Un dispositif interne de prévention du harcèlement

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, le Groupe a organisé, fin 2019, la désignation des référents harcèlement au sein des CSE ainsi qu'au sein de l'équipe RH. Chaque CSE a désigné une personne, membre du CSE, dont le nom a été porté à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage, afin que les collaborateurs soient en mesure d'obtenir une réponse appropriée dans la lutte contre les situations relevant du harcèlement sexuel ou des agissements sexistes.

Des formations ont commencé à être dispensées aux référents harcèlement en 2020.

Cas particulier de la gestion de la pandémie sur 2020

1. Adaptation des pratiques

Cette année 2020, marquée par la crise sanitaire du Coronavirus, a demandé une adaptation constante des pratiques du Groupe afin de toujours garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients.

Ces adaptations se sont faites au fur et à mesure de la publication des protocoles sanitaires gouvernementaux.

Ainsi, neuf mises à jour du protocole sanitaire SAMSE ont été publiées depuis mars, ainsi que des notes de service simplifiées permettant une communication efficace.

Une politique de gestion des cas contacts, symptomatiques et positifs a été mise en place ainsi que des protocoles spécifiques pour certains contextes tels que les téléventes ou les inventaires de fin d'année.

Toutes ces actions sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les animateurs sécurité.

Ces mesures ont été, et sont encore indispensables à la continuité de l'activité.

2. Dialogue social

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable. Ce dialogue social a permis d'apporter une réponse concertée et efficace à la crise sanitaire (voir la partie Dialogue Social ci-après).

Risque 2 : Recrutement et attractivité

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité de l'organisation interne du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants, des recrutements en inadéquation avec les besoins ou un taux de turn-over mal maîtrisé risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.

Afin de limiter ces risques, le Groupe mène une politique dynamique de promotion de sa marque employeur et déploie des processus de recrutement et d'intégration visant à attirer et fidéliser les talents. Il accompagne sa politique de recrutement par des mesures de renforcement de l'engagement de ses collaborateurs et s'assure du respect de la diversité et de l'égalité des chances à toutes les étapes du recrutement et de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

La politique de recrutement et d'intégration

[Des solutions de recrutement ciblées et valorisant la marque employeur...](#)

Le recrutement externe

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe valorisant l'image de marque employeur et ciblées selon les publics visés : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

Sur l'année 2020, 43 760 candidatures ont été traitées. A titre de comparaison, 43 667 avaient été traitées en 2019, 30 128 en 2018 et 20 080 en 2017 (SAM SO 2).

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un site « carrières » : groupesamserecrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche. En 2018, la DRH Groupe a lancé un projet de refonte de son site de recrutement via un appel d'offres avec pour objectif de proposer au candidat utilisateur une entrée dans l'univers du Groupe à travers un site aux couleurs de l'enseigne

qui recrute plutôt qu'à celles du Groupe, une ligne éditoriale dynamique et de nouveaux contenus.

En été 2020, un sondage a été réalisé auprès de 1 800 candidats.

Le site a alors reçu la note de 4,2 sur 5 avec 87,9 % des participants qui ont attribué une note de 4 ou 5.

Pour continuer dans cette dynamique, deux nouveautés ont été lancées pour la fin d'année 2020 : le Perfect Match (quizz) et une infographie des étapes de recrutement dans le Groupe.

La Cooptation

Face aux problématiques de recrutement, la cooptation a été lancée en janvier 2018, permettant à 107 nouveaux collaborateurs en 2020 d'être embauchés grâce au réseau des employés (SAM SO 3).

La cooptation repose avant tout sur l'entretien et l'activation d'un réseau (personnel ou professionnel) pour obtenir des recommandations dans le cadre d'une recherche d'emploi/recherche de talents. Cette pratique met en lien un candidat, un recruteur et un collaborateur auteur d'une recommandation (= coopteur). Les collaborateurs du Groupe sont ses meilleurs ambassadeurs.

L'alternance

Le Groupe promeut également l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement dans les magasins et les agences dans les métiers de la vente, de la logistique et du commerce. Ainsi, chaque année une campagne d'alternance est menée. En 2020, celle-ci a permis l'embauche de 142 jeunes (hors Certificat de Qualification Professionnelle) (SAM SO 4).

... qui permettent d'attirer et d'intégrer les talents

=> Indicateur clé de performance : le nombre d'embauches et les variations d'effectifs du Groupe (LA 1).

Cette politique de recrutement participe à l'attractivité du Groupe SAMSE et a permis, en 2020, l'embauche de 1 729 collaborateurs (LA 1) dont plus de 600 CDD correspondant à des renforts saisonniers.

Sur l'année 2020, l'effectif global du Groupe a augmenté de 3 %, passant de 5 769 à 5 952 collaborateurs (LA 1).

Cette dynamique permet au Groupe d'attirer les talents et de s'assurer une bonne stabilité tout en créant de l'emploi durable.

Ainsi, 95,6 % des contrats du Groupe sont des CDI et plus de 95 % des collaborateurs sont à temps complet.

Afin d'accompagner cette politique de recrutement, le Groupe met de plus l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours et de kits d'intégration individuels et spécifiques à ses métiers.

Grâce à ses bons résultats économiques, le Groupe SAMSE développe ses activités et crée de l'emploi dans les territoires et les régions. Ces créations d'emploi concernent l'ensemble des Catégories Socio-Professionnelles (CSP). Ainsi, en 2020, la structure de l'emploi par CSP est la suivante :

CSP	%
Cadre	14,64 %
Technicien - Agent Maitrise	18,06 %
Employé	60,77 %
Ouvrier	6,54 %

Le renforcement de l'engagement des collaborateurs

La politique RH du Groupe repose sur trois grandes valeurs fondamentales : autonomie, engagement et responsabilité.

Ces valeurs sont au cœur des préoccupations de l'entreprise et des managers. En complément de sa politique de recrutement, le Groupe met donc régulièrement en place des dispositifs visant au renforcement de la satisfaction et de l'engagement de ses collaborateurs.

Ces dispositifs renforcent l'image et l'attractivité du Groupe et de ses enseignes, permettent la fidélisation de ses collaborateurs et assurent le maintien d'un climat social de qualité.

L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié, au cœur de la culture d'entreprise depuis son lancement en 1968, permet au Groupe SAMSE d'associer durablement ses

collaborateurs à la croissance des entreprises qui le composent. Il est un des marqueurs forts des valeurs de partage et d'engagement portées par le Groupe.

C'est dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise que les salariés ont accès à un fonds d'actionnariat salarié leur permettant de bénéficier concrètement des résultats du Groupe sur le moyen long terme. Cette performance est majorée par une politique d'abondement avantageuse.

Si aujourd'hui, près de 64 % des salariés du Groupe sont actionnaires, l'un des objectifs du plan HORIZON BLEU est de faire progresser ce pourcentage dans les années à venir grâce à des actions de renforcement de l'actionnariat salarié qui seront déployées en 2021.

=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de salariés actionnaires (SAM SO 5).

Une politique attractive en matière d'avantages sociaux

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux (LA 2). La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime de vacances, prime de Noël...), des variables liés aux métiers ainsi qu'un intéressement dans la très grande majorité des enseignes et une participation, le tout allié à un Plan d'Épargne Groupe.

Les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi et le Plan d'Épargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe pouvant aller jusqu'à 30 % de remise.

L'organisation en Unité Economique et Sociale de certaines de nos enseignes (UES SAMSE, UES BRICOLAGE, UES DORAS...) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers et notamment du bénéfice des œuvres sociales et culturelles des CSE. En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer les différentes UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance.

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens modernes de pilotage de leur dossier administratif notamment par la mise en place d'un dispositif dématérialisé et sécurisé tel que le coffre-fort électronique ou la dématérialisation des coupons d'intéressement et de participation déployée en 2020.

Protection sociale, mutuelle, prévoyance

Avec une offre Mutuelle et Prévoyance de qualité, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs une couverture sociale très favorable. En 2019, un appel d'offre a été lancé afin d'en améliorer encore le dispositif et d'en élargir le bénéfice au plus grand

nombre d'entreprises du Groupe. Un travail d'envergure avec les filiales a permis de choisir un nouveau prestataire commun, le courtier GRAS SAVOYE, aussi bien pour la mutuelle que pour la prévoyance pour la grande majorité des entités du Groupe. Le nouveau dispositif, déployé au 1^{er} janvier 2020, apporte non seulement des améliorations concernant les prestations mutuelle mais également des améliorations tarifaires aussi bien en mutuelle que pour la prévoyance. Ce nouveau dispositif offre également aux collaborateurs un confort utilisateur avec une application et un site web moderne et efficace, doublé d'un accompagnement administratif appréciable pour les équipes du service gestion du personnel.

En 2020, 5 439 collaborateurs sont couverts par un contrat et bénéficient du régime mutuelle/frais de santé du Groupe. L'ensemble des collaborateurs est également couvert par un contrat Prévoyance.

Suivi de la satisfaction des collaborateurs

Après avoir entrepris des démarches en parallèle pendant plusieurs années, les sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont déployé, du 2 au 31 mai 2019, un baromètre digital anonyme de mesure de la satisfaction des collaborateurs, intitulé «C'est toi qui en parles le mieux». Il se compose de 58 questions relatives au travail, à l'organisation, la relation, l'évolution du collaborateur, les politiques de rémunération et de partage ainsi que la culture et les valeurs de l'entreprise. Les réponses se font sur une échelle en 5 points (de «Tout à fait d'accord» à «Pas du tout d'accord»).

A la fin de chaque thème on retrouve une question ouverte permettant aux collaborateurs d'apporter des précisions ou bien de faire des suggestions d'amélioration.

Les collaborateurs s'y connectent par un simple lien internet en renseignant leur société, leur région, leur métier ou leur magasin et enfin leur ancienneté (moins de cinq ans, entre cinq et quinze ans, plus de quinze ans).

Afin de garantir l'anonymat des participants, il est nécessaire que l'accès au baromètre se fasse sans identifiant et que les clés d'entrée citées ci-dessus ne permettent pas d'identifier les salariés.

Sur les 3 484 personnes interrogées, 2 274 ont répondu, soit un taux de participation de 65 %.

Cela correspond à un taux de participation de 55 % pour le négoce et de 74 % pour le bricolage.

L'axe portant sur le travail a reçu la plus haute note avec 7,9/10 alors que l'axe organisation a reçu la plus basse note avec 7,1/10. Le score général était de 7,5/10, ce qui est très bon pour un questionnaire portant sur la satisfaction au travail.

Globalement, les notes étaient plus élevées pour les salariés avec plus de quinze ans d'ancienneté. Certaines régions ont reçu un meilleur score que les sièges.

Entre fin 2019 et début 2020, l'avis des collaborateurs a permis d'orienter les plans d'actions qui, une fois mis en place, contribueront à la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'édition 2020 qui devait être élargie à d'autres filiales du Groupe n'a pas pu être déployée. La prochaine campagne sera vraisemblablement reportée en 2022 afin de pouvoir comparer des exercices non atteints par les impacts de la crise sanitaire et inscrire la satisfaction des collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

[Le dialogue social](#)

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de

créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable.

En 2020, outre les échanges sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), des échanges constructifs ont permis la signature d'un accord améliorant la structure annuelle de la rémunération. Dans le cadre de la pandémie liée au Coronavirus et des dispositifs proposés par le Gouvernement, ce bon dialogue social a également permis la signature d'un accord dérogatoire sur la pause des congés payés ainsi que d'un accord permettant l'individualisation du placement en activité partielle.

Par ailleurs, le Groupe a été soucieux de maintenir une information continue des élus pendant toute l'année 2020 et des réunions très régulières et plus fréquentes avec les CSE ont permis non seulement de poursuivre les échanges habituels avec les membres des CSE mais également de les associer étroitement aux actions mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. L'utilisation de la visioconférence a aussi permis la poursuite du dialogue social en assurant agilité, adaptation aux circonstances, réactivité et participation du plus grand nombre aux réunions.

La promotion de la diversité et de l'égalité des chances

Les politiques RH du Groupe sont définies et mises en œuvre dans le respect des principes de diversité et d'égalité des chances, que ce soit au moment du recrutement ou au cours de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

[Une politique de diversité dans le recrutement](#)

Par son ADN et ses valeurs, le Groupe SAMSE promeut un strict respect des règles de non-discrimination dans le recrutement. Ainsi, il engage de nombreuses actions en faveur de l'insertion et de la diversité dans le recrutement de ses collaborateurs.

Depuis 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans

l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires et de la diversité.

Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville a été initié pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique «Job dans la Ville». Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée «portes ouvertes» organisée spécifiquement pour eux.

L'année 2020 a permis la finalisation du partenariat «100 chances 100 emplois» grâce auquel le Groupe rejoint un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

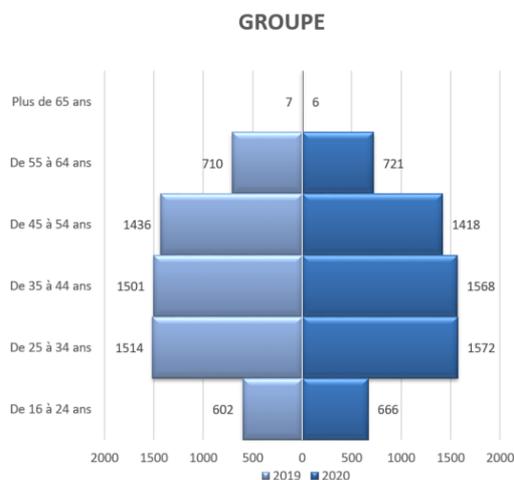
Le Groupe SAMSE est également signataire en 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

En 2020, les engagements prioritaires de la DRH ont été les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise,
- favoriser l'accès à l'alternance,
- recruter de manière non discriminatoire.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement...), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe.

Ainsi, l'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,47 ans (en légère baisse par rapport à l'année précédente).



[Des mesures en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap](#)

De concert avec la Direction Sécurité et Prévention, la Direction des Ressources Humaines a initié fin 2020 un état des lieux des pratiques actuelles et du niveau d'appropriation du sujet du handicap par les enseignes du Groupe. Cet état des lieux permettra d'identifier les principales problématiques et de proposer des actions pour accompagner le développement de la politique RSE à ce sujet.

Une mission Handicap a ainsi été créée et un accompagnement externe est réalisé par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) auprès des différentes enseignes.

Il se traduit par des enquêtes terrain pour mieux connaître les pratiques et habitudes, et des ateliers participatifs pour définir les meilleures actions à mettre en place pour être une entreprise inclusive. Ce « diagnostic action » a été réalisé dans les enseignes ENTREPOT DU BRICOLAGE, M+ MATERIAUX, DORAS et est en cours au sein de l'UES SAMSE.

En 2020, 199 collaborateurs ont une reconnaissance handicap (SAM SO 6).

[L'égalité femmes/hommes](#)

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération.

Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, il est alloué au sein de l'UES SAMSE, depuis 2011, un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts. Lors de la parution de l'index égalité femmes/hommes publié au titre de l'année 2020, les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS obtiennent la même note de 39 sur 40 sur la mesure des écarts de rémunération (LA 13).

D'une manière générale, les deux UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS (BAO) obtiennent chacune une note globale de 89 points sur 100 pour leur index égalité professionnelle.

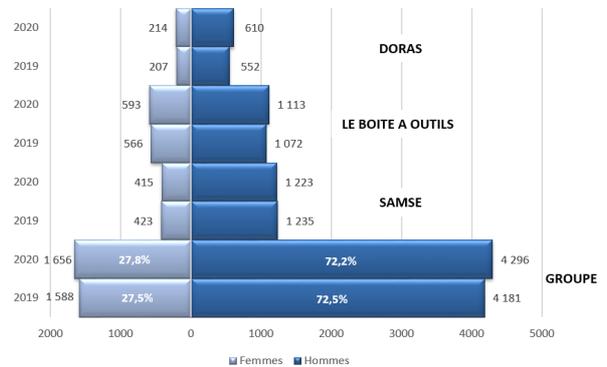
Le Groupe SAMSE compte poursuivre sa réflexion sur ces questions d'égalité femmes/hommes afin d'améliorer ces résultats. Ainsi, concernant l'UES BAO, une commission mixité a vu le jour courant du second semestre 2019 pour avancer sur diverses pistes : état des lieux, communication, ouverture vers l'extérieur pour s'approprier des démarches applicables dans l'entreprise... Un questionnaire, destiné à mieux connaître la sensibilité des collaborateurs sur le sujet et ainsi mieux appréhender le plan d'action à mettre en place a été administré en octobre/novembre 2020 au sein de l'UES BAO. 40 % des effectifs s'est prononcé sur le sujet.

Un plan d'action, travaillé avec la commission mixité ainsi que la commission égalité professionnelle du CSE central a ensuite pu être validé en décembre 2020. Par ailleurs, concernant l'UES SAMSE, dans le cadre des augmentations salariales, une sensibilisation a été réalisée auprès des managers sur la nécessaire vigilance à apporter dans les décisions d'augmentations de salaire au retour de congé maternité.

Des actions complémentaires sont en cours d'élaboration pour permettre une amélioration continue d'année en année.

Ces actions sont aussi travaillées par enseigne en fonction de la répartition femmes/hommes dans les effectifs de chacune d'elles.

La proportion de femmes dans le Groupe est de 27,8 % en 2020 contre 27,5 % en 2019. Ci-dessous est présenté un détail par enseigne.



Risque 3 : Formation et gestion des compétences

La compétence de ses équipes est un élément stratégique de la politique du Groupe SAMSE. Dans les métiers de distribution, la différenciation concurrentielle se joue sur le professionnalisme des collaborateurs dans une relation commerciale orientée vers la satisfaction client et la qualité de service. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe (risque de perte de clients et d'attractivité).

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise donc à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle.

La politique de formation (LA 10)

Organisation et déploiement

La politique de formation et de développement des compétences s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le recueil des besoins de formation s'opère lors des entretiens annuels et professionnels réalisés de novembre à mars par les managers de proximité. Les managers définissent des demandes individuelles au travers d'un catalogue de formation décliné par enseigne et suivent les orientations RH des Directions Métiers pour des projets de formation plus globaux.

Les catalogues de formation sont organisés par thématiques (commerce, technique produit, sécurité, management développement personnel, bureautique) et par métier proposant des parcours progressifs.

Par la suite, les équipes RH consolident les recueils, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités.

En plus de la taxe formation, les budgets internes alloués à la formation varient d'une société à l'autre et représentent un pourcentage significatif de la masse salariale.

L'année 2020 dans le contexte de crise sanitaire a contraint le Groupe SAMSE à ne maintenir que les formations réglementaires. Les autres formations individuelles et les parcours métiers ont été

suspendus pour une reprise sur 2021 (SAM SO 7 et LA 9).

=> Indicateur clé de performance : le nombre d'heures de formation des salariés (LA 9).

En 2020, 47 349 heures de formation à destination des salariés du Groupe ont été réalisées (SAM SO 7).

Cela donne une moyenne de 8 heures de formation par salarié sur l'année contre 20 heures en 2019 (LA 9). Cette baisse est due à l'annulation de formations pour cause sanitaire.

En parallèle, 2 307 heures ont été réalisées par des personnes extérieures au Groupe (Formations POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) (SAM SO 7).

Formations qualifiantes et certifiantes

Autre élément fort de la politique de formation, le centre de professionnalisation du Groupe SAMSE cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance ouverte aux candidats recrutés et aux salariés déjà en poste sur les métiers du négoce (Chef d'agence, ATC et Vendeur conseil). Ces formations proposées par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) sont validées par un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). En 2020, 10 collaborateurs ont suivi la formation CQP Chef d'agence, 7 collaborateurs ont suivi la formation CQP ATC et 9 collaborateurs ont suivi la formation CQP Vendeur conseil. Cependant, ces trois CQP, ont ensuite dû être suspendus pour cause de crise sanitaire. Leur reprise est prévue sur 2021.

Le Groupe dispose également d'un espace physique dédié à la formation basé à Chambéry et administré par le pôle bricolage du Groupe. Il permet la convergence d'actions de formation dans le cadre de partenariats avec les fournisseurs.

E-learning et blended learning

Enfin, la politique de formation s'appuie aussi sur la transformation des modèles de formation du Groupe SAMSE. L'intégration du digital se réalise au travers d'une production interne de modules en e-learning hébergés sur une plateforme dédiée et accessible à l'ensemble des collaborateurs et à l'utilisation du blended learning dans les parcours de formation. Le blended learning se définit comme une formule pédagogique qui résulte d'une combinaison de séquences de formation en ligne et

de formation en présentiel. Souvent, la formation en ligne aborde les aspects théoriques quand le présentiel avantage la mise en pratique. Cette formule est largement utilisée pour les formations sur les techniques produits, le commerce et la vente.

En 2020, 201 nouvelles capsules pédagogiques de e-learning ont été conçues portant ainsi à plus de 420 le nombre de modules disponibles pour l'ensemble des collaborateurs et intégrés au sein de 28 parcours de blended learning. Ces modules portent sur les aspects techniques produits, techniques de vente et promotion des services. Sur l'année, 2 436 collaborateurs ont ainsi utilisé les plateformes internes de formations LMS (Learning Management System).

La gestion des compétences : mieux connaître et accompagner les équipes

Cycle RH, revues de personnel et évolution de l'entretien annuel

Un cycle annuel RH a été défini pour ritualiser des temps RH et managériaux avec une articulation annuelle autour de trois temps forts :

=> l'Entretien Annuel et Professionnel (EAP), qui permet un échange entre le manager et le collaborateur pour faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur les demandes de formation et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste ;

=> les revues de personnel (Cf paragraphe suivant) ;

=> un plan de développement des compétences renforcé avec des parcours Métiers, mis en place d'après le recueil des besoins de formations individuelles et collectives issu des EAP.

Cette ritualisation des temps RH et managériaux permet un meilleur suivi et une meilleure connaissance des collaborateurs du Groupe (LA 11).

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie (une fois par an), les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences, les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic

commun, des potentialités et des hypothèses d'évolution(s) de carrière. Il s'agit d'un exercice collectif stratégique qui s'effectue également au regard des besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Ce rituel managérial régional a été mis en place depuis 2018.

Les revues de personnel sont une démarche au croisement des enjeux de l'organisation et du développement du collaborateur.

Elles permettent de consolider la connaissance des équipes et de travailler sur les mobilités internes.

Mobilité et promotion interne

Le Groupe déploie depuis de nombreuses années plusieurs dispositifs permettant l'intégration, la promotion interne et la mobilité professionnelle au sein de ses métiers et de ses enseignes.

Les campus

Les campus du Groupe SAMSE, activité négoce, ont pour objectif de former les collaborateurs sur des parcours de formation métier et favoriser la mobilité interne et la promotion professionnelle.

Ils permettent d'accompagner les collaborateurs dans leur prise de poste en alternant formation et expérience professionnelle sur six à douze mois et/ou de changer de métier en interne en passant par des périodes de professionnalisation.

Ces campus permettent d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et sont délivrés par la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC).

Le parcours «Pépinière/vivier»

Le parcours «pépinière/vivier» répond au besoin du bon fonctionnement de l'entreprise et à son développement (croissance externe).

Destiné à former l'encadrement de LA BOITE A OUTILS, le parcours «pépinière/vivier» concerne des personnes (issues de l'interne et de l'externe) qui ont vocation à être agents de maîtrise puis cadres. Les candidats recherchés doivent avoir des compétences managériales et techniques mais aussi un état d'esprit proche des valeurs de partage, bienveillance, confiance et passion du métier propres au Groupe. Ils doivent de plus avoir le souci de la performance et être respectueux des valeurs humaines du Groupe.

Issus de tous horizons (parcours BTS, DUT, école de commerce ou autodidacte), au terme des six

mois de «pépinière», ils ont en main tous les outils du métier et la culture managériale.

Pendant la période de formation interne, les salariés «pépinières» sont confrontés au cœur de métier mais aussi à tous les secteurs connexes afin d'entrevoir le fonctionnement global de l'entreprise (exploitation, commerce, ressources humaines, gestion, contrôle de gestion, système d'information, prise en main des outils).

La formation est pratique, la transmission du savoir se faisant par l'exemple : le salarié «pépinière» est parrainé par des employés de l'entreprise. Durant son parcours, il apprend en travaillant. Le parrain suit, observe et note le salarié «pépinière» pour évaluer s'il a les qualités lui permettant d'être un manager de la société.

La pérennité de la société est assurée, la transmission du savoir et du savoir-faire propres au métier se fait naturellement et les ressources en encadrement, permettant la croissance externe dans le respect des valeurs et de l'état d'esprit de l'entreprise, sont maintenues.

Impact de la crise sanitaire sur les politiques de recrutement et de formation

Le contexte très particulier de l'année 2020 a amené le Groupe à adapter la gestion de ses ressources humaines. Ces adaptations ont touché notamment l'organisation du travail, le recrutement, la formation professionnelle, la mise en place du télétravail, la mise en place de l'activité partielle, l'organisation en mode drive de l'exploitation commerciale, le report de certains rituels RH... Tous ces changements ont été réalisés de manière à adapter l'activité de l'entreprise à la situation économique et sanitaire. La pratique des outils digitaux (nouveaux modes de travail, communication interne, relations à distance, dématérialisation de certains process RH...) a été particulièrement accélérée et développée tout au long de l'année 2020.

1. Recrutement et embauches

Lors du premier confinement de mars et avril, l'ensemble des agences, magasins, plateformes logistiques et sièges ont cessé complètement leur activité pendant une semaine. Puis, le secteur du bricolage et du négoce de Matériaux ayant été autorisé à rouvrir, l'activité a été réorganisée dans un premier temps en mode drive/click and Collect, puis progressivement en totalité à partir du mois de mai et tout au long de l'été.

Durant cette période, les salariés ont été placés en activité partielle en fonction du niveau de l'activité économique et selon les dispositifs réglementaires mis en place par l'Etat.

En conséquence, le nombre de recrutements a mécaniquement diminué et de nombreuses embauches ont été reportées sur la deuxième partie de l'année.

Grâce à la coordination de toutes ces actions et mesures, le Groupe a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant sur le plan économique tout en préservant un bon niveau de dialogue social et d'acceptation des équipes.

2. Formation professionnelle et blended learning

Le risque de diminution du nombre de formations liées à la crise Covid étant élevé, le plan d'action a été d'accélérer la mise en place de formations digitales et l'élaboration d'une politique de formation utilisant le blended learning sur 2021.

Un groupe d'ATC a bénéficié d'une formation sur les fondamentaux des techniques de vente en blended learning sur la période du premier confinement. Cette expérimentation a éprouvé les prérequis tels que le matériel mis à disposition et la capacité des collaborateurs à suivre des modules à distance (réalisation individuelle de modules thématiques, participation à des classes virtuelles).

Les formations en technique produit se sont enrichies de modules traitant des fondamentaux pour les activités comme le gros-œuvre, la couverture, l'isolation, les plafonds, la menuiserie, le carrelage et l'électricité. L'acquisition de ce matériel pédagogique a été cooptée par les directeurs d'activité. Il sert de socle à de prochains parcours progressifs.

Enfin, les demandes de formation sur la bureautique issues des entretiens annuels et professionnels sont proposées en e-learning aux collaborateurs. L'achat de licences, en 2020, permet aux collaborateurs d'accéder au module demandé en utilisant la plateforme digitale du Groupe SAMSE. L'utilisation des licences est prévue sur 2021.

La conception et la production internes de modules ont permis de développer certaines thématiques comme par exemple : les bonnes pratiques du crédit client, la certification bois dans le Groupe SAMSE, la réception en confiance, les bonnes pratiques de TATOO (outil interne pour le pilotage de la performance commerciale), la mise à niveau de parcours métiers dans le bricolage.

Ainsi, la digitalisation de la formation s'articule autour des axes suivants : conception interne sollicitant les métiers, investissement dans des modules standards ouverts au plus grand nombre, achat de licences e-learning pour répondre à des besoins ciblés, achat de parcours en blended learning auprès d'organismes de formation.

3. Digitalisation et dématérialisation des outils RH

Dans le contexte de la Covid, le Groupe a développé des outils digitaux permettant d'améliorer la communication et de simplifier certains processus RH pour les collaborateurs.

Par exemple, une application web sécurisée, permettant aux collaborateurs de faire leur choix de placements relatifs à leur prime de participation et d'intéressement, a été développée de manière rapide et efficace. Cette application a permis à environ 4 000 collaborateurs de pouvoir effectuer leurs démarches d'épargne salariale à distance pour la première fois.

La dématérialisation des outils d'actionnariat salarié se poursuit en 2021 avec une application web dédiée aux demandes de placements sur le Plan Epargne Entreprise ainsi qu'un site internet interne consacré aux politiques de partage du Groupe.

Indicateurs partie Responsabilité Sociale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2020 / 2019	GRI G 4
SANTE ET SECURITE						
LA 6	Taux d'accidents du travail					LA 6
	<i>Taux de fréquence</i>	Nombre	33,21	31,70	-5%	
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre	1,76	1,89	7%	
SAM SO 1	Nombre moyen d'heures de formation dédiées au domaine de la sécurité par an et par salarié	Heures	* 4,78	* 3,35	-30%	N.A
RECRUTEMENT ET ATTRACTIVITE						
Recrutement						
LA 1	Effectif	Nombre	5 769	5 952	3%	LA 1
	Embauches	Nombre	* 2 000	1 729	-14%	
SAM SO 2	Nombre de candidatures traitées	Nombre	43 667	43 760	0%	N.A
SAM SO 3	Nombre d'embauches via la cooptation	Nombre	73	107	47%	N.A
SAM SO 4	Nombre d'alternants	Nombre	118	142	20%	N.A
Engagement des collaborateurs						
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.5.4 du document de référence			LA 2
SAM SO 5	% de salariés actionnaires	%	57,8	63,9	11%	N.A
Non-discrimination et égalité des chances						
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-dessus			LA 12
	Répartition des employés, par tranche d'âge					
SAM SO 6	Nombre de collaborateurs ayant une reconnaissance handicap	Nombre	198	199	1%	N.A
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Voir texte ci-dessus			LA 13
FORMATION ET GESTION DES COMPETENCES						
Formation						
SAM SO 7	Nombre d'heures de formation des salariés (tout SIRH)		115 377	47 349	-57%	N.A
	Nombre d'heures de formation destinées à des personnes non salariées du Groupe			2 307		N.A
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures	20	8	-60%	LA 9
	<i>Ouvrier / Employé</i>	Heures	19	8	-58%	
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>	Heures	19	6	-68%	
	<i>Cadres</i>	Heures	26	9	-65%	
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus			LA 10
Gestion des compétences						
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	% (Négoce)	46	58	26%	LA 11
		% (Bricolage)	80	80	0%	

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle pour les entités non gérées dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2020.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

* Commentaire sur la variation de cet indicateur : la hausse des effectifs se situe principalement chez M+ MATERIAUX et dans le bricolage (avec notamment l'ouverture de deux magasins).

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Un salarié cumulant plusieurs contrats différent n'est compté qu'une seule fois. Le chiffre 2019 a été corrigé en ce sens puisqu'il comptabilisait auparavant le nombre de contrats et non le nombre de personnes concernées.

Les embauches sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH pour la DPEF correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, ETS PIERRE HENRY ET FILS et ZANON TRANSPORTS.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF1) des accidents du travail avec arrêt est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

SAM SO 1 = cet indicateur est calculé sur le périmètre SIRH. La donnée 2019 a été modifiée car cet indicateur était auparavant sur le périmètre négoce uniquement.

SAM SO 1, SAM SO 2, SAM SO 3, SAM SO 4, SAM SO 6, SAM SO 7, et LA 9 = ces indicateurs sont calculés sur le périmètre SIRH.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2019 sur la rémunération fixe et variable moyenne (pour l'UES SAMSE la prime d'ancienneté est incluse, pas de prime ancienneté pour l'UES LA BOITE A OUTILS).

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France) où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme. La question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier. Par ses contrats, le Groupe s'assure de l'engagement de ses fournisseurs au respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. Il veille également à la bonne réalisation de son devoir de vigilance à ce sujet.

Son plan de vigilance est présenté au paragraphe 3.7 du Document d'enregistrement universel.

Responsabilité environnementale

Risque 4 : Pollutions environnementales

Le Groupe SAMSE travaille à réduire les impacts environnementaux de son modèle d'affaires. Parmi eux, il porte une attention particulière aux pollutions que pourraient générer ses activités : pollutions de l'air, notamment avec les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique, et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.

En parallèle, il réalise également une veille active et s'assure de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités. Il adapte ainsi par exemple sa gestion pour se conformer à la loi Elan et répondre aux nouvelles exigences liées à la création de Zones à Faibles Emissions.

Risque 4.1 : Pollutions de l'air et émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, le Groupe SAMSE réalise annuellement le bilan de ses Emissions de Gaz à effet de Serre (GES). Ce Bilan Carbone, mené selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC), lui permet d'identifier les principaux postes d'émissions directes et indirectes de sa chaîne de valeur. Il sert également de base à la mise en place de plans d'actions prévus sur quatre ans avec l'ensemble de ses filiales.

De par son modèle d'affaires, les déplacements liés à l'acheminement des marchandises, du fournisseur jusqu'à l'utilisateur final, sont les postes les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17).

En 2020, les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires ont diminué de 9 % par rapport à 2019.

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de microparticules et de gaz à effet de serre. Ceux-ci sont complétés par des démarches de sensibilisation et de participation des collaborateurs comme par exemple la tenue d'une semaine d'information sur le développement durable, la démarche collaborative «Ethique et Empreinte» ou des sessions de sensibilisation à l'éco-conduite. Le Groupe incite également les collaborateurs à utiliser des modes de transports alternatifs et leur met à disposition des modes de communication à distance afin de limiter les déplacements professionnels qui peuvent l'être.

Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue.

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes

agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.

Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions et à adapter ses pratiques aux nouvelles réglementations.

Approvisionnement local

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (77 %).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs européens (20 %).

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux pour assurer au maximum l'adaptation de la provenance des produits à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Ainsi, pour sa partie négoce, sur les trois principales activités du Groupe que sont le marché de la tuile, la plaque de plâtre et le ciment, le taux d'import représente une part minime des achats : 0,61 % pour la tuile, 0,20 % pour la plaque de plâtre et 5,54 % pour le ciment.

En détail, pour sa partie négoce, le Groupe référence à 76 % des fournisseurs industriels français. En parallèle, 21 % de ses fournisseurs font partie de l'Union Européenne (hors France) et seulement 2 % de ses fournisseurs sont situés hors de l'Union Européenne.

Concernant le bricolage, 82 % des fournisseurs référencés sont français, 14 % font partie de l'Union Européenne (hors France) et 4 % sont situés hors de l'Union Européenne.

Le renouvellement du parc de véhicules

La flotte de Poids Lourds (PL)

Le Groupe porte une attention particulière à ce que sa flotte de véhicules réponde le plus possible à la norme EURO 6 la plus favorable en termes de rejet de GES.

Cette norme est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des poids lourds dans les zones urbaines.

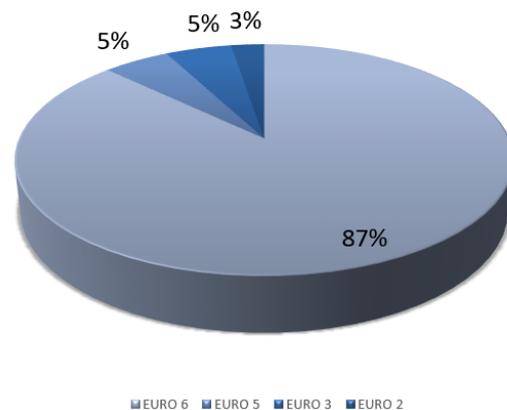
C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS).

Cette politique tient compte des spécificités d'utilisation des Poids Lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention).

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, la flotte est aujourd'hui composée de 40 véhicules Poids Lourds, qui ont un âge moyen de trois ans et huit mois.

87 % de cette flotte répond aux normes EURO 6.

Normes moteur - Répartition de la flotte TR - en %

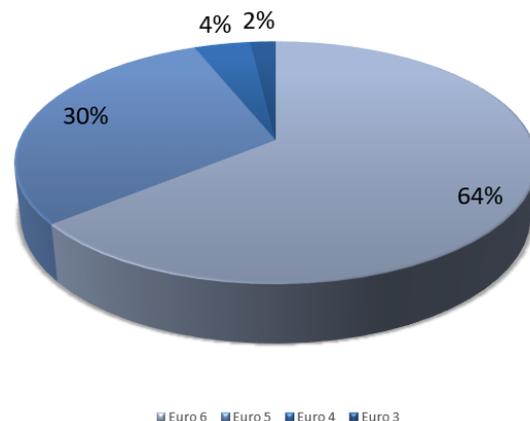


Périmètre ZANON TRANSPORTS

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère un parc de 264 véhicules Poids Lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques.

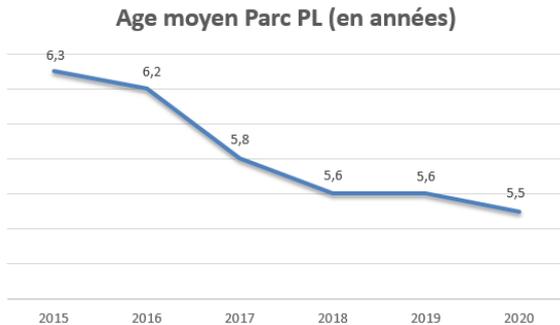
L'âge moyen de cette flotte est de cinq ans et six mois et 64 % de ces véhicules répondent aux normes EURO 6.

Normes Moteur - Répartition de la flotte PL - en %



Périmètre MOYENS MATERIELS

L'augmentation du parc de véhicules vers les normes EURO les plus récentes est directement liée à l'âge de celui-ci. On observe une diminution de l'âge moyen du parc de Poids Lourds de plus de 9 mois sur les cinq dernières années.



Périmètre MOYENS MATERIELS

=> Indicateur clé de performance : l'âge moyen du parc de Poids Lourds (SAM EN 1).

Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de 986 chariots de manutention pour le Groupe.

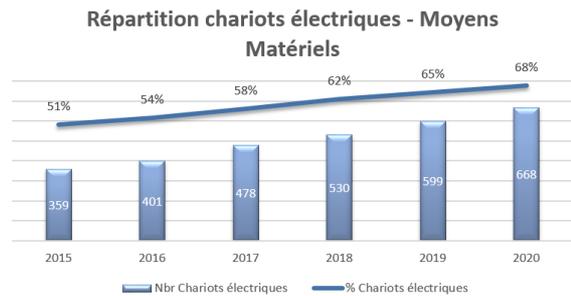
Afin de contribuer à la diminution des GES, une politique d'acquisition et/ou de renouvellement du parc de chariots par des engins électriques est menée depuis plusieurs années.

La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible.

Ces choix sont conditionnés par des contraintes techniques et notamment celles de la qualité des revêtements de sol sur lesquels les chariots sont utilisés.

La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit 668 chariots sur les activités Négoce et Bricolage) a progressé de 3 points de pourcentage en 2020, passant de 65 % à 68 %.

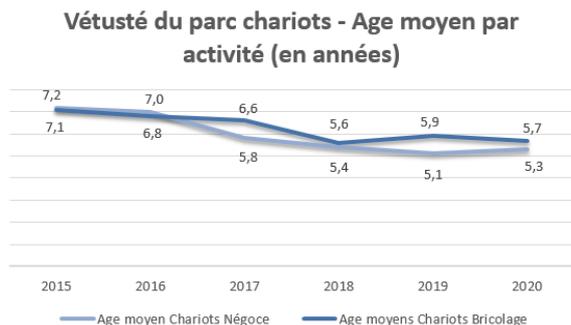
Il est à noter que, pour l'activité bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent 365 chariots dont 99 % sont électriques.



Périmètre MOYENS MATERIELS

Comme sur le parc de véhicule roulant (PL), le taux de vétusté du parc de chariots est également suivi à travers l'étude de l'évolution de l'âge moyen du parc.

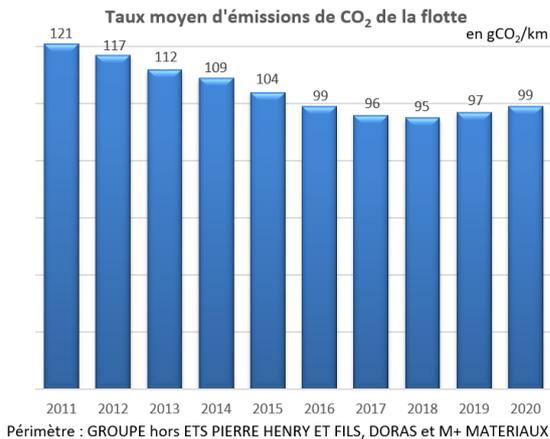
Les activités négoce et bricolage ont respectivement diminué l'âge moyen de leur parc de presque deux ans et un an et demi, soit près de 25 % et 20 % de rajeunissement. Cette attention du Groupe à la diminution de la vétusté de son parc permet d'en limiter les émissions.



Périmètre MOYENS MATERIELS

Les véhicules légers

Enfin, le Groupe SAMSE porte également une attention particulière à son parc de véhicules légers. Dans l'optique d'en diminuer les émissions de CO2, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobiles, en location longue durée, au profit de véhicules plus performants.



Une veille sur les innovations techniques et technologiques

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Dans ce cadre, il étudie les alternatives aux carburants traditionnels, comme par exemple l'Oléo 100 qui est une énergie renouvelable offrant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides et émettant 60 % de gaz à effet de serre en moins que le gazole fossile qu'il remplace.

Le Groupe SAMSE a décidé de s'équiper pour 2021 de 4 véhicules qui rouleront à l'Oléo 100.

L'éco-conduite

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, le Groupe SAMSE est convaincu que la pérennité des actions menées sur la diminution des gaz à effet de serre passera par les innovations

techniques et technologiques mais également par des évolutions de comportements des utilisateurs de la route.

Ainsi, sur l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 kms.

	Marche avec inertie seule (en %)	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt (en %)	Consommation l/100kms
2019	15,10 %	8,0 %	27,0
2020	15,02 %	7,9 %	26,9

Périmètre ZANON TRANSPORTS

Le but est de sensibiliser les chauffeurs afin qu'ils utilisent au mieux les camions pour en limiter les émissions.

L'ensemble des mesures détaillées ci-avant contribue à la baisse des consommations de carburant du Groupe et donc à la diminution de ses émissions.

Ainsi, en 2020, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse, pour le Groupe, de 13 % par rapport à 2019.

Du côté des véhicules légers (EN 30), la consommation de carburant ramenée au chiffre d'affaires est en baisse de 14 % par rapport à 2019.

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, le Groupe est conscient que la maîtrise de ses émissions doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il déploie plusieurs initiatives.

En parallèle, la fermeture provisoire de certains établissements dans le cadre de la crise sanitaire a également participé, pour 2020, à une réduction des consommations énergétiques des bâtiments.

Les consommations de gaz et d'électricité ont ainsi respectivement diminué de 7 % et de 11 % par rapport à 2019.

=> Indicateur clé de performance : les consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).

Relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED

et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2020, le Groupe a poursuivi ce déploiement pour atteindre 58 % des magasins équipés en LED.

Le programme prévoit d'atteindre 81 % des magasins à fin 2021 et d'atteindre les 100 % en 2022.

Les mesures effectuées sur les magasins déjà équipés donnent une économie réelle comprise entre 120 000 et 180 000 kWh par an par magasin (en fonction de l'ancienneté de l'installation précédente).

La plateforme logistique de BREZINS, d'une surface de 40 000 m², a également fait partie du programme 2020.

En ce qui concerne les agences du négoce, toutes les nouvelles installations ont été réalisées en LED.

[Recours à des sources d'énergie décarbonées](#)

Le Groupe SAMSE promeut également le recours à des sources d'énergies décarbonées.

En 2020, les nouveaux magasins de NÎMES et ARLES ont intégré une toiture photovoltaïque pour une puissance respective de 500kWc, soit 615 MWh/an et 811kWc, soit 1 022 MWh/an.

Récemment, le Groupe a également engagé un nouveau programme d'installation photovoltaïque en autoconsommation.

Les démarches pour les trois premières installations de 2021 sont en cours sur les sites de MONTELIMAR, AUBENAS et NARBONNE.

Huit autres installations sont en prévision d'ici 2023.

Chaque installation d'environ 100 kWc va permettre de produire 136 MWh par an, dont 85 % seront autoconsommés, et 15 % réinjectés dans le réseau. Cela représente environ 1,8 tonne de CO₂ évitée par an.

Le Groupe porte ainsi à 22 000 m² les installations photovoltaïques sur ses sites dont 11 000 m² ont été financées par ses soins.

[Objectifs de performance](#)

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique des bâtiments est également prise en compte via le respect de normes strictes.

Un travail est de plus actuellement en cours pour réaliser un état des lieux complet du parc et de ses performances énergétiques dans le cadre de la loi ELAN et du décret tertiaire.

Risque 4.2 : Pollutions des eaux et des sols

En plus des actions qu'il met en place pour limiter ses émissions, le Groupe SAMSE porte une attention particulière aux pollutions des eaux et des sols qui pourraient résulter de son activité et notamment d'une mauvaise gestion de ses déchets ou des matières dangereuses qu'il commercialise.

En effet, le Groupe SAMSE est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant la récupération, le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources.

N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire et permet d'éviter au maximum la création de décharges sauvages.

De plus, un mauvais stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente ou un accident pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.

Le Groupe SAMSE s'assure donc de stocker ses produits dangereux selon des règles spécifiques et de respecter les réglementations en vigueur à ce sujet.

Gestion raisonnée et réduction des déchets

Gestion raisonnée des déchets

Récupération des déchets clients et recyclage

Le Groupe SAMSE a mis en place plusieurs partenariats afin de proposer à ses clients la récupération efficace de leurs déchets.

Ainsi, afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), le Groupe met en contact les clients avec deux prestataires spécialisés dans la gestion des déchets (SUEZ et PRAXY) qui proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans les locaux des clients. Cela permet un gain de temps aux clients qui n'ont plus à gérer leurs déchets et s'économisent les transports à la déchetterie.

De plus, l'activité négoce porte une attention particulière à la récupération des palettes en bois qui est organisée de concert avec les fournisseurs. Ainsi, en 2020, plus de 330 000 palettes bois ont été récupérées pour être réutilisées ou recyclées, évitant ainsi des décharges illégales dans la nature à proximité des chantiers.

L'activité bricolage, quant à elle, a continué en 2020 à faire vivre son partenariat avec REKUPO, qui permet la récupération des pots de peinture acryliques usagés. Ce concept est développé et proposé par l'éco-organisme EcoDDS, agréé en 2013 par les pouvoirs publics et qui a pour mission d'encourager au tri ainsi que de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. L'ENTREPOT DU BRICOLAGE, unique enseigne de LA BOITE A OUTILS, est la première enseigne de bricolage à avoir installé ces bornes de récupération. Il s'agit d'une solution de recyclage facile et utile, répondant parfaitement aux besoins des magasins et en phase avec une demande client très forte. Elle est de plus en totale adéquation avec la démarche Ethique et Empreinte de LA BOITE A OUTILS. Afin de promouvoir ce service et d'en encourager l'utilisation, LA BOITE A OUTILS a largement communiqué auprès de ses clients, que ce soit via les réseaux sociaux ou à l'occasion de challenges durant sa «Semaine pour la planète».

LA BOITE A OUTILS procède de plus toujours à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs.

Enfin, le Groupe SAMSE a mis en place des partenariats dédiés au recyclage des déchets de bureau (ELISE) et à la récupération des mégots de cigarettes (GREEN MINDED).

Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites.

Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Grâce à cela, le Groupe s'assure de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de la fiabiliser.

Eco-organismes

LA BOITE A OUTILS favorise la relation avec les différents éco-organismes et s'appuie sur eux afin de mettre en place de nouvelles actions pro-environnement et de sensibilisations de ses équipes et clients.

Ainsi, elle déclare trimestriellement ou annuellement ses achats et/ou ventes à ces organismes ce qui lui permet d'avoir une vision globale de sa dotation au recyclage.

Cette vision lui permet de se donner des objectifs d'amélioration continue à développer dans ses magasins et auprès de ses clients afin de limiter ses déchets.

LA BOITE A OUTILS travaille également conjointement avec ces organismes en participant de manière régulière aux diverses commissions qu'ils mettent en place.

Cette collaboration lui permet aussi d'échanger avec d'autres acteurs du marché et de rester informée des différentes possibilités et évolutions créées en matière de recyclage.

Réduction des déchets

Dématérialisation

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant ainsi par exemple depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès de ses fournisseurs. Ainsi, la part de flux dématérialisé en EDI depuis 2015 est passée de 59,0 % à 73,6 % dans le bricolage et de 45,0 % à 50,5 % pour l'activité négoce.

En 2020, il a de plus mis en place son service de dématérialisation des factures clients.

Cette année, le Groupe a également renforcé ses actions en ce sens en dématérialisant 100 % des contrats réalisés avec ses 1 200 fournisseurs, permettant ainsi la réduction des déchets papiers produits par son activité.

Durabilité des produits

Le Groupe SAMSE sensibilise de plus ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la promotion de produits durables.

Notamment, une opération de sensibilisation auprès des fournisseurs du bricolage a été menée afin d'aider les fournisseurs à obtenir le label LONGTIME qui garantit la robustesse des produits, leur réparabilité, et la qualité du SAV. Pour ce faire, le service achats a formalisé un partenariat avec ETHIKIS qui a permis une première labellisation sur une gamme de chauffage.

De plus, l'activité bricolage a mis en place des groupes de travail afin d'élaborer les différents aspects «éthique et empreinte» du référencement des produits avec des grilles d'indice quantifiables par fournisseur et par produit.

L'objectif est de finaliser ce travail courant 2021 et d'apporter un support de prérequis pour les acheteurs pour le référencement des fournisseurs et des produits. Les trois critères majeurs pris en compte sont la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité des produits.

Les certifications bois et la RBUE

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2020 le maintien de ces deux certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), le Groupe SAMSE a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB (LE COMMERCE DU BOIS).

Sur l'année 2020, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.

Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

Ainsi, en 2020, 17 % des produits bois référencés sont certifiés PEFC, FSC ou BOIS DES ALPES.

Stockage de matières dangereuses

Sur la plateforme de BREZINS, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie et intoxication. Au-delà de sa fonction de «magasin», le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de BREZINS a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosions.

A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, ils ne sont pas mélangés pour éviter les

risques d'explosion et le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie spécifique (Mousse AFFF) a été pensé et configuré pour limiter les propagations.

De plus, en 2020 neuf sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le Groupe s'assure de respecter les réglementations en régissant l'exploitation.

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

L'adaptation de l'offre produits et services : une nécessité face aux enjeux du développement durable.

La Politique Climat de la France, ainsi que sa Stratégie Nationale Bas Carbone, donnent les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une neutralité carbone en 2050.

Pour le secteur du BTP, cette stratégie est déclinée au travers d'outils sectoriels comme le Décret Tertiaire, accompagné dans sa mise en œuvre par des aides d'Etat dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments existants ou encore la RE 2020 qui vise à diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs.

Cette nouvelle réglementation environnementale représentera, dès le 1^{er} janvier 2022, un grand changement pour la filière BTP car elle incorporera comme paramètre majeur l'empreinte carbone et environnementale d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie (50 ans), de la fabrication des matériaux jusqu'au recyclage du bâtiment au terme du cycle.

La réduction drastique des émissions des gaz à effet de serre étant une priorité, cette RE 2020 favorisera largement les matériaux bio-sourcés par rapport aux matériaux classiques, plus énergivores lors de leur production. Elle va aussi pousser les architectes et les maîtres d'ouvrage à concevoir des bâtiments frugaux, plus compacts et qui utiliseront et produiront de l'énergie renouvelable.

Enfin, elle anticipe des épisodes caniculaires plus fréquents et intenses, en imposant des solutions permettant d'optimiser le confort d'été.

Le secteur du négoce de bois et matériaux de construction, qui est au cœur de la filière BTP, est particulièrement concerné par la Politique Climat de la France dans laquelle il pourra trouver d'importants gisements de croissance....verte.

Ainsi, au-delà de l'évolution constante de son offre produits, le Groupe SAMSE a un rôle moteur à jouer auprès de ses clients artisans et entreprises du BTP : les informer, les sensibiliser et co-construire avec eux des améliorations concrètes qui répondent à ces enjeux.

Indicateurs partie Responsabilité Environnementale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2020 / 2019	GRI G 4
ENVIRONNEMENT						
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	* 18 163 726	* 15 573 275	-14%	EN 3
	Consommation gaz corrigée du DJU	kWh-PCI	* 18 163 726	* 16 819 137	-7%	
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 290 446	25 934 670	-11%	
Volet : Emissions						
EN 15 EN 16 EN 17	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO ₂				EN 15 EN 16 EN 17
	Total		290 921	268 569	-8%	
	dont Fret		161 541	159 677	-1%	
	dont Déplacements		88 792	67 060	-24%	
		tCO ₂ /Meuros				
	Total		172	157	-9%	
SAM EN 1	Age moyen du parc de PL					N.A
	Périmètre Zanon	Années	3,69	3,69	0%	
	Périmètre Moyens Matériels	Années	5,60	5,50	-2%	
Volet : Effluents et déchets						
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				EN 23
	Total		18 335	16 022	-13%	
	Déchets industriels banaux		6 404	8 022	25%	
	Bois		5 692	2 819	-50%	
	Gravats		5 440	4 359	-20%	
	Plastique		145	114	-21%	
	Papier et carton		589	577	-2%	
	Métal		65	131	102%	
		tonnes/Meuros				
	Total		10,86	9,37	-14%	
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres				EN 30
	Camions		5 727	5 024	-12%	
	Voitures de fonction		1 785	1 547	-13%	
		1000 litres/Meuros				
	Camions		3,39	2,94	-13%	
Voitures de fonction		1,06	0,90	-14%		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0%	EN 34

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Sauf mention auprès de l'indicateur, les sociétés suivantes sont exclues de ce volet pour 2020 : GET ELECTRIC, MAT APPRO, ZANON TRANSPORTS, LOIRE MATERIAUX, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et LE COMPTOIR.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenues non plus.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

– Les indicateurs collectés du 1^{er} janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, DEGUERRY SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CRISTAUD, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et BILLMAT.

– Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).

– Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail et les immobilisations.

– Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.

– L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et il est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.

– Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes, le Groupe SAMSE a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

– Lutte contre le gaspillage alimentaire ;

– Lutte contre la précarité alimentaire ;

– Respect du bien-être animal ;

– Consommation d'eau ;

– Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2020 et 2019 sont données sans retraitement mais la variation 2020 / 2019 est calculée avec l'année 2020 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été fournies par le principal prestataire du Groupe.

Concernant le gaz, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2020 en euros à fin juin avec extrapolation sur la fin de l'année en fonction des budgets corrigés de la tendance du réel à fin juin).

Exceptionnellement pour 2020, la société DEGUERRY SAMSE est exclue des données électricité.

A des fins de comparabilité, les données gaz 2019 ont été recalculées, sur le périmètre 2019, en suivant la nouvelle méthode comptable.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone ®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (7 % des émissions du Groupe en 2020).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2020).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (92 % en 2020).

La catégorie «Fret» comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 54 % des émissions du Groupe en 2020.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BLANC MATERIAUX CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, DORAS, LEADER CARRELAGES, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, REMAT, SAMSE, DEGUERRY SAMSE, SOCOBOIS et BILLMAT) le tonnage est collecté auprès des fournisseurs du 1^{er} janvier au 30 septembre de chaque année et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intracommunautaires est désormais récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie «Déplacements» comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons «emportés». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 20 % des émissions du Groupe en 2020.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2020, de 25 %.

Les données 2019 et les données 2020 sont issues du Bilan Carbone ® version 8.

EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

Responsabilité sociale

Risque 5 : Ethique des affaires

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risque de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.

Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).

Le Groupe SAMSE met en place des dispositifs de prévention et de contrôle afin de s'assurer de la conduite éthique de ses affaires à tous les niveaux de son activité.

Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (Sapin 2)

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales.

Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risques et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage et illustre l'ensemble des règles qu'il présente via des exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place une plateforme d'alerte interne permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité d'Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) lui font courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe

SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme «les plus à risque» en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, l'ensemble des 1 200 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte en 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi Sapin 2.

=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre s'étant engagé à respecter des règles éthiques (SAM ST 1).

L'ensemble de ce dispositif est contrôlé à différents niveaux : comptabilité, contrôle de gestion et audit interne.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des collaborateurs à ce sujet. Ainsi, des sessions de sensibilisation ont été réalisées dans les principales filiales du Groupe et un module de formation en e-learning a été développé. Il sera obligatoire pour tous les nouveaux embauchés en 2021.

L'ensemble de ce dispositif permet au Groupe SAMSE de se conformer à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite «Loi Sapin 2»).

Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence

Le Groupe SAMSE est attaché à organiser ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité.

Dans ce cadre, il doit être particulièrement vigilant au respect par ses équipes des règles du droit de la concurrence applicables à la prohibition des ententes et aux échanges d'informations confidentielles.

De plus, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et ses clients, le Groupe porte une attention particulière au respect par ses collaborateurs des règles encadrant les négociations et les pratiques commerciales.

Afin de s'assurer de la conformité de ses activités et de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et contre les pratiques restrictives de concurrence, le Groupe mène des actions visant à encadrer les activités de ses collaborateurs et à les accompagner dans la conduite éthique de leurs affaires.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE encadre les relations commerciales afin d'éviter les risques de dérive.

Ainsi, chaque année, les contrats annuels signés avec les fournisseurs sont actualisés par le service juridique en prenant en compte les évolutions des réglementations et des pratiques, afin de refléter au mieux la politique d'affaires du Groupe. Le Groupe veille à ce que ces accords, qui formalisent les résultats des négociations commerciales, soient équilibrés dans les droits et obligations respectifs des parties.

De plus, le Groupe SAMSE est convaincu que des pratiques conformes passent par la bonne information et la bonne formation de ses équipes. Ainsi, le service juridique assure une veille réglementaire afin de rester au fait des évolutions législatives et dispense aux équipes achats et aux forces commerciales des formations aux règles du droit de la concurrence. Il est de plus à la disposition des équipes terrains pour répondre à leurs interrogations et les accompagner dans la bonne conduite de leur activité.

Cette double politique de prévention et d'encadrement permet au Groupe de s'assurer de la conduite éthique de ces affaires au regard des règles du droit de la concurrence.

Indicateurs partie Responsabilité Sociétale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2019 / 2018	GRI G 4
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			SO 3
	Nombre de site qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Voir texte ci-dessus.			SO 4
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises	Nombre	0	0	0%	SO 5
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.			SO 6
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%	SO 7
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%	SO 8
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%	
SAM ST 1	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	%	100	100	0%	N.A

Note méthodologique

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer plus ce sujet dans son bilan extra-financier.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC activité inspection sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre de la DPEF, et couvrent entre 59 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

¹ Cf annexe jointe.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes²;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment l'audit interne, la direction administrative, les ressources humaines, les achats bricolage et négoce, la logistique, le service immobilier, le service sécurité et les référents RSE.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris,
L'organisme Tiers Indépendant,
DAUGE FIDELIANCE
Sarah GUEREAU

² Cf annexe jointe

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

1. Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'embauches - Augmentation de l'effectif 	Périmètre SIRH
	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquence - Taux de gravité - Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité - Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié 	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de salariés actionnaires 	Entités ayant accès au FCP
	<ul style="list-style-type: none"> - Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI) - Consommations d'électricité (kWh) 	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Age moyen du parc de poids lourds 	Service Moyens Matériels, ZANON TRANSPORTS
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption - Pourcentage de fournisseurs français 	Périmètre DPEF

2. Informations qualitatives (actions et résultats)

- Note obtenue à l'indice Gaïa

3.7 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 97 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe. La filiale bricolage réalise de plus des visites d'usines chez ses fournisseurs étrangers considérés comme les plus à risques afin d'y vérifier le respect des droits de l'Homme. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE.		
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires») Instance «Besoin d'en parler» (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention»).		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»).		
Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité			

<p>Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales</p>	<p>Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «La promotion de la diversité et de l'égalité des chances». <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Une politique attractive en matière d'avantages sociaux». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Protection sociale, mutuelle et prévoyance». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - Taux de CDI. - L'organisation du temps de travail : le Groupe s'assure également de mettre en place une organisation du temps de travail flexible et adaptative (télétravail, fermeture le dimanche, adaptation à la saisonnalité et aux types d'activité...) tout en appliquant le droit à la déconnexion. <p>Des mesures favorisant le dialogue social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Dialogue social». <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p>	<p>Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale».</p>	<p>Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Politique Sécurité et Prévention». <p>Des mesures d'amélioration des conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «L'amélioration des conditions de travail». <p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention». <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition à la vente de produits ne présentant pas de risque en termes de sécurité et, à défaut, déploiement d'une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation. - Règles de stockage strictes. - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Stockage de matières dangereuses».
<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Inclusion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les contrats fournisseurs. Prise en compte de critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Durabilité des produits» et §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des affaires»).</p>		

3.8 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

3.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 124 620 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 38 632 €.

3.10 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.11 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2020.

3.12 Perspectives 2021

L'exercice 2020 se termine avec un bon niveau d'activité qui se poursuit sur ce début d'année. Le Groupe reste prudent pour ses prévisions relatives à l'année 2021, compte tenu des incertitudes pesant sur le contexte économique et sanitaire.

3.13 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique.

4 – Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés 150

4.2 Comptes sociaux 231

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	151
Etat de la situation financière consolidée	152
Etat du résultat global consolidé	153
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	154
Tableau consolidé des flux de trésorerie	155
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	157
Annexe aux comptes consolidés	158
Note 1 - Principes comptables	158
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	172
Note 3 - Transition aux normes IFRS	178
Note 4 - Ecart d'acquisition	179
Note 5 - Autres immobilisations incorporelles	183
Note 6 - Immobilisations corporelles	184
Note 7 - Titres mis en équivalence	191
Note 8 - Titres de sociétés non consolidées	193
Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés	194
Note 10 - Stocks de marchandises	195
Note 11 - Clients et comptes rattachés	195
Note 12 - Autres créances d'exploitation	196
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	197
Note 14 - Capitaux propres	198
Note 15 - Provisions	202
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés	204
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants	207
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés	210
Note 19 - Autres dettes d'exploitation	211
Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	211
Note 21 - Charges de personnel	212
Note 22 - Charges externes	214
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations	214
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	215
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels	215
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	216
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut	216
Note 28 - Autres produits et charges financiers	216
Note 29 - Formation du résultat financier	216
Note 30 - Charge d'impôt	216
Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	217
Note 32 - Résultat par action	217
Note 33 - Engagements Hors Bilan	218
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées	219
Note 35 - Instruments financiers	220
Note 36 - Informations sectorielles consolidées	221
Note 37 - Honoraires des Commissaires aux comptes	223

Informations financières sélectionnées

(en milliers d'euros)

1 – Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020

	2020	2019 (*)
Total de l'actif	1 255 960	1 191 593
Total des actifs non courants	544 275	556 667
Total des actifs détenus en vue de la vente	3 379	1 450
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	491 700	504 834
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	10 685	9 888
Dividende par action (hors distribution exceptionnelle) (**)	8,00	8,00
Endettement financier net	223 072	263 068
Ratio d'endettement financier	44,40 %	51,11%
Ratio d'endettement financier hors IFRS 16	10,99 %	24,32%

2 – Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2020

	2020	2019 (*)
Chiffre d'affaires	1 511 551	1 499 117
Résultat Opérationnel Courant	70 633	60 042
Taux de marge opérationnelle courante	4,67 %	4,01%
Résultat opérationnel	70 220	60 545
Résultat net des sociétés intégrées	49 845	43 014
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	47 356	40 782
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 489	2 232
Résultat net par action (en €)	13,74	11,83
Résultat net dilué par action (en €)	13,74	11,83

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

(**) Une distribution exceptionnelle de 8€, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020, a été prélevée sur les réserves.

État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2020	2019 (*)
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		544 275	556 667
Écarts d'acquisition	4	42 664	45 025
Autres immobilisations incorporelles	5	3 403	3 865
Immobilisations corporelles	6	245 481	290 587
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	6	161 476	136 772
Titres mis en équivalence	7	49 469	45 724
Titres de sociétés non consolidées	8	24 661	28 368
Autres actifs immobilisés	9	11 174	4 160
Impôts différés actifs	16	5 947	2 166
ACTIFS COURANTS		708 306	633 476
Stocks de marchandises	10	278 585	273 705
Clients et comptes rattachés	11	180 643	186 598
Autres créances	12	107 820	102 524
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	141 258	70 649
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	6	3 379	1 450
TOTAL DE L'ACTIF		1 255 960	1 191 593

		Au 31 Décembre	
		2020	2019 (*)
	notes		
CAPITAUX PROPRES		502 385	514 722
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	491 700	504 834
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	10 685	9 888
DETTES NON COURANTES		313 554	266 679
Provisions	15	20 154	17 112
Impôts différés passifs	16	7 595	7 089
Dettes financières à long terme	17	137 762	121 677
Dettes financières locatives à long terme	17	148 043	120 801
DETTES COURANTES		440 021	410 192
Provisions	15	3 281	3 338
Fournisseurs et comptes rattachés	18	217 753	196 128
Dettes financières à court terme	17	58 720	74 312
Dettes financières locatives à court terme	17	19 805	16 927
Autres dettes	19	140 462	119 487
TOTAL DU PASSIF		1 255 960	1 191 593

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2020	2019 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	1 511 551	1 499 117
Autres produits de l'activité	20	1	24
Achats et variation de stocks		-1 035 381	-1 035 029
Charges de personnel	21	-243 868	-242 109
Charges externes	22	-73 221	-83 108
Impôts et taxes		-26 405	-24 226
Dotations nettes aux amortissements		-52 029	-50 273
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	23	-8 451	-4 110
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	-1 564	-244
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		70 633	60 042
Taux de marge opérationnelle courante		4,67 %	4,01 %
Autres produits et charges opérationnels	25	-413	503
RESULTAT OPERATIONNEL		70 220	60 545
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	69	164
Cout de l'endettement financier brut	27	-3 035	-3 356
Cout de l'endettement financier net		-2 966	-3 192
Autres produits et charges financiers	28	771	691
RESULTAT FINANCIER	29	-2 195	-2 501
Charge d'impôt	30	-24 077	-19 004
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	5 897	3 974
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		49 845	43 014
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		47 356	40 782
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 489	2 232
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 446 984	3 448 314
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 446 984	3 448 314
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	32	13,74	11,83
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	32	13,74	11,83
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		49 845	43 014
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-3 729	3 482
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-2 235	-2 202
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		907	592
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-5 057	1 872
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		-5 057	1 872
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		44 788	44 886
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		42 298	42 679
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 490	2 207

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2020	% du C.A	2019 (*)	% du C.A	% de variation 2020/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 511 551		1 499 117		0,83
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 160 460	76,77	1 185 412	79,07	-2,10
Dont Chiffre d'affaires bricolage	351 091	23,23	313 705	20,93	11,92
Autres produits de l'activité	1	0,00	24	0,00	-95,83
Achats et variation de stocks	-1 035 381	-68,50	-1 035 029	-69,04	0,03
Charges de personnel	-243 868	-16,13	-242 109	-16,15	0,73
Charges externes	-73 221	-4,84	-83 108	-5,54	-11,90
Impôts et taxes	-26 405	-1,75	-24 226	-1,62	8,99
Dotations nettes aux amortissements	-52 029	-3,44	-50 273	-3,35	3,49
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-8 451	-0,56	-4 110	-0,27	105,62
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-1 564	-0,10	-244	-0,02	540,98
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	70 633	4,67	60 042	4,01	17,64
Dont ROC négoce	47 137	4,06	44 209	3,73	6,62
Dont ROC bricolage	23 496	6,69	15 833	5,05	48,40
Autres produits et charges opérationnels	-413	-0,03	503	0,03	-182,11
RESULTAT OPERATIONNEL	70 220	4,65	60 545	4,04	15,98
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	69	0,00	164	0,01	-57,93
Coût de l'endettement financier brut	-3 035	-0,20	-3 356	-0,22	-9,56
Coût de l'endettement financier net	-2 966	-0,20	-3 192	-0,21	-7,08
Autres produits et charges financiers	771	0,05	691	0,05	11,58
RESULTAT FINANCIER	-2 195	-0,15	-2 501	-0,17	-12,24
Charge d'impôt	-24 077	-1,59	-19 004	-1,27	26,69
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	5 897	0,39	3 974	0,27	48,39
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	49 845	3,30	43 014	2,87	15,88

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi

que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2020	2019	2020	2019
Négoce	76,77	79,07	66,74	73,63
Bricolage	23,23	20,93	33,26	26,37
	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2020	2019 (*)
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	47 356	40 782
Part des intérêts non contrôlants	2 489	2 232
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-3 858	-2 188
Amortissements et provisions	57 950	51 485
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	24 077	19 004
Impôts versés	-26 463	-18 641
Résultat sur cessions d'actifs	-1 634	-266
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-70	4
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		-155
Autres produits et charges calculés	-196	92
Capacité d'autofinancement	99 651	92 349
Coût de l'endettement financier net	2 965	3 192
Variation du besoin en fonds de roulement	39 308	13 989
Flux de trésorerie généré par l'activité	141 924	109 530
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-32 240	-51 029
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 607	3 516
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)		-3 000
Incidence des variations de périmètre (cessions)	2	
Acquisitions d'immobilisations financières	-734	-4 951
Diminution d'immobilisations financières	6 150	713
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	5 781	-54 755
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-55 340	-8 652
Dividendes sur actions auto-détenues	183	24
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 944	-1 691
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-1 554	-1 111
Intérêts financiers nets versés	-2 965	-3 192
Emission d'emprunts	55 004	44 830
Remboursements d'emprunts	-54 981	-77 598
Autocontrôle	-261	-17
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-61 858	-47 407
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	85 847	7 368
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	52 570	45 202
Reclassement de trésorerie	75	
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	138 492	52 570

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2020	2019
Variation des stocks	-4 879	739
Variation des créances clients et autres débiteurs	1 237	9 090
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	42 962	4 191
Intérêts courus non échus	-12	-31
Variation du besoin en fonds de roulement	39 308	13 989
Acquisitions de participations avec prise de contrôle		-4 447
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre		1 447
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	0	-3 000
Cessions de participations avec perte de contrôle	45	
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	-43	
Incidence des variations de périmètre (cessions)	2	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-740	-2 239
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-30 896	-49 216
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	-119	70
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-485	356
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-32 240	-51 029

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2018 (*)	3 458	44 722	306	374 366	7 405	41 119	471 376	10 003	481 379
Inscription en réserves du résultat 2018				41 119		-41 119			
Résultat consolidé de l'exercice 2019						40 783	40 783	2 232	43 015
Distributions effectuées				-8 628			-8 628	-1 691	-10 319
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				39			39		39
Impact de la variation des actions auto-détenues				-17			-17		-17
Ajustement de juste valeur des titres					3 340		3 340		3 340
Gains / Pertes actuariels					-1 443		-1 443	-25	-1 468
Variation du % d'intérêts				-106			-106	-935	-1 041
Engagements de rachat de minoritaires				-523			-523	303	-220
Autres mouvements				13			13	1	14
Solde au 31 décembre 2019 (*)	3 458	44 722	306	406 263	9 302	40 783	504 834	9 888	514 722
Inscription en réserves du résultat 2019				40 783		-40 783			
Résultat consolidé de l'exercice 2020						47 356	47 356	2 489	49 845
Distributions effectuées				-55 157			-55 157	-1 944	-57 101
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-36			-36		-36
Impact de la variation des actions auto-détenues				-261			-261		-261
Ajustement de juste valeur des titres					-3 567		-3 567		-3 567
Gains / Pertes actuariels					-1 491		-1 491	1	-1 490
Variation du % d'intérêts				-427			-427	-80	-507
Engagements de rachat de minoritaires				401			401	331	732
Autres mouvements				48			48		48
Solde au 31 décembre 2020	3 458	44 722	306	391 614	4 244	47 356	491 700	10 685	502 385

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Événements significatifs de l'exercice 2020

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

La pandémie Covid-19 a engendré, à compter du 17 mars 2020, des impacts très significatifs sur l'activité du Groupe, avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution négoce et bricolage.

La perte de chiffre d'affaires a été partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel (8,0 M€ pour l'indemnisation proprement dite, majorée des allègements de charges sociales et de rémunérations pour 6,9 M€) enregistrée en diminution des charges de personnel dans le compte de résultat consolidé.

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2020, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme, notamment dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs non-courants. Néanmoins, le Groupe a constaté des dépréciations au titre des écarts d'acquisition pour un montant total de 2 361 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (1 470 à fin décembre 2019), comptabilisé au niveau du poste «dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat.

Cette crise sanitaire n'a pas engendré de dépréciation significative complémentaire des stocks de marchandises. Compte tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés. A ce titre, le coût lié au risque client augmente de 3,0 M€ au 31 décembre 2020 par rapport à 2019, cet impact étant constaté dans les «dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat.

Des reports d'échéances de dettes ont été obtenus et concernent essentiellement les emprunts bancaires. Au 31 décembre 2020, ces reports s'élèvent à 25,5 M€ (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés).

Une distribution de dividendes exceptionnelle de 8 €, prélevée sur les réserves, a été décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020.

Note 1 – Principes comptables

[1.1 - Application des normes, règlements et interprétations des normes](#)

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2 - Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3 - Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme «significatif».
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence - phase 1.
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise.
- Amendement à IFRS 16 – Covid 19 «Related Rent Concessions».

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

1.4 - Application rétrospective de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 - IFRS 16

L'IFRIC a publié en décembre 2019 sa décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location. Le principal impact pour le Groupe concerne les baux commerciaux 3/6/9.

Le Groupe a dû revoir la durée estimée de ces contrats de location, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé.

Le Groupe appliquait, jusqu'au 31 décembre 2019, la position de l'ANC relative à la durée de location à retenir, l'ensemble de ses sites immobiliers étant localisé en France.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a retenu un horizon de 5 ans pour la prise en compte de l'analyse des options de renouvellement de ses contrats de location. L'application de cette décision de l'IFRIC a conduit à un allongement des durées exécutoires estimées pour les baux commerciaux.

Ainsi, la dette de locations immobilières et le droit d'utilisation associé ont été impactés par une hausse de 61 M€ au 1^{er} janvier 2019.

Ce changement n'a pas engendré d'impact significatif sur le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020.

1.5 - Impacts de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 - IFRS 16

Les impacts des retraitements liés à l'application de cette décision sur les principaux éléments publiés des comptes consolidés sont détaillés ci-après :

État de la situation financière consolidée

	31-déc-19 Valeur nette	Retraitements IFRIC - IFRS 16	31-déc-19 Valeur nette
	Publié		Retraité
ACTIFS NON COURANTS	489 698	66 969	556 667
Écarts d'acquisition	45 025		45 025
Autres immobilisations incorporelles	3 865		3 865
Immobilisations corporelles	360 410	66 949	427 359
Titres mis en équivalence	45 772	-48	45 724
Titres de sociétés non consolidées	28 368		28 368
Autres actifs immobilisés	4 160		4 160
Impôts différés actifs	2 098	68	2 166
ACTIFS COURANTS	633 476	0	633 476
Stocks de marchandises	273 705		273 705
Clients et comptes rattachés	186 598		186 598
Autres créances	102 524		102 524
Disponibilités et équivalents de trésorerie	70 649		70 649
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 450		1 450
TOTAL DE L'ACTIF	1 124 624	66 969	1 191 593

	31-déc-19 Valeur nette	Retraitements IFRIC - IFRS 16	31-déc-19 Valeur nette
	Publié		Retraité
CAPITAUX PROPRES	515 068	-346	514 722
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	505 166	-332	504 834
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	9 902	-14	9 888
DETTES NON COURANTES	199 099	67 580	266 679
Provisions	17 112		17 112
Impôts différés passifs	7 170	-81	7 089
Dettes financières à long terme	174 817	67 661	242 478
DETTES COURANTES	410 457	-265	410 192
Provisions	3 338		3 338
Fournisseurs et comptes rattachés	196 128		196 128
Dettes financières à court terme	91 504	-265	91 239
Autres dettes	119 487		119 487
TOTAL DU PASSIF	1 124 624	66 969	1 191 593

Compte de résultat consolidé

	31-déc-19 Publié	Retraitements IFRIC - IFRS 16	31-déc-19 Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 499 117		1 499 117
Autres produits de l'activité	24		24
Achats et variation de stocks	-1 035 029		-1 035 029
Charges de personnel	-242 109		-242 109
Charges externes	-83 496	388	-83 108
Impôts et taxes	-24 226		-24 226
Dotations aux amortissements	-50 136	-137	-50 273
Dotations aux provisions et dépréciations	-4 110		-4 110
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-244		-244
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	59 791	251	60 042
Taux de marge opérationnelle courante	3,99 %		4,01 %
Autres produits et charges opérationnels	503		503
RESULTAT OPERATIONNEL RESULTAT	60 294	251	60 545
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	164		164
Coût de l'endettement financier brut	-2 658	-698	-3 356
Coût de l'endettement financier net	-2 494	-698	-3 192
Autres produits et charges financiers	691		691
RESULTAT FINANCIER	-1 803	-698	-2 501
Charge d'impôt	-19 153	149	-19 004
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	4 023	-49	3 974
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES	43 361	-347	43 014
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	41 115	-333	40 782
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 246	-14	2 232
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 448 314		3 448 314
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 448 314		3 448 314
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	11,92	-0,09	11,83
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	11,92	-0,09	11,83

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	31-déc-19 Publié	Retraitements IFRIC - IFRS 16	31-déc-19 Retraité
Capacité d'autofinancement	92 659	-310	92 349
Flux de trésorerie généré par l'activité	109 142	388	109 530
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-54 755		-54 755
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-47 019	-388	-47 407
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	7 368	0	7 368
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	45 202		45 202
Reclassement de trésorerie	0		0
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	52 570		52 570

[1.6 - Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne](#)

Textes applicables par anticipation :

- Amendements à IFRS 4, IFRS 16, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- Amendements à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.
- Amendements à IAS 16 – immobilisations corporelles : produit de la vente avant l'utilisation prévue.
- Amendements à IAS 37 – coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018 / 2020.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

[1.7 - Base d'évaluation](#)

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

[1.8 - Utilisation d'estimations et hypothèses](#)

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles,
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés,
- L'estimation des provisions pour risques et charges,
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

[1.9 - Périmètre et méthodes de consolidation](#)

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2020, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres

du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée existée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable. Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier

cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul

des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « produits différés » et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second oeuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

– Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ces tests sont réalisés hors IFRS 16.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre

part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,05 % pour 2020 (8,10 % en 2019). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2020 (identique en 2019).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

– Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces

immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en «Autres produits et charges opérationnels».

Contrats de location

L'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 a été mise en œuvre pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 (cf note 1).

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la

valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou

déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours desquelles elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.
- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur

d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 17).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des

dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

– Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

– Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

– Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

– Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêt des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux

consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 20 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement

attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2020.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1 - Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2020		AU 31/12/2019		
			QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	99,81 %	99,81 %	99,80 %	99,80 %
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	90,54 %	90,54 %	89,80 %	89,80 %
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA		I.G	74,91 %	74,91 %	74,91 %	74,91 %
SAS M+ MATERIAUX	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA DORAS	- 8 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS MAURIS BOIS	- 9 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL GET ELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50 %	77,50 %	77,50 %	77,50 %
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SAS MAT APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI H2O IMMO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60 %	99,60 %	99,60 %	99,60 %
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00 %	96,00 %	96,00 %	96,00 %
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA	Cession partielle	MEQ	44,60 %	44,60 %	44,77 %	44,77 %
SAS PLATTARD SAS	- 10 - SAMSE SA		MEQ	33,99 %	33,99 %	33,99 %	33,99 %
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence

2.2 - Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2020		AU 31/12/2019	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,86 %
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,91 %	50,00 %	49,90 %
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,91 %	50,00 %	49,90 %
SAS EDB NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,86 %
SAS EDB ARLES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,86 %
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,80 %
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,80 %
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,80 %
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,80 %
SCI OYO	SAS LA BOITE A OUTILS	Dissolution - Liquidation				50,02 %	49,92 %
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS	Cession partielle avec perte du contrôle	MEQ	40,00 %	39,92 %	50,00 %	49,90 %
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,92 %	40,00 %	39,92 %
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,92 %	40,00 %	39,92 %
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98 %	39,90 %	39,98 %	39,90 %
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00 %	19,96 %	20,00 %	19,96 %
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT							
SARL REMAT SERVICES	SA REMAT		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88 %	69,88 %	69,88 %	69,88 %
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	98,16 %	88,87 %	96,76 %	86,89 %
SAS VAUDREY	SA CHRISTAUD	TUP dans la société CHRISTAUD avec effet au 1er janvier 2020				100,00 %	89,80 %
SAS BILLMAT	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00 %	90,54 %	65,00 %	58,37 %
SAS LE COMPTOIR	SAS CELESTIN MATERIAUX	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00 %	88,87 %	80,00 %	71,84 %
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL SCIERIE JOURDAN	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00 %	74,91 %	100,00 %	74,91 %
SAS SOVAPRO	SAS BTP DISTRIBUTION	TUP dans la société BTP DISTRIBUTION avec effet au 1er janvier 2020				100,00 %	74,91 %
SAS SOVAPRO MHD	SAS BTP DISTRIBUTION	TUP dans la société BTP DISTRIBUTION avec effet au 1er janvier 2020				100,00 %	74,91 %
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,96 %	40,00 %	29,96 %
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,96 %	40,00 %	29,96 %
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2020		AU 31/12/2019	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86 %	99,86 %	99,86 %	99,86 %
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS							
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS	TUP dans la société DORAS avec effet au 1er janvier 2020				100,00 %	100,00 %
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS	Fusion absorption par la société DORAS - effet rétroactif au 1er janvier 2020				100,00 %	100,00 %
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS	Fusion absorption par la société DORAS - effet rétroactif au 1er janvier 2020				100,00 %	100,00 %
SARL FAVERET	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS MENUISERIE RENOVATION	SC DU CLOS BIZOT		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOCOBOIS	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS ETS MARTIN	SA DORAS	TUP dans la société DORAS avec effet au 1er janvier 2020				100,00 %	100,00 %
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI IMMODOR	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT BOUREY	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SC DU CLOS BIZOT	SA DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30 %	23,30 %	23,30 %	23,30 %
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAURIS BOIS							
SAS LOIRE MATERIAUX	SAS MAURIS BOIS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2.3 - Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	AU 31/12/2020		AU 31/12/2019	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
-10-PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10 %	96,10 %	96,10 %	96,10 %
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS APM	SAS PLATTARD		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43 %	34,43 %	34,43 %	34,43 %
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50 %	32,50 %	32,50 %	32,50 %

2.4 - Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2020

Acquisitions d'intérêts minoritaires

Sociétés	Date	Activité	Evolution du %	% de détention au 31/12/2020	Société détentrice
SAS CELESTIN MATERIAUX	14/01/2020	Négoce	1,40	98,16	SA CHRISTAUD
SA CHRISTAUD	23/11/2020	Négoce	0,74	90,54	SA SAMSE
SAS LE COMPTOIR	06/07/2020	Négoce	20,00	100,00	SAS CELESTIN MATERIAUX
SAS BILLMAT	30/09/2020	Négoce	35,00	100,00	SA CHRISTAUD
SAS LA BOITE A OUTILS	05/11/2020	Bricolage	0,01	99,81	SA SAMSE

Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption

Sociétés	Date effective	Activité	Société absorbante
SAS VAUDREY	01/01/2020	Négoce	SA CHRISTAUD
SAS SOVAPRO	01/01/2020	Négoce	SAS BTP DISTRIBUTION
SAS SOVAPRO MHD	01/01/2020	Négoce	SAS BTP DISTRIBUTION
SAS OUTIMAT B.T.P	01/01/2020	Négoce	SA DORAS
SAS ETS ROGER CLEAU	01/01/2020	Négoce	SA DORAS
SAS CLAUDE MATERIAUX	01/01/2020	Négoce	SA DORAS
SAS ETS MARTIN	01/01/2020	Négoce	SA DORAS

Pertes de contrôle

Sociétés	Date effective	Activité	Evolution du %	% de détention	Société détentrice
SCI ENTREPOT NIMES	25/05/2020	Bricolage	-10,00	40,00	SAS LA BOITE A OUTILS

Sorties du périmètre par voie de dissolution - liquidation

Sociétés	Date effective	Activité	Société détentrice
SCI OYO	28/12/2020	Bricolage	SAS LA BOITE A OUTILS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent la société SAS PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2020, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019	
	France	Etranger (1)	France	Etranger (1)
Nombre de sociétés				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	69	1	76	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	13		12	
sous - total	82	1	88	1
TOTAL	83		89	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SAS DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

2.5 - Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- Les sociétés LEADER CARRELAGES, REMAT et DEGUERRY SAMSE ont été absorbées par SAMSE, par voie de TUP (Transmission Universelle de Patrimoine), avec effet au 1^{er} janvier 2021.
- La société LE COMPTOIR a été absorbée par CELESTIN MATERIAUX et SCIERIE JOURDAN par ETS PIERRE HENRY ET FILS, par voie de TUP également, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

2.6 - Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2020					Total consolidé
	SAMSE	LA BOITE A OUTILS	DORAS	M+ MATERIAUX	Autres filiales	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	141 295	86 701	58 848	64 297	193 134	544 275
Endettement financier hors Groupe	148 165	46 146	55 953	48 898	65 168	364 330
Trésorerie au bilan	86 362	10 070	19 560	8 560	16 706	141 258
Flux de trésorerie liés à l'activité	37 341	36 345	18 196	17 676	32 366	141 924
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		6 722	820		5 321	12 863

Note 3 – Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005 conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'auto-contrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette Norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition. Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).

Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 – Ecart d'acquisition

4.1 - Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	68 017
Augmentations / Acquisitions	
Diminutions / Sorties	
à la clôture de l'exercice	68 017
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	22 992
Dépréciations / pertes de valeur	
à la clôture de l'exercice	25 353
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	45 025
à la clôture de l'exercice	42 664

4.2 - Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	12 918					12 918
SA DORAS	6 728			321		6 407
SAS M+ MATERIAUX	4 286					4 286
SAS DEDB	2 722			1 000		1 722
SAS ZANON TRANSPORTS	2 286					2 286
SAS ETS ROGER CLEAU	1 617			500		1 117
SA SAM	1 433					1 433
SAS GAMAG	1 320					1 320
SAS TS HABITAT	1 300					1 300
SAS BILLMAT	719			155		564
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SA BENET	669					669
SAS LEADER CARRELAGES	633			90		543
CO DI PLAST	619					619
RUDIGOZ	577					577
SAS SOCOBOIS	536					536
PLOTON	523					523
SOVAPRO & SOVAPRO MHD	494					494
SAS DEGUERRY	442					442
SA ROCH MATERIAUX	385					385
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
CSI MATERIAUX	282					282
SAS TC-HP	237					237
SAS CLAUDE MATERIAUX	230			100		130
LASSERE	229			40		189
SAS EXPOTEO	204					204
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SARL LECHENNE	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SARL ISO-NEG	167					167
SAS FOREZ MAT	161					161
ORNANS	149			45		104
SAS MAURIS BOIS	149					149
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SAS SGAC	132			70		62
SA BRICO ALES	132					132
MOTTY	110					110
SAS LOIRE MATERIAUX	97					97
SAS REMAT	67			40		27
SAS LE COMPTOIR	0					0
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	578					578
Total	45 025	—	—	2 361	—	42 664

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2011	10 730	
2011	783	1,60 %
2012	1 495	3,09 %
2013	1 086	2,38 %
2014	2 053	4,38 %
2015	1 685	3,66 %
2016	2 085	4,68 %
2017	1 080	2,52 %
2018	525	1,15 %
2019	1 470	3,26 %
2020	2 361	5,53 %

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

- La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :
- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 19 couples de 2 sites physiques sur 294 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2020 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	38 391
Bricolage	4 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société HENRY sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 30 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 51 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 15 UGT pour un montant global de **2 361 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour

2020 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	12 918
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
UGT DORAS DIJON	1 581
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	21 606
Bricolage	
Ensemble des UGT	4 273
TOTAL	42 664

Note 5 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels proiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	392	23 390	679	24 461
Augmentations / Acquisitions		740		740
Diminutions / Sorties		53		53
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		546		546
à la clôture de l'exercice	392	24 623	679	25 694
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	—	20 077	519	20 596
Dotations aux amortissements		1 753		1 753
Dépréciations / pertes de valeur				
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				—
Diminutions / cessions		53		53
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		-5		-5
à la clôture de l'exercice	—	21 772	519	22 291
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	392	3 313	160	3 865
à la clôture de l'exercice	392	2 851	160	3 403

Note 6 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	420 719	144 501	54 173	168 804	10 027	20 266	818 490
IFRS 16 - impact de première application							0
Augmentations / Acquisitions	10 860	40 411	4 236	9 235	4 338	6 565	75 645
Diminutions / Sorties	37 703	1 042	2 966	4 809	1 921	1	48 442
Mouvements de périmètre							
Mouvements de périmètre	Entrées						0
Mouvements de périmètre	Sorties	10 163				2 202	12 365
Virements	9 479		1 060	5 329	74	-17 607	-1 665
à la clôture de l'exercice	393 192	183 870	56 503	178 559	12 518	7 021	831 663
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	214 768	14 212	35 709	121 448	3 544	0	389 681
Dotations aux amortissements	13 221	15 085	4 309	13 589	4 071		50 275
Dépréciations / pertes de valeur	2 452			304			2 756
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	58			123			181
Diminutions / cessions	11 787	394	2 767	4 530	1 624		21 102
Mouvements de périmètre							
Mouvements de périmètre	Entrées						0
Mouvements de périmètre	Sorties	104					104
Virements	115		33	-164	18		2
à la clôture de l'exercice	218 607	28 903	37 284	130 524	6 009	0	421 327
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	205 951	130 289	18 464	47 356	6 483	20 266	428 809
à la clôture de l'exercice	(1) 174 585	154 967	19 219	48 035	6 509	7 021	410 336

(1) dont 3 379 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente (1 450 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne «Actifs classés comme détenus en vue de la vente».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2020.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 70,2 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant

qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2020, des dépréciations pour pertes de valeur ont été constatées pour un montant total de 2 452 milliers d'euros.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de deux ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1 - Écarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2020	Valeur nette au 01/01/2020	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Terrains	7 320	7 116			2 087	5 233	5 029
Constructions	13 563	2 882			41	13 522	2 364
Total	20 883	9 998	0	0	2 128	18 755	7 393

6.2.a - Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	12 426	12 426
Dotations aux amortissements		406	406
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	12 832	12 832
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	3 715	5 208
à la clôture de l'exercice	1 493	3 309	4 802

6.2.b - Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	353	3 164	3 517
Augmentations / Acquisitions		114	114
Diminutions / Sorties	25	559	584
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	328	2 719	3 047
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	230	1 966	2 196
Dotations aux amortissements	36	279	315
Diminutions / Sorties	25	470	495
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	241	1 775	2 016
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	123	1 198	1 321
à la clôture de l'exercice	87	944	1 031

6.3.a - Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2020	2019
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	358	412
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	57	54
De 2 à 5 ans	264	249
Plus de 5 ans	37	109
	358	412

6.3.b - Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2020	2019
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	579	829
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	258	308
De 2 à 5 ans	321	521
	579	829

6.4 - Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
 (les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DENEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à constructon	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	19 239
Albertville	23 972	Meximieux	56 216	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Modane	4 870	Bernis	11 329	Joyeuse	6 228
Aubenas	24 904	Saint Martin d'Hères	35 961	Cornillon	15 087	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829	Veynes	9 051	Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Gap (CAREO)	2 200		
Bourg Saint Maurice	11 689			Guillestre	12 000		
Briançon	16 552			La Grand Combe	5 700		
Chambéry	4 968			Lans en Vercors	4 500		
Château Arnoux	4 606			Beauvoisin	15 122		
Corbas	22 416			Margencel	12 537		
Digne	19 845			Monistrol	8 046		
Digne (CAREO)	3 910			Montpezat	4 015		
La Motte Servolex	14 817			Nozières	18 085		
La Mure	10 000			Pontcharra	10 000		
La Tour de Salvagny	15 946			Saint Ambroix	15 691		
La Tour du Pin	15 307			Saint Firmin	5 891		
Largentière	7 818			Saint Priest	19 335		
Le Pouzin	10 080			Saint Etienne	14 431		
Lyon	4 114			Sury Le Comtal	6 762		
Moirans	18 657			Tassin la demi lune	4 214		
Montélimar	17 519			Vallon Pont d'Arc	4 558		
Moutiers	6 908						
Privas	8 115						
Pusignan	10 618						
Ruoms	8 635						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063						
Saint Forgeux	6 830						
Saint Genis Laval	24 454						
Saint Genis Pouilly	16 898						
Saint Jean de Maurienne	9 029						
Saint Julien en Genevois	10 671						
Saint Marcellin	12 358						
Saint Pierre d'Albigny	9 335						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Sallanches	8 775						
Seyne les Alpes	5 207						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DENEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				La Mure Argens	3 732
SAS LOIRE MATERIAUX					
Meyzieu	18 669			Montélimar	6 200
Sorbiers	21 307				
SAS LE COMPTOIR					
				Castelculier	7 242
				Montauban	4 584
				Villeneuve sur Lot	3 909
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 355			Clermont Ferrand	3 222
Beaumont les Valence	8 244			Ambarés et Lagrave	3 724
Bourgoin Jallieu	750			Gap	500
Echirolles	8 618			Lagny sur Marne	2 004
Voglans	4 000			Montauban	402
				Pusignan	2 520
				Saint Léonard	3 890
				St Germain Laprade	1 980
				Tours	2 000
SAS BILLMAT					
Coutances	7 812			Colombelles	5 615
				Graces	4 455
				Grand Couronne	960
				St Jacques de la Lande	18 061
				Vire	4 571
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	8 628	Pierrelatte	8 800	Aubenas	3 739
Chassieu	5 615			Beaumont les Valence	4 764
Irigny	6 275			La Talaudière	5 000
				Nîmes	3 645
				Pusignan	8 010
				Vienne	3 010
				Vinsobres	10 600
SAS BTP DISTRIBUTION					
Fegersheim	11 531			Dannemarie sur Crete	2 852
Haguenau	26 420			Etupes	5 700
Richwiller	16 469			Le Bélieu	3 316
Woustviller	14 975			Talange- Hagondange	500
SAS MAURIS BOIS					
Argonay	59 802	Seyssins	16 977	Briançon	4 066
Valence	8 236				
Voiron	5 797				
SAS REMAT					
				Saint Jean de Moirans	10 151
SARL REMAT SERVICES					
				Saint Jean de Moirans	100
SAS LEADER CARRELAGES					
				Meythet	2 392

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DENEGOCÉ							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA DORAS							
Arbois	13 736	Crottet	10 173	Baume les Dames	3 062	Nevers jonction	3 063
Arcy sur Cure	7 003	Fain les Montbard	12 430	Beaune	23 549		
Besançon	16 300			Bourg en Bresse	4 409		
Bourbon Lancy	9 572			Boz	9 969		
Béthoncourt	12 548			Brethenay	5 658		
Chalindrey	6 206			Chenôve 208	7 373		
Chenôve	33 030			Chenôve 6	42 250		
Ciel	9 344			Châlon sur Saone	5 154		
Cluny	9 845			Dijon	11 970		
Corbigny	9 700			Dijon Dr Quiqnard	14 924		
Cosne sur Loire	8 547			Luxeuil (Caréo)	3 450		
Decize	7 596			Montceau les Mines	400		
Delle	8 000			Neully l'Evêque	4 110		
Dole	17 000			Nuits Saint Georges	10 124		
Dracy le Fort	42 335			Ornans	6 019		
Gevrey Chambertin	21 205			Polisot	5 017		
Gueugnon	7 698			Remiremont	10 352		
Is sur Tille	14 162			Rioz	10 457		
Joinvly	7 588			Saint Dizier	10 614		
Langres	11 473			Saint Marcel	24 130		
Le Creusot	9 054			Saint Thibault	5 213		
Lons le Saunier	17 430			Saint Usaçe	11 208		
Macon	12 468			Saulieu	5 940		
Montceau les Mines	20 238			Toucy	11 828		
Moulins Engilbert	5 779						
Nevers Saint Eloi	30 466						
Paray le Monial	10 000						
Pont sur Yonne	6 467						
Pontarlier	15 214						
Saint Satur	5 612						
Sainte Colombe sur Seine	10 554						
Semur en Auxois	11 507						
Seurre	6 900						
Torcy le Grand	5 619						
Vesoul	10 286						
Villegusien le Lac	11 323						
SAS SOCOBOIS							
				Rosières-près-Troyes	38 622		
SAS M+ MATERIAUX							
Aqde	7 956	Hossegor	3 405	Agen	13 869		
Bergerac	15 000	Sarlat	23 981	Alès	9 046		
Carcassonne	6 324			Argelès	5 688		
Castelginest (Socobois)	32 424			Aureilhan	5 195		
Castres	7 819			Baillargues	15 179		
Claira	11 510			Baillargues PPI	7 100		
Conqénies	7 296			Brive	14 173		
Le Buisson de Cadouin	12 285			Béziers	10 550		
Peyriac-Minervois	4 413			Canhocs	4 000		
Saint Loubes	7 717			Castanet Tolosan	9 264		
Saint Jean d'Illac	12 310			Castelginest	8 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Colombiers	4 000		
				Colombiers 2	3 300		
				Cornebarrieu	10 977		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 722		
				Floirac	3 790		
				Frontignan	4 666		
				Lézignan-Corbières	8 978		
				Mauquiuo 2	2 028		
				Montauban	12 620		
				Montpellier	7 915		
				Montredon-des-Corbières	12 587		
				Mouquerre	7 015		
				Mérignac charpente	8 591		
				Mérignac PPI	2 050		
				Naves (Tulle)	7 510		
				Nîmes	8 750		
				Paulhan	5 218		
				Perpignan (Caréo)	1 101		
				Perpignan REH	1 900		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Périerieux	13 620		
				Ria	6 736		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 500		
				Saillaqouse	1 500		
				Saint Alban	3 898		
				Salles	9 068		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Anney (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	16 702	Albertville	8 900
Annemasse	14 276	Décines	9 498	Aubenas	14 245		
Arles	20 000	Saint Jean de Moirans	31 059	Dijon	19 423		
Briançon	10 008			Drumettaz	9 000		
Château-Thierry	16 016			Gap	8 029		
Echirolles	23 543			La Tour du Pin	12 429		
L'Isle d'Abeau	11 910			Le Pont de Beauvoisin	8 769		
Le Creusot	11 184			Margencel	13 346		
Mennecy	24 760			Montélimar	15 383		
Narbonne	15 880			Privas	944		
Nîmes	18 136			Remiremont	9 002		
Saint Julien en Genevois	2 285			Romans	8 000		
Saint Martin d'Hères	14 146			Saint Jean de Maurienne	11 278		
Sallanches	6 156			Thonon	9 138		
Thyez	17 816						
UNITES LOGISTIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	107 759			Viriville	8 329		
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS							
				Saint Hilaire du Rozier	37 620		
				Vinay/Beaulieu	23 363		
SA CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	1 000		
SARL SUD APPRO							
				Potelières	2 100		
ATELIERS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SARL GET ELECTRIC							
				Grenoble	423		
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SARL EPSS							
Aix les Bains	642			Barcelonnette	665	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Cadenet	614		
Gap	550			Meyreuil	641		
La Motte Servolex	463			Mouans Sartoux	280		
La Mure	467			Saint Savin	636		
La Tour de Salvagny	223			Valence	665		
Lyon	240			Le Pont de Beauvoisin	666		
Montélimar	667						
Pusignan	220						
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
CENTRES ADMINISTRATIFS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SA DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						
SIEGE SOCIAL GROUPE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Grenoble	21 420						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **125 points de vente**.

143 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **15 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **283 dont 250 pour l'activité négoce et 33 pour l'activité**

bricolage. Au total, cela représente une superficie de **3 123 837 m², dont 2 671 973 m² pour l'activité négoce et 451 864 m² pour l'activité bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, d'un **Atelier**, de **3 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **220 085 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **22 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 097 m²**.

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1 - Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		45 724
Augmentations		5 897
Diminutions		2 307
Mouvements de périmètre (1)	Entrée	155
Mouvements de périmètre	Sortie	
à la clôture de l'exercice		49 469

(1) : Perte de contrôle sur la SCI ENTREPOT NIMES et constatation de cette entité en «titres mis en équivalence».

7.2 - Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PLATTARD (Groupe)	25 560	24 137
SAS MATERIAUX SIMC	14 401	13 147
SA DIJON BETON	2 863	2 822
SAS RG BRICOLAGE	1 959	1 753
SAS BOURG MATERIAUX	1 597	1 292
SCI ENTREPOT FROMENT	1 142	1 010
SAS DIDIER	1 039	980
SCI CHABER	723	624
SCI LE CARREAU	75	74
SCI ESPACE PLUS	11	11
SAS TARARE MATERIAUX	-56	-126
SCI ENTREPOT NIMES	155	
Total	49 469	45 724

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3 - Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	23 321	6 588	2 239	816	201 630	Négoce	561
SAS MATERIAUX SIMC	44,77	12 585	4 059	1 817	425	159 601	Négoce	561
SA DIJON BETON	23,29	2 822	179	42	0	20 258	Négoce	43
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	1 292	611	306	0	17 505	Négoce	32
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 160	2 000	800	599	17 383	Bricolage	61
SAS DIDIER	25,00	928	442	111	45	13 126	Négoce	44
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	870	678	271	140	1 442	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	624	247	99	0	431	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	60	71	14	14	72	Bricolage	0
SCI ENTREPOT NIMES	40,00	39	289	116	0	1 044	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	1	53	11	0	70	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	-128	144	72	0	3 452	Négoce	9

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel «négoce».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2020 et 2019, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	201 630	198 736	159 601	167 939	54 411	54 058	20 372	17 394
Résultat opérationnel courant	9 019	6 685	5 414	3 527	1 893	1 397	4 700	3 598
Résultat net	6 662	5 194	4 059	2 011	1 429	978	3 285	2 483
Autres éléments du résultat global	0	0	-175	-79	-31	-12	16	14
Résultat global total	6 662	5 194	3 884	1 932	1 398	966	3 301	2 497
Part attribuable aux actionnaires	6 588	5 134	3 884	1 932	1 398	966	3 301	2 497
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	74	60	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	96 888	93 118	60 604	61 889	7 787	9 401	34 884	15 698
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	98 042	90 857	65 201	64 165	24 434	23 466	4 277	3 492
Dettes non courantes	59 917	55 918	47 233	48 069	2 964	6 046	24 202	7 025
Dettes courantes	59 325	56 583	46 987	49 335	11 847	10 577	5 490	4 177
Actifs nets	75 688	71 474	31 585	28 650	17 410	16 244	9 469	7 988
Part attribuable aux actionnaires	75 199	71 009	31 585	28 650	17 410	16 244	9 469	7 988
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	489	465	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	24 136	23 166	12 781	12 246	4 453	5 108	3 123	2 719
Résultat global total attribuable au Groupe	2 239	1 745	1 738	868	532	312	1 306	985
Dividendes reçus	816	816	425	270	56	124	753	581
Autres mouvements / Cessions		41	-58	-63	-7	-843	39	
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	25 560	24 136	14 036	12 781	4 922	4 453	3 715	3 123
Ecarts d'acquisition	0	0	366	366	527	527	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	25 560	24 136	14 402	13 147	5 449	4 980	4 053	3 461

7.4 - Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
SA DIJON BETON	235	235
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
Total	1 231	1 231

Note 8 – Titres de sociétés non consolidées

8.1 - Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	7,10	25 020	38 739	21 458	0	21 458	24 638	237	2 628	Négoce	4
SAS MCD	25,00	77	279	18	0	18	18	155	9 090	Négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	8	0	Négoce	0
Total		25 097	39 018	21 481	0	21 481	24 661	400	11 718		13

8.2 - Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **24 638 milliers d'euros** et la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **-3 729 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2019					6 909
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice					
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2020					-3 729
Plus value potentielle au 31 décembre 2020					3 180
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2020					-3 729
Variation constatée dans les capitaux propres					-3 729
Valeur des titres au 01/01/2020	Cessions de titres au cours de l'exercice 2020	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2020	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2020	Valeur des titres au 31/12/2020	
28 348	-139	158	-3 729	24 638	

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation selon la méthodologie définie par l'expert indépendant.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 156,80 € au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe SAMSE n'a pas réalisé de cession significative de titres DUMONT INVESTISSEMENT.

8.3 - Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	28 471
Augmentations / Acquisitions	158
Diminutions / Sorties	139
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2020 (par capitaux propres)	-3 729
à la clôture de l'exercice	24 761
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	100
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	100
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	28 371
à la clôture de l'exercice	24 661

Note 9 – Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	2 094	2 224	4 318
Augmentations / Acquisitions		575	575
Diminutions / Sorties	5 771	49	5 820
Mouvements de périmètre	12 346	-221	12 125
Virements		-12	-12
à la clôture de l'exercice	8 669	2 517	11 186
Dépréciations			
à l'ouverture de l'exercice		158	158
Dotations			
Reprises			
Mouvements de périmètre		-146	-146
Virements			
à la clôture de l'exercice		12	12
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	2 094	2 066	4 160
à la clôture de l'exercice	8 669	2 505	11 174
(1) détail des créances sur participations			
SCI ENTREPOT NIMES	7 250		
SAS BOURG MATERIAUX	900		
SAS TARARE MATERIAUX	519		
Total	8 669		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2020	2019
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	24 661	28 368
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	8 669	2 094
Autres actifs financiers	2 505	2 066
Total	35 835	32 528

Au 31 décembre 2020, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 – Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	232 308	15 058	217 250	228 189	13 594	214 595
Marchandises Bricolage	64 215	2 880	61 335	61 988	2 878	59 110
Total	296 523	17 938	278 585	290 177	16 472	273 705

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	208 097	29 056	179 041	209 388	25 549	183 839
Clients et comptes rattachés Bricolage	1 807	205	1 602	2 904	145	2 759
Total	209 904	29 261	180 643	212 292	25 694	186 598

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1 - Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2020	2019
Non échues	157 868	147 559
Retard n'excédant pas un mois	9 451	15 253
Retard compris entre un et deux mois	5 126	6 844
Retard compris entre trois et cinq mois	4 154	6 557
Au-delà	33 305	36 079
Total	209 904	212 292

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2020	2019	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	31 216	35 530	-12,14
Provision constatée	29 261	25 694	13,88
% de créances impayées couvertes par une provision	93,74	72,32	

11.2 - Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2020	2019
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		25 694	24 732
Dotations de l'exercice aux provisions		9 379	6 877
Reprises de provisions pour dépréciation :		5 812	6 337
▪ utilisées (1)	3 038	3 078	
▪ non utilisées	2 774	3 259	
Mouvements de périmètre	entrée		422
Mouvements de périmètre	sortie		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		29 261	25 694

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste «Autres produits et charges de l'exploitation courante»).

Note 12 – Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	92 655	1 522	91 133	90 661	1 317	89 344
Autres créances bricolage (1)	12 832	12	12 820	10 046	18	10 028
Charges constatées d'avance négoce	3 210		3 210	2 797		2 797
Charges constatées d'avance bricolage	657		657	355		355
Total	109 354	1 534	107 820	103 859	1 335	102 524

(1) détail ci-après

	2020	2019
(1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	103 953	99 372
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	46 044	43 458
Fournisseurs débiteurs (a)	18 029	15 337
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	10 593	11 191
Créances sur cessions d'immobilisations	331	212
Créances de TVA	20 888	19 943
Débiteurs divers	4 082	5 939
Créances sociales	751	755
Etat - impôt sur les sociétés	2 254	1 453
Autres créances fiscales	960	1 009
Autres créances diverses	21	75

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société. A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinctement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurants en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 – Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Valeurs mobilières de placement négoce	21 257	19 266
Valeurs mobilières de placement bricolage	0	0
Disponibilités négoce	107 002	49 658
Disponibilités bricolage	12 999	1 725
Total	141 258	70 649

Trésorerie nette à la clôture

	2020	2019
Valeurs mobilières de placement	21 257	19 266
Disponibilités	120 001	51 383
Trésorerie passive	-2 766	-18 079
Total	138 492	52 570

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 – Capitaux propres

14.1 - Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	12 114	3 445 970

14.2 - Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2020	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	151,00	522 170 684

Évolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2017	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2018	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2019	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2020	1	0	3 458 084	0	3 458 084

14.3 - Intérêts non contrôlants

	2020	2019
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	8 196	7 656
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	2 489	2 232
Total	10 685	9 888

- **Rachat d'intérêts minoritaires (35 %) sur la société BILLMAT**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	1 774
Prix d'acquisition des 35%	-1 135
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	639

Les autres rachats d'intérêts minoritaires n'ont pas engendré d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2020	2019
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	Bricolage	50,09	50,10
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	50,09	50,10
BTP DISTRIBUTION	Négoce	25,09	25,09
LA BOITE A OUTILS	Bricolage	0,19	0,20

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Chiffre d'affaires	19 007	17 985	21 380	20 195	54 417	49 399	301 437	275 153
Résultat opérationnel courant	1 558	1 328	2 264	1 837	2 800	2 500	19 515	10 945
Résultat net	1 090	894	1 616	1 262	2 000	1 739	13 219	7 178
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	546	448	809	632	502	492	25	14
Autres éléments du résultat global	-3	-5	15	-6		-23	-133	-207
Résultat global total	1 087	889	1 631	1 256	2 000	1 716	13 086	6 971
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	544	445	817	629	502	486	25	14
Actifs non courants	7 143	7 656	7 517	7 436	4 204	5 082	138 298	103 297
Actifs courants	4 918	4 094	4 527	3 750	21 927	20 284	81 018	72 488
Dettes non courantes	4 352	4 728	2 747	2 862	2 621	2 877	53 342	34 849
Dettes courantes	4 495	4 009	5 145	4 554	9 545	10 175	80 677	65 423
Actifs nets	3 214	3 013	4 152	3 770	13 965	12 314	85 297	75 513
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 610	1 510	2 080	1 889	3 504	3 090	162	151
Flux de trésorerie généré par l'activité	2 205	2 181	2 838	3 147	2 597	1 088	36 345	24 118
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-47	-955	-348	-1 665	-117	-1 569	-26 872	-18 227
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 348	-1 296	-1 798	-1 517	-1 138	-531	-387	-7 230
Augmentation ou diminution de la trésorerie	810	-70	692	-35	1 342	-1 012	9 086	-1 338
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	444	417	626	493	108	98	9	9

14.4 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **200 €**.

14.5 - Titres d'autocontrôle

	2020	2019
Nombre d'actions	12 114	9 793
Montant en K€	1 197	936
Valeur d'inventaire :	1 835	1 649

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2020, 10 790 titres ont été acquis et 8 469 ont été cédés.

14.6 - Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2020	2019
Réserves	444 344	464 051
Résultat	47 356	40 782
Total	491 700	504 833

14.7.a - Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2020		2019	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	77,30	81,47	56,17	60,71
- BME FRANCE	0,00	0,00	21,13	22,84
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	5,28	6,45	5,28	5,71
- DIVERS	2,74	3,33	2,76	2,97
Sous-total	85,32	91,25	85,34	92,23
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	2,75	1,68	3,12	1,68
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	1,07	0,65	1,07	0,58
- AUTO-DETENTION	0,35	0,00	0,28	0,00
- DIVERS	10,51	6,42	10,19	5,51
Sous-total	14,68	8,75	14,66	7,77
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

14.7.b - Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2020		2019	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	4 615 682	1 942 521	3 885 042
- BME FRANCE	0	0	730 640	1 461 280
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	94 538	188 930	95 186	190 266
Sous-total	2 950 424	5 170 062	2 951 072	5 902 038
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	95 000	95 000	107 771	107 771
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	37 000	37 000	37 000	37 000
- AUTO-DETENTION	12 114	0	9 793	0
- DIVERS	363 546	363 546	352 448	352 448
Sous-total	507 660	495 546	507 012	497 219
Total	3 458 084	5 665 608	3 458 084	6 399 257

Note 15 – Provisions

15.1 - Détail des provisions pour risques et charges

	2020			2019		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	2 075	572	2 647	1 421	124	1 545
Autres provisions pour risques et charges	802	781	1 583	1 464	296	1 760
Provisions pour retraites et autres obligations		18 801	18 801		16 692	16 692
Provisions pour restructurations	404		404	453		453
Total	3 281	20 154	23 435	3 338	17 112	20 450

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2 - Evolution des provisions

	Litiges clients et litiges salariés	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Autres	Total
à l'ouverture de l'exercice	1 545	1 760	16 692	453	—	20 450
Dotations	1 508	496	1 416	92		3 512
Reprises utilisées	333	673	1 421	141		2 568
Reprises non utilisées	73					73
Variations de périmètre	Entrées					—
Variations de périmètre	Sorties					—
Ecart actuariels constatés en capitaux propres			2 114			2 114
Virements						—
à la clôture de l'exercice	2 647	1 583	18 801	404	—	23 435

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	37
Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	499
Provision pour risques et charges divers	875

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

15.3 - Engagements de retraite et médailles du travail.

A – Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **16 573 milliers d'euros au 31 décembre 2020**.

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	0,00 %	18,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	17,00 %
26 - 30 ans	6,00 %	13,00 %	26 - 30 ans	3,00 %	16,00 %
31 - 35 ans	10,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	3,00 %	16,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	12,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	8,00 %	41 - 45 ans	5,00 %	10,00 %
46 - 50 ans	3,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	5,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	2,00 %	9,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	7,00 %

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2019.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 0,33 % au 31 décembre 2020 (contre 0,62 % en 2019).

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	364
Coût de l'actualisation	-95
Ecart actuariels (1)	-2 114

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 2,0 % du montant total de l'engagement.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2019)

Non cadres : 2 % (2 % en 2019)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2020.

La dotation nette de l'exercice s'élève à : **1 845 milliers d'euros**.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

B – Médailles du travail

Au 31 décembre 2020, cette provision représente un montant de **2 228 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2019					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres		Non cadres		
	activité négoce		activité bricolage		
16 - 25 ans	0,00 %	18,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	17,00 %
26 - 30 ans	6,00 %	13,00 %	26 - 30 ans	3,00 %	16,00 %
31 - 35 ans	10,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	3,00 %	16,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	12,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	8,00 %	41 - 45 ans	5,00 %	10,00 %
46 - 50 ans	3,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	5,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	2,00 %	9,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	7,00 %

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2019).

15.4 - Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité bricolage de 1 340 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 16 – Impôts sur les résultats et impôts différés

16.1 - Détail de la charge d'impôt

	2020	2019
Charge d'impôt exigible	26 463	18 641
Impôts différés	-2 386	363
Total	24 077	19 004

16.2 - Impôts différés au bilan

	2020	2019
Impôts différés actifs	5 947	2 166
Impôts différés passifs	7 595	7 089
Impôts différés nets	-1 648	-4 923

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 1 147 milliers d'euros (4 586 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2020, contre 822 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 4 059 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

16.3 - Impôts différés

	2020	2019	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			2020/2019
à l'ouverture de l'exercice	2 166	2 345	-179
Produit de l'exercice	4 260	317	3 943
Charge de l'exercice			0
Mouvements de périmètre			
Entrées		837	-837
Mouvements de périmètre			
Sorties	48	72	24
Virements	-431	-1 261	830
à la clôture de l'exercice	5 947	2 166	3 781
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	7 089	7 371	-282
Produit de l'exercice			0
Charge de l'exercice	1 874	680	1 194
Impacts réserves	-884	-555	-329
Mouvements de périmètre			
Entrées		854	-854
Mouvements de périmètre			
Sorties	53		-53
Virements	-431	-1 261	830
à la clôture de l'exercice	7 595	7 089	506
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	-4 923	-5 026	103
à la clôture de l'exercice	-1 648	-4 923	3 275
Variation nette des impôts différés	3 275	103	

16.4 - Preuve d'impôts

	2020	2019
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote-part de résultat -sociétés MEQ-)	43 948	39 040
Impôt exigible	26 463	18 641
Impôts différés	-2 386	363
RESULTAT AVANT IMPOT	68 025	58 044
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 361	1 470
Impact des différences permanentes	690	374
Swaps	-17	-54
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	542	352
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-480	-183
Impact des dividendes	412	246
ID sur titres mis en équivalence	138	391
Plus-values exonérées	-163	
Quote-part des résultats des sociétés transparentes	-379	62
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		-155
Effets des bases sans impôt différé	194	795
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	233	746
BASE FISCALE	71 556	62 088
Taux de l'impôt	31,00	33,33
IMPOT THEORIQUE	22 182	20 694
Contribution sociale (3,3 %)	516	353
Crédit d'impôt	-198	-449
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (1)	3 103	-516
Impact du taux à 31%		-533
Impact du taux d'impôt à 28 % (2)	-1 530	-545
Divers	4	
CHARGE REELLE D'IMPOT	24 077	19 004
Taux réel de l'impôt	33,65	30,61

(1) Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires et la provision pour engagements de retraite. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

(2) Impact de l'application du taux d'impôt sur les sociétés à 28 % (lois de finances 2018 et 2020).

16.5 - Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2020	2019
Congés payés	-89	41
Participation des salariés	1 011	280
Provisions pour indemnités de fin de carrière	609	767
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	898	-1 189
Taxes C3S et Tascom	35	62
Activation des déficits	696	-4
Crédit bail et contrats de locations	1 936	319
Ecart évaluation terrains et constructions	868	-420
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (cf. note 16.4)	-3 103	516
Autres	414	-269
Total	3 275	103
Variation des impôts différés actif	3 781	-179
Variation des impôts différés passif	-506	282
Total	3 275	103

	2020	2019
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	2 386	-363
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		-813
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	5	724
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	884	555
Total	3 275	103

Note 17 – Passifs financiers courants et non courants

17.1 - Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2020			Valeur bilan au 31/12/2019		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	622	315	937	879	362	1 241
Locations simples - IFRS 16 (1)	148 043	19 805	167 848	120 801	16 928	137 729
Emprunts	130 655	55 604	186 259	111 616	55 039	166 655
Engagements de rachat de minoritaires	2 799		2 799	4 573		4 573
Autres financements	3 681	25	3 706	4 590	818	5 408
Instruments financiers dérivés	5	10	15	19	13	32
Total des passifs financiers						
(hors concours bancaires)	285 805	75 759	361 564	242 478	73 160	315 638
Concours bancaires courants		2 766	2 766		18 079	18 079
Total des passifs financiers						
(avec concours bancaires)	285 805	78 525	364 330	242 478	91 239	333 717

(1) Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élèvent à 49,4 M€ (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 18,4 M€.

17.2 - Échéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2020 ECHEANCES			au 31/12/2019 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes financières	78 525	188 446	97 359	91 239	165 837	76 641
Fournisseurs et comptes rattachés	217 753			196 128		
Autres dettes	140 462			119 487		
Total	436 740	188 446	97 359	406 854	165 837	76 641

17.3 - Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

- Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.
- Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **2 143 milliers d'euros** dont **1 429 milliers d'euros à moins d'un an**. Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la norme IAS 39).
- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **155 M€**.

Les découverts ont été utilisés pour **2 766 milliers d'euros soit en % : 1,8**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2020 :

- Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2020, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,44**.

La dette financière concernée représente 19 981 milliers d'euros à fin décembre 2020 (contre 25 735 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

- Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 10 790 actions et en a cédé 8 469.

Au 31 décembre 2020, le Groupe SAMSE est propriétaire de 12 114 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **1 197 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2020 est de **1 835 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 21 257 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4 - Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **2 766 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

17.5 - Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2020 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **17 milliers d'euros**.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAPS, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2020.

N°SWAP	Au 31/12/2020	VALORISATION SWAPS 31/12/2020			Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
38	2 142 857	01/04/2022	TF 0,25 %	EURIBOR 3M	-14 896	-31 368
39	0	10/03/2020	TF 1,00 %	EURIBOR 3M	0	-406
	2 142 857		TOTAL		-14 896	-31 774

17.6 - Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 290 milliers d'euros.

	au 31/12/2020				au 31/12/2019			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	78 525	188 446	97 359	364 330	91 239	165 837	76 641	333 717
Taux fixe	70 302	180 237	91 563	342 102	66 214	155 432	70 314	291 960
Taux variable	8 223	8 209	5 796	22 228	25 025	10 405	6 327	41 757
Position nette avant gestion	8 223	8 209	5 796	22 228	25 025	10 405	6 327	41 757
Hors bilan (swaps de taux)	1 429	714	0	2 143	1 679	2 142	0	3 821
Position nette après gestion	6 794	7 495	5 796	20 085	23 346	8 263	6 327	37 936

17.7 - Détermination de l'endettement financier net

	2020	2019
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes	186 177	166 569
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	82	86
Dettes relatives au crédit bail	937	1 241
Dettes locations simples	167 848	137 729
Dettes rattachées à des participations (1)	3 663	4 475
Dettes diverses	58	965
Engagements de rachat de minoritaires	2 799	4 573
Total	361 564	315 638
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	361 564	315 638
Trésorerie nette	138 492	52 570
Total	223 072	263 068
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	285 805	242 478
Dettes à court terme	78 525	91 239
Total des dettes	364 330	333 717
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	141 258	70 649
ENDETTEMENT FINANCIER NET	223 072	263 068
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	3 105	2 542
DUMONT INVESTISSEMENT		1 503
SCI ENTREPOT FROMENT	555	427
SCI CHABER	3	3
Total	3 663	4 475

Note 18 – Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs négoce	184 853	166 240
Fournisseurs bricolage	32 900	29 888
Total	217 753	196 128

Note 19 – Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Dettes fiscales et sociales négoce	72 113	64 774
Dettes fiscales et sociales bricolage	32 689	23 596
Dettes sur immobilisations négoce	1 264	1 680
Dettes sur immobilisations bricolage	77	165
Autres dettes négoce	30 710	26 672
Autres dettes bricolage	284	405
Produits constatés d'avance négoce	94	304
Produits constatés d'avance bricolage	3 231	1 891
Total	140 462	119 487

Le poste «Autres dettes négoce» comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 12).

Note 20 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1 - Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes nettes de marchandises	1 118 441	331 051	1 449 492	1 144 978	296 831	1 441 809
Camionnages et prestations de services	40 322	20 040	60 362	38 953	16 874	55 827
Intérêts des créances commerciales	10		10	14		14
Frais fixes de facturation	1 687		1 687	1 467		1 467
Total	1 160 460	351 091	1 511 551	1 185 412	313 705	1 499 117

20.2 - Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	1		1	24		24
Total	1	0	1	24	0	24

20.3 - Évolution du chiffre d'affaires par activité

	2020	2019	% d'évolution 2020/2019	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	1 160 460	1 185 412	-2,10	-2,57
Bricolage	351 091	313 705	11,92	9,39
Total	1 511 551	1 499 117	0,83	-0,07

Le chiffre d'affaires à périmètre «non comparable» est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié. Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2019 et 2020.

Note 21 – Charges de personnel

[21.1.a - Frais de personnel par activité](#)

	2020	2019
Négoce	170 035	174 711
Bricolage	73 833	67 398
TOTAL	243 868	242 109

[21.1.b - Charges prises en compte dans les frais de personnel](#)

Participation des salariés		Abondement FCP	
2020	2019	2020	2019
3 298	2 457	2 085	2 122
3 941	1 713	1 245	1 065
7 239	4 170	3 330	3 187

[21.1.c - Évolution des frais de personnel](#)

	2020	2019	% d'évolution 2020/2019	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre " comparable"
Négoce	170 035	174 711	-2,68	-3,17
Bricolage	73 833	67 398	9,55	6,33
Total	243 868	242 109	0,73	-0,53

21.2 - Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2020	2019
NEGOCE	3 852	3 876
SA SAMSE	1 638	1 658
SAS DORAS	824	759
M+ MATERIAUX	627	606
SAS MAURIS BOIS	130	128
SAS SOCOBOIS	85	93
SAS ZANON TRANSPORTS	80	75
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	73	68
SAS BTP DISTRIBUTION	72	68
SA CHRISTAUD	69	55
SAS CELESTIN MATERIAUX	57	57
SAS BILLMAT	43	46
SAS LOIRE MATERIAUX	35	41
SAS REMAT	27	30
SAS BLANC MATERIAUX	19	19
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	17	13
SAS DEGUERRY SAMSE	15	15
SAS LEADER CARRELAGES	13	18
SAS LE COMPTOIR	11	9
SAS MAT APPRO	8	7
SARL GET ELECTRIC	5	5
SA DUMONT INVESTISSEMENT	4	4
SAS ROGER CLEAU - absorbée par DORAS sur l'exercice 2020		59
SAS ETS MARTIN - absorbée par DORAS sur l'exercice 2020		13
SAS CLAUDE MATERIAUX - absorbée par DORAS sur l'exercice 2020		10
SAS VAUDREY - absorbée par CHRISTAUD sur l'exercice 2020		9
SAS OUTIMAT B.T.P. - absorbée par DORAS sur l'exercice 2020		5
SAS SOVAPRO - absorbée par BTP DISTRIBUTION sur l'exercice 2020		4
SAS SOVAPRO MHD - absorbée par BTP DISTRIBUTION sur l'exercice 2020		2
BRICOLAGE	2 100	1 893
SAS LA BOITE A OUTILS	1 706	1 638
SAS COMPTOIR FROMENT	94	91
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	92	81
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	91	83
SAS ENTREPOT ARLES	60	0
SAS ENTREPOT NIMES	57	0
	5 952	5 769

21.3 - Effectifs moyens par catégorie

	2020	2019
Employés et Ouvriers	4 010	3 949
Techniciens, Agents de maîtrise	1 028	977
Cadres	914	843
TOTAL	5 952	5 769

Note 22 – Charges externes

	2020	2019	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	12 750	12 112	5,27	4,74
Locations et transport de biens	7 176	8 146	-11,91	-13,02
Entretiens et réparations	14 914	13 949	6,92	6,24
Primes d'assurance	4 901	4 984	-1,67	-2,31
Services extérieurs divers	1 573	2 353	-33,15	-33,83
Personnel extérieur à l'entreprise	4 177	5 500	-24,05	-24,29
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 808	6 451	-9,97	-11,83
Publicité, publications et relations publiques	8 869	14 426	-38,52	-39,81
Déplacements, missions et réceptions	6 655	8 963	-25,75	-27,14
Frais postaux et télécommunications	3 377	3 276	3,08	2,23
Services bancaires et assimilés	2 308	2 035	13,42	11,79
Autres services	713	913	-21,91	-24,21
	73 221	83 108	-11,90	-12,89

Note 23 – Dotations aux provisions et dépréciations

	2020		2019	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	472			
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		181		170
Net	291			170
Dotations pour dépréciation des stocks	15 018		13 756	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		13 552		12 946
Net	1 466		810	
Dotations pour dépréciation des créances	9 714		7 884	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		6 083		6 599
Net	3 631		1 285	
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 207		3 519	
Reprises de provisions pour risques et charges		2 505		2 804
Net	702		715	
Dépréciations des écarts d'acquisition	2 361		1 470	
Divers				
Total	30 772	22 321	26 629	22 519
Total Net	8 451		4 110	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2020 et 2019 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-461
des stocks de marchandises	-656
des créances	-2 346
des provisions pour risques et charges	13
des écarts d'acquisition	-891
Total Net	-4 341

Note 24 – Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		727		809
Autres produits opérationnels		7 125		6 630
VNC des éléments d'actifs cédés	514		385	
Autres charges opérationnelles	8 902		7 298	
Total	9 416	7 852	7 683	7 439
Net	1 564		244	

Note 25 – Autres produits et charges opérationnels

	2 020		2 019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		31 388		2 705
VNC des éléments d'actifs cédés	24 330		2 305	
Autres charges opérationnelles	7 471			103
Total	31 801	31 388	2 305	2 808
Net	413			503

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2020	2019
Résultat opérationnel courant	70 633	60 042
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	31 388	2 705
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-24 330	-2 305
Retraitement plus-value de cession sur opération de cession-bail	-4 630	
Dépréciations immobilières Négoce	-1 231	
Dépréciations immobilières Bricolage	-1 052	
Autres produits et charges sur opérations immobilières	-305	104
Produit de réévaluation DEGUERRY SAMSE		155
Charges liées à des restructurations	-253	-156
Résultat opérationnel	70 220	60 545

Fin décembre 2020, le Groupe a effectué une opération de cession-bail pour 8 ensembles immobiliers. Le produit total des cessions s'est élevé à 28 M€ et une plus-value brute avant impôts de 7 M€ a ainsi été comptabilisée. Cette dernière a été retraitée pour - 4,6 M€, correspondant à l'évaluation des droits d'utilisation résultant des contrats de location et plus particulièrement de la proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, représentant les droits d'utilisation conservés selon IFRS 16.

Note 26 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2020	2019
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	69	164
Total	69	164

Note 27 – Coût de l'endettement financier brut

	2020	2019
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	1 268	1 627
Charge financière "IFRS 16"	1 767	1 729
Total	3 035	3 356

Note 28 – Autres produits et charges financiers

	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				42
Produits des participations		399		484
Produits de cession des immobilisations financières		336		1
VNC des immobilisations financières cédées	139		42	
Autres produits divers		199		239
Autres charges diverses	1		38	
Dotations aux dépréciations financières				
Différences positives de change		27		13
Différences négatives de change	50		8	
	190	961	88	779
		771		691

Note 29 – Formation du résultat financier

	2020	2019	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	69	164	-57,93
Coût de l'endettement financier brut	-3 035	-3 356	-9,56
Coût de l'endettement financier net	-2 966	-3 192	-7,08
Autres produits et charges financiers	771	691	11,58
RESULTAT FINANCIER	-2 195	-2 501	-12,24

Note 30 – Charges d'impôt

	2020	2019
Charges d'impôt social	26 463	18 641
Impôts différés	-2 386	363
	24 077	19 004

Note 31 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2020	2019
PLATTARD (Groupe)	2 239	1 745
SAS MATERIAUX SIMC	1 817	904
SAS RG BRICOLAGE	800	618
SAS BOURG MATERIAUX	306	129
SCI ENTREPOT FROMENT	271	251
SCI ENTREPOT NIMES	116	
SAS DIDIER	110	47
SCI CHABER	99	97
SAS TARARE MATERIAUX	72	36
SA DIJON BETON	42	94
SCI LE CARREAU	14	14
SCI ESPACE PLUS	11	11
SAS DEGUERRY SAMSE		28
	5 897	3 974

Note 32 – Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	9 793	3 448 291
Achats d'actions propres en cours d'exercice		2 321	-2 321
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	12 114	3 445 970
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 446 984
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			47 356 182
	Résultat par action		13,74

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 446 984	0	3 446 984
	Résultat dilué par action		13,74

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	2321	-1014	1307

Note 33 – Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2020	2019
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2020	2019
Garanties financières		
Cautions bancaires sur prêts et découverts	2 977	5 291
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2020	2019
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	803	2 768
Ensembles immobiliers	3 744	5 191
Total	4 547	7 959
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	321	276
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	3 470	1 627
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	3 470	1 627

Note 34 – Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité Exécutif.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	39 025	0	32
Charges	7 286	0	1 813
Créances rattachées à des participations	8 669	0	0
Dettes rattachées à des participations	3 663	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	4 492	0
	Passifs	1	336

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du «key personnel» commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2020

	2020
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 179 728
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-436 014
Retraitement IFRIC 13	-1 340
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-230 823
Total	1 511 551

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise - Chapitre 2.3 - du Document d'enregistrement universel.

Note 35 – Instruments financiers

A – Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	24 661	24 661	24 661			
Autres actifs financiers non courants	11 174	11 174		11 174		
Clients et comptes rattachés	180 643	180 643		180 643		
Autres actifs financiers courants	107 820	107 820		107 820		
Équivalents de trésorerie	21 257	21 257		21 257		
Trésorerie	120 001	120 001		120 001		
Actifs	465 556	465 556	24 661	440 895		
Passifs financiers non courants	285 805	285 805			285 800	5
Fournisseurs et comptes rattachés	217 753	217 753			217 753	
Autres dettes courantes	140 462	140 462			140 462	
Passifs financiers courants	78 525	78 525			78 515	10
Passifs	722 545	722 545			722 530	15

	Au 31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	28 368	28 368	28 368			
Autres actifs financiers non courants	4 160	4 160		4 160		
Clients et comptes rattachés	186 598	186 598		186 598		
Autres actifs financiers courants	102 524	102 524		102 524		
Equivalents de trésorerie	19 266	19 266		19 266		
Trésorerie	51 383	51 383		51 383		
Actifs	392 299	392 299	28 368	363 931		
Passifs financiers non courants	242 478	242 478			242 459	19
Fournisseurs et comptes rattachés	196 128	196 128			196 128	
Autres dettes courantes	119 487	119 487			119 487	
Passifs financiers courants	91 239	91 239			91 226	13
Passifs	649 332	649 332			649 300	32

Informations complémentaires

– IFRS 7.37 a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

– IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

– IFRS 7.39 a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B – Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2020			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-3 729	
Instruments dérivés	17		
Equivalents de trésorerie			
Total	17	-3 729	

Au 31/12/2019			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		3 482	
Instruments dérivés	54		
Equivalents de trésorerie			
Total	54	3 482	

Note 36 – Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2020, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2020			2019		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 374 248	368 126	1 742 374	1 388 508	331 114	1 719 622
inter-secteurs	-213 788	-17 035	-230 823	-203 096	-17 409	-220 505
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 160 460	351 091	1 511 551	1 185 412	313 705	1 499 117
Résultat Opérationnel Courant	47 137	23 496	70 633	44 209	15 833	60 042
Résultat Opérationnel	46 705	23 515	70 220	44 569	15 976	60 545
Résultat financier	-1 710	-485	-2 195	-1 886	-615	-2 501
Quote part des résultats des entreprises associées	4 597	1 300	5 897	2 994	980	3 974
Impôt			-24 077			-19 004
Résultat net			49 845			43 014

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2020			2019		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	38 999	13 030	52 029	38 262	12 011	50 273
Dépréciations des écarts d'acquisition	1 361	1 000	2 361	1 470		1 470
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0	38		38
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-116	-66	-182	-104	-66	-170
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	177	295	472			
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	3 577	54	3 631	1 299	-14	1 285
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	1 464	3	1 467	820	-10	810
Dotations et reprises de provisions diverses	472	230	702	457	258	715

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2020			2019		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	995 171	211 320	1 206 491	951 457	194 412	1 145 869
Entreprises associées	45 416	4 053	49 469	42 263	3 461	45 724
Total des actifs	1 040 587	215 373	1 255 960	993 720	197 873	1 191 593
Total des dettes	621 507	132 068	753 575	553 769	123 102	676 871
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 845	8 791	31 636	35 417	16 038	51 455

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 37 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	ODICEO				ERNST & YOUNG				Autres			
	2020		2019		2020		2019		2020		2019	
	Montant (HT)	%										
<i>(en milliers d'euros)</i>												
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	131 708 €	21 %	163 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %
– Emetteur	103 992 €	56 %	103 992 €	55 %	81 708 €	44 %	85 682 €	45 %				
– Filiales intégrées globalement	171 780 €	38 %	277 393 €	53 %	50 000 €	11 %	77 802 €	15 %	230 253 €	51 %	167 165 €	32 %
Services autres que la certification des comptes					1 750 €	100 %	1 000 €	100 %				
– Emetteur					1 250 €	71 %	1 000 €	100 %				
– Filiales intégrées globalement					500 €	29 %						
SOUS-TOTAL AUDIT	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	133 458 €	21 %	164 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	133 458 €	21 %	164 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur la « Note 1.4 – Application rétrospective de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 – IFRS 16 » et la « Note 1.5 – Impacts de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 – IFRS 16 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présentent notamment la mise en œuvre et les impacts de l'application au 1^{er} janvier 2019 de la décision de l'IFRIC publiée en décembre 2019.

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 42,7, soit 3,4 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p> <p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier du taux d'actualisation utilisé, des prévisions de flux de trésorerie et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation de ces dernières dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; ▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ; ▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ; ▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; ▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; ▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2020 pour un montant net de M€ 278,6 et représentent 22,2 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à M€ 180,6 et représentent 14,4 % du bilan du groupe.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés et a réalisé une analyse.</p> <p>Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; ▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

■ Application de la décision IFRIC relative à la norme IFRS 16

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de M€ 161,5 et les dettes financières locatives afférentes au passif pour une valeur comptable de M€ 167,8.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1.4 et 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a appliqué la décision de l'IFRIC relativement à la norme IFRS 16 « Contrats de location », publiée en décembre 2019, concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette décision comme un point clé de l'audit, compte-tenu de son impact significatif et du degré de jugement de la direction dans la détermination des hypothèses utilisées, notamment s'agissant de la durée des contrats de location immobiliers.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre de l'application la décision de l'IFRIC ; ▶ effectuer des tests de détail sur un échantillon, concernant la qualité des données saisies dans le système d'information, relatives à ces contrats de location ; ▶ examiner les incidences de cette décision sur les hypothèses retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction et à durée indéterminée ; ▶ apprécier la durée des contrats de location et examiner la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour la détermination de ces durées ; ▶ examiner le caractère approprié et la correcte application de principes et méthodes comptables relatifs à cette décision ainsi que l'information financière donnée à ce titre.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet ODICEO était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons

identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

4.2 Comptes sociaux

Bilan	232
Compte de résultat	234
Soldes intermédiaires de gestion	235
Tableau des flux de trésorerie	236
Tableau de variation des capitaux propres	237
Annexe aux comptes sociaux	238
Note 1 - Immobilisations incorporelles	240
Note 2 - Immobilisations corporelles	241
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	242
Note 3 - Immobilisations financières	242
Note 4 - Stocks de marchandises	243
Note 5 - Créances	244
Note 6 - Charges constatées d'avance	245
Note 7 - Capital social	245
Note 8 - Provisions pour risques et charges	246
Note 9 - Emprunts et dettes	248
Note 10 - Produits constatés d'avance	249
Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir	249
Note 12 - Chiffre d'affaires net	250
Note 13 - Charges et produits financiers	251
Note 14 - Charges et produits exceptionnels	252
Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéficiaires	252
Note 16 - Effectifs	254
Note 17 - Engagements financiers et autres informations	254
Note 18 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	255
Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux	255
Note 20 - Informations complémentaires	255
Note 21 - Inventaire des actifs financiers	256
Note 22 - Filiales et participations	257
Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices	258

Bilan de la société mère

(en euros)

				Au 31 Décembre	
ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2020	2019
				NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets et droits similaires		16 821 148	15 342 796	1 478 352	1 268 619
Fonds commerciaux		12 307 692	6 198 253	6 109 439	6 357 142
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		58 887 319	26 118 001	32 769 318	34 918 081
Constructions		77 780 406	54 608 882	23 171 524	24 823 422
Installations techniques, matériels et outillages industriels		25 243 581	14 725 636	10 517 945	10 826 298
Autres immobilisations corporelles		75 547 994	52 431 136	23 116 858	23 408 802
Immobilisations en cours, avances et acomptes		5 571 777		5 571 777	9 085 236
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		208 279 918	1 793 820	206 486 098	196 418 245
Créances rattachées à des participations		11 381 000	350 000	11 031 000	19 009 000
Autres immobilisations financières		11 787 835		11 787 835	11 699 102
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		503 608 670	171 568 524	332 040 146	337 813 947
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		2 499 257		2 499 257	2 790 038
Marchandises		86 235 308	4 754 836	81 480 472	79 162 817
Avances, Acomptes versés sur commandes		2 933 016		2 933 016	4 525 575
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		107 050 011	12 367 260	94 682 751	92 700 191
Autres créances		91 885 705	974 220	90 911 485	81 424 793
Valeurs mobilières de placement		22 033 080	777	22 032 303	19 766 202
Disponibilités		65 527 136		65 527 136	32 761 484
Charges constatées d'avance	Note 6	1 787 517		1 787 517	1 284 755
TOTAL ACTIF CIRCULANT		379 951 030	18 097 093	361 853 937	314 415 854
TOTAL GENERAL		883 559 700	189 665 617	693 894 083	652 229 801

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2020	2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		182 335 328	210 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		15 770 813	18 514 421
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 390 800	24 738 048
Subventions d'Investissement		70 987	74 654
Provisions réglementées		27 428 477	25 523 611
TOTAL CAPITAUX PROPRES		299 489 854	327 344 183
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	Note 8	2 476 325	2 335 005
Provisions pour charges		7 214 634	6 895 545
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		9 690 958	9 230 551
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 9	114 086 188	97 242 081
Emprunts et dettes financières divers		50 366 008	16 434 692
Avances et acomptes reçus		491 190	404 279
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94 615 426	84 550 558
Dettes fiscales et sociales		34 067 360	31 609 407
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		831 148	1 142 155
Autres dettes		90 255 950	84 063 033
Produits constatés d'avance	Note 10	0	208 861
TOTAL DETTES		384 713 270	315 655 066
TOTAL GENERAL		693 894 082	652 229 800

Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		% de variation
		2020	2019	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		566 318 147	576 072 342	-1,69
Production vendue : services		31 597 679	27 188 819	16,22
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 13	597 915 826	603 261 161	-0,89
Production stockée				
Production immobilisée		24 281	36 313	-33,13
Subventions d'exploitation		0	748	-100,00
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		7 461 098	8 419 934	-11,39
Autres produits		4 268 498	4 259 093	0,22
Total des Produits d'exploitation		609 669 703	615 977 249	-1,02
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		434 511 778	435 064 811	-0,13
Variation de stock (marchandises)		-2 605 266	3 264 537	-179,81
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	
Autres achats et achats externes		50 648 313	55 102 012	-8,08
Impôts, taxes et versements assimilés		8 411 616	7 683 243	9,48
Salaires et traitements		51 315 816	52 495 586	-2,25
Charges sociales		19 984 484	20 021 813	-0,19
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		12 395 937	12 302 081	0,76
dotations aux dépréciations		71 913	1 913	3 659,17
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stocks		4 734 836	4 165 905	13,66
dotations aux dépréciations de créances		3 793 862	3 184 023	19,15
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		1 777 696	2 314 027	-23,18
Autres charges		2 890 265	3 067 858	-5,79
Total des Charges d'exploitation		587 931 250	598 667 807	-1,79
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 738 453	17 309 441	25,59
Produits financiers	Note 13			
Produits financiers de participation		14 476 918	17 025 757	-14,97
Autres intérêts et produits assimilés		34 314	265 743	-87,09
Reprises financières aux amortissements et provisions		0	0	
Différences positives de change		19 189	8 547	124,51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	
Total des Produits financiers		14 530 421	17 300 047	-16,01
Charges financières	Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions		173 000	590 000	-70,68
Intérêts et charges assimilés		604 328	757 981	-20,27
Différences négatives de change		36 669	4 650	688,58
Total des Charges financières		813 997	1 352 631	-39,82
RESULTAT FINANCIER		13 716 424	15 947 416	-13,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		35 454 877	33 256 858	6,61
Produits exceptionnels	Note 14			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		642 498	829 236	-22,52
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 033 621	1 171 691	414,95
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		3 193 302	3 242 446	-1,52
Total des Produits exceptionnels		9 869 421	5 243 373	88,23
Charges exceptionnelles	Note 14			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 059 804	560 388	89,12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 845 554	1 298 552	273,15
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 184 312	5 334 724	-2,82
Total des Charges exceptionnelles		11 089 670	7 193 664	54,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 220 249	-1 950 291	-37,43
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		1 714 557	1 172 237	46,26
Impôts sur les bénéfices	Note 15	7 129 273	5 396 281	32,11
Total des produits		634 069 545	638 520 668	-0,70
Total des charges		608 678 747	613 782 620	-0,83
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		25 390 798	24 738 048	2,64

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		% de variation	
	2020	2019		
Ventes de marchandises	566 318 147	576 072 342	-1,69	
- Coût d'achat des marchandises	431 906 513	438 329 348	-1,47	
MARGE COMMERCIALE	134 411 634	137 742 995	-2,42	
Production vendue	31 597 679	27 188 819	16,22	
Production stockée	0	0		
Production immobilisée	24 281	36 313	-33,13	
Production de l'exercice	31 621 960	27 225 131	16,15	
Production + Ventes	597 940 107	603 297 474	-0,89	
- Coût d'achat des marchandises	431 906 513	438 329 348	-1,47	
- Consommation en provenance de tiers	50 648 312	55 102 012	-8,08	
VALEUR AJOUTEE	115 385 282	109 866 115	5,02	
+ Subventions d'exploitation	0	748		
- Impôts et taxes	8 411 615	7 683 243	9,48	
- Charges de personnel	71 300 300	72 517 398	-1,68	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 673 367	29 666 222	20,25	
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	7 461 098	8 419 934	-11,39	
+ Autres produits	4 268 498	4 259 093	0,22	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 774 243	21 967 949	3,67	
- Autres charges	2 890 265	3 067 858	-5,79	
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 738 455	17 309 441	25,59	
+ Produits financiers	14 530 421	17 300 047	-16,01	
- Charges financières	813 997	1 352 631	-39,82	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	35 454 879	33 256 857	6,61	
	% sur ventes	6,26	5,77	8,49
+ Produits exceptionnels	9 869 421	5 243 373	88,23	
- Charges exceptionnelles	11 089 670	7 193 664	54,16	
Résultat exceptionnel	-1 220 249	-1 950 291	-37,43	
- Participation des salariés	1 714 557	1 172 237	46,26	
- Impôt sur les bénéfices	7 129 273	5 396 281	32,11	
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 390 800	24 738 048	2,64	
Produits de cessions d'éléments d'actif	5 977 453	1 105 294	440,80	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	4 739 160	1 293 815	266,29	
Plus ou moins values sur cessions	1 238 293	-188 521	-7,57	

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2020	2019
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	25 390 800	24 738 048
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 250 841	20 563 057
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-4 072 739	-4 087 423
Plus et moins values de cession	-1 238 294	188 224
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	39 326 941	41 398 239
Variation des frais financiers	2 982	-24 721
Variation des stocks	-2 026 874	3 081 359
Variation des créances clients et autres créances	-8 119 100	5 425 911
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	16 623 930	-499 562
Variation du besoin en fonds de roulement	6 480 938	7 982 987
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	45 807 879	49 381 226
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 527 840	-18 327 770
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 971 468	1 075 369
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-2 744 250	-4 519 000
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	397 926	-5 283 897
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-6 902 696	-27 055 298
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-54 963 313	-8 621 265
Dividendes sur actions auto détenues	183 015	
Souscription d'emprunts	74 152 000	35 035 664
Remboursement des emprunts	-20 646 566	-40 300 217
Mouvements des autres dettes et créances		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 274 864	-13 885 818
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	37 630 319	8 440 110
Trésorerie nette à l'ouverture	50 203 169	41 901 618
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	0	34 137
Trésorerie nette à la clôture	87 457 458	50 203 169

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2018	3 458 084	3 458	42 563	217 294	22 316	23 362	308 993
Affectation du résultat 2018				22 316	-22 316		0
Résultat de l'exercice 2019					24 738		24 738
Dividendes versés				-8 624			-8 624
Dividendes sur actions propres				2			2
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						2 238	2 238
Au 31 décembre 2019	3 458 084	3 458	42 563	230 988	24 738	25 596	327 343
Affectation du résultat 2019				24 738	-24 738		0
Résultat de l'exercice 2020					25 391		25 391
Dividendes versés				-55 329			-55 329
Dividendes sur actions propres				183			183
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 905	1 905
Au 31 décembre 2020	3 458 084	3 458	42 563	200 580	25 391	27 497	299 489

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits marquants de l'exercice

- Souscription à l'augmentation de capital le 30 avril 2020 de la société M + MATÉRIAUX pour un montant de 10 000 K€ correspondant à l'émission de 12 779 actions nouvelles ; pour mémoire, SAMSE détient 100 % de cette filiale.
- Acquisition de 0,74 % de CHRISTAUD le 23 novembre 2020 pour un montant de 221 K€ portant la détention à 90,54 % du capital de la société.
- Acquisition de 0,01 % le 5 novembre 2020 de LA BOITE A OUTILS pour un montant de 20 K€ portant la détention à 99,81 % du capital de la société.
- Les filiales suivantes sont sorties du périmètre d'intégration fiscale sur l'exercice 2020 : MAURIS BOIS, SAS RENE DE VEYLE, ETS PIERRE HENRY ET FILS, SCIERIES ET SECHOIRS DU DAUPHINE, SOCIETE DAUPHINOISE DE TRANSPORT ET D'AFFRETEMENT, SCIERIE JOURDAN.
- La pandémie Covid-19 a engendré sur le 1^{er} semestre 2020 des impacts significatifs sur l'activité de la société notamment avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution. Le second semestre 2020 marque le pas avec un retour à une activité proche de la normale. Les principaux impacts sur les comptes clos au 31/12/2020 qui découlent de cette crise sont les suivants :
 - Charges de personnel : la société a perçu des indemnités au titre du chômage partiel pour 1 799 K€. Conformément aux préconisations de l'ANC ces indemnités viennent minorer le poste charges de personnel. A noter que les sommes perçues depuis le 1^{er} juillet 2020 sont non significatives.
- Dettes : des reports d'échéances de dettes sociales et bancaires (emprunts bancaires) ont été obtenus au cours de l'année 2020. Au 31 décembre 2020, les reports des dettes sociales sont apurés (report et étalement sur le second semestre 2020) et les reports des emprunts s'élèvent à 18 423 K€ pour les dettes financières (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés).
- Dotations aux provisions : compte tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. En raison d'un risque important de défaillance de nombreux clients dans les mois à venir des dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes de la société au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés. A ce titre, le coût lié au risque client augmente de 866 K€ au 31 décembre 2020 par rapport à 2019, cet impact est constaté dans les «dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat.
- En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	10 961	3	15 933	285	28 529
Incidence TUP							
Augmentations/Acquisitions					643	300	943
Diminutions/Sorties							0
Diminutions - En cours affectés					243	(243)	0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	225	1 122	10 961	3	16 819	342	29 472
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	5 665	0	14 489	0	20 617
Dotations			70		853		923
Sorties							0
à la clôture de l'exercice	178	285	5 735	0	15 342	0	21 540
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	5 296	3	1 444	285	7 912
à la clôture de l'exercice	47	837	5 226	3	1 477	342	7 932

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acom ptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	60 753	77 981	24 089	72 899	8 800	244 522
Incidence TUP						
Augmentations/Acquisitions	235	2 367	1 462	2 838	2 387	9 289
Diminutions/Sorties	-3 660	-3 152	-680	-2 824		-10 316
Diminutions - En cours affectés	1 560	584	374	2 635	-5 153	0
Diminutions - En cours annulés					-802	-802
à la clôture de l'exercice	58 888	77 780	25 245	75 548	5 232	242 693
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	25 833	53 158	13 262	49 491	—	141 744
Incidence TUP						
Dotations	1 141	2 975	2 072	5 601		11 789
Sorties	-857	-1 524	-608	-2 661		-5 650
à la clôture de l'exercice	26 117	54 609	14 726	52 431	—	147 883
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	34 918	24 823	10 827	23 409	8 800	102 777
à la clôture de l'exercice	32 771	24 823	10 826	23 409	5 232	97 061

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

– terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
– toiture	20 ans
– second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
– enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

– matériels de transports	8 ans
– chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
– matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
– matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
– matériels informatiques	3 ans
– mobilier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Cette année une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 70 K€ relative au fonds de commerce de Cluses.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1 - Mouvement des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total		
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	198 040	19 359	11 699	229 098		
Augmentations/Acquisitions	10 242	2 645	99	12 986		
Diminutions/Cessions	-1	-10 623	-11	-10 635		
à la clôture de l'exercice	208 281	11 381	11 787	231 449		
DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	1 621	350	0	1 971		
Dotations	173			173		
Reprises utilisées				0		
à la clôture de l'exercice	1 794	350	0	2 144		
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	196 419	19 009	11 699	227 127		
à la clôture de l'exercice	206 487	11 031	11 787	229 305		
	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	11 381	11 788	23 169	22 816		353

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 384 K€
- des prêts au personnel pour 3 K€
- des autres titres pour 69 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€.

En 2020, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation tout comme en 2019.

3.2 - Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Diminution de capital ou cessions (K€)
M+ MATERIAUX	12 779	10 000	
LA BOITE A OUTILS	118	20	
CHRISTAUD	1 989	221	
MATERIAUX SIMC	45		1
Total		10 241	1

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dotation pour dépréciation pour un total de 173 K€ sur les titres de LEADER CARRELAGES.

Aucune reprise de dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2020.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1 - Variation des stocks de marchandises

Montant en K€	2020			2019			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	88 735	4 755	83 980	86 129	4 176	81 953	2 027
Total	88 735	4 755	83 980	86 129	4 176	81 953	2 027

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2 - Variation de dépréciation des stocks

Montant en K€	Au 01/01/2020	Dotations	Reprises		Au 31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées	
	4 176	4 736	-4 157		4 755
Total	4 176	4 736	-4 157	0	4 755

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

5.1 - Créances clients et autres créances

Montant en K€	2020			2019			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	107 050	12 367	94 683	103 133	10 432	92 700	1 983
Autres créances (*)	91 885	974	90 911	82 209	784	81 425	9 486
Total	198 935	13 341	185 594	185 320	11 216	174 104	11 469

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la Société.

A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2 - Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	Au 01/01/20	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/20
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	10 432	3 541	—	567	1 039	12 367
Total	10 432	3 541	—	567	1 039	12 367

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de trois mois.

A ce titre, une reprise complémentaire (56 K€) a été enregistrée dans les comptes et considérée comme non déductible de l'impôt.

Compte tenu du contexte économique incertain, une dotation complémentaire de 1 891 K€ a été enregistrée et considérée comme non déductible de l'impôt.

5.3 - Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2020	2019	2020	2019
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	35	30		
Comptes à terme	20 800	18 800		
Actions propres	1 197	936		
Disponibilités	65 527	32 761		
Total	87 560	52 528	1	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 1 197 K€ et représentent 12 114 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice.

La valeur d'inventaire (cours de l'action au 31 décembre 2020) de ces actions au 31 décembre 2020 représente un montant de 1 829 K€.

Pour mémoire, confère le tableau de flux de trésorerie en page 235.

5.4 - Trésorerie nette

en K€	2020	2019
Disponibilités et équivalents de trésorerie	87 559	52 528
Concours bancaires courants	-71	-2 807
Total	87 488	49 721

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).

Au 31 décembre 2020, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 1 788 K€ au 31 décembre 2020 et correspondent à des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an.

Note 7 - Capital social

	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
Nombre d'actions de la société en circulation	3 458 084	12 114	3 445 970

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

7.1 - Évolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2017	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2018	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2019	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2020	1,00		3 458 084		3 458

7.2 - Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	241	0	241	

(1) Pour mémoire.

7.3 - Variation des provisions réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	Au 01/01/20	TUP	Dotations	Reprises		Au 31/12/20
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	25 523		4 811	-2 906		27 428
Provision spéciale de réévaluation	0					0
Total	25 523	0	4 811	-2 906	0	27 428

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/20	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/20
				Utilisées	Non utilisée	
Provisions pour risques et charges (1)	1 310	573		-451		1 432
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 896	960		-641		7 215
Provision pour médailles du travail	1 025	141		-123		1 043
Provision pour impôts	0					0
Total	9 231	1 674		-1 215	0	9 690

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	787
Provisions Indemnités transactionnelles	2
Provisions pour risques	603
Litiges clients	33
Indemnité d'occupation précaire	7
Total	1 432

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1 - Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 7 215 K€ au 31 décembre 2020.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

– Paramètres économiques :

	Cadres	Non cadres
	Taux constants	
Augmentation annuelle des salaires : (pourcentages identiques depuis 2008)	2 %	2 %

– Paramètres sociaux :

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	15,00 %
21 - 25 ans	0,00 %	18,00 %
26 - 30 ans	6,00 %	13,00 %
31 - 35 ans	10,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	8,00 %
46 - 50 ans	3,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

– Paramètres techniques :

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2019.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2020.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2020 est de 0,33 % (0,62 % en 2019).

La société n'a pas couvert en 2020 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 960 K€ et la reprise s'élève à 641 K€.

8.2 - Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la remise des médailles du travail proprement dites et leurs gratifications correspondantes.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les paramètres suivants :

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres techniques

Il est déterminé un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2019.

Il est déterminé un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge en fonction du taux de turnover annuel suivant :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	15,00 %
21 - 25 ans	0,00 %	18,00 %
26 - 30 ans	6,00 %	13,00 %
31 - 35 ans	10,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	8,00 %
46 - 50 ans	3,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 044 K€ au 31 décembre 2020.

La dotation de l'exercice s'élève à 141 K€ et la reprise s'élève à 123 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2019
	2020	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	113 994	33 502	69 079	11 413	94 417
Intérêts courus sur emprunts	51	51			48
Concours bancaires	71	71			2 807
Intérêts courus sur concours bancaires	21	21			18
Dépôts et cautionnements reçus	8	8			13
Fonds de participation des salariés	—				—
Intérêts courus non échus	—				—
Dettes rattachées à des participations	50 306	50 306			16 374
Total	164 451	83 959	69 079	11 413	113 676

9.1 - Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	Au 01/01/20	TUP	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/20
Emprunts	94 417		38 000	18 423	113 994
Intérêts courus sur emprunts	48		51	48	51
Concours bancaires courants	2 807		71	2 807	71
Intérêts courus sur concours bancaires	18		3		21
Dépôts et cautionnements reçus	13			5	8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	16 373		36 152	2 219	50 306
Total	113 676	0	74 277	23 502	164 451

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour l'exercice 2020.

9.2 - Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2020	2019
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	113 994	94 417
Intérêts courus sur emprunts	51	48
Concours bancaires courants (découverts et spots)	71	2 807
Dettes bancaires et assimilées	114 116	97 273
Dettes rattachées à des participations	50 306	16 373
Divers	29	31
Dettes financières diverses	50 335	16 404
Total	164 451	113 677

9.3 - Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2020	Incidence TUP	Etat des échéances			2019	Impact sur le besoin en fonds de roulement
			à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	491		491			404	87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 615		94 615			84 551	10 064
Dettes fiscales et sociales	34 067		34 067			31 609	2 458
Dettes sur immobilisations	831		831			1 142	-311
Autres dettes	90 256		90 256			83 937	6 319
Total	220 260	0	220 260	0	0	201 643	18 617

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (montant nul au 31 décembre 2020).

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2020		2020
Produits à recevoir		Charges à payer	
<i>Clients</i>		<i>Fournisseurs</i>	
Factures à établir Clients	12 240	Factures non parvenues	17 871
<i>Fournisseurs</i>		<i>Clients</i>	
Avoirs à recevoir	2 005	Avoirs Clients à établir	79 091
<i>Autres Créances</i>		<i>Autres Dettes</i>	
Autres créances	874	Dettes fiscales et sociales à payer	11 965
		Autres dettes	1 151
Total	15 119	Total	110 078

Confère détail des CPV-PSD

Note 12 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2020	2019	% de variation
Ventes nettes de marchandises	566 318	576 072	-1,69
Camionnages sur ventes	4 469	4 570	-2,21
Prestations de services	8 245	5 574	47,92
Assistances diverses	17 655	15 801	11,73
Commissions et courtages	420	400	5,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	808	843	-4,15
Total	597 915	603 261	-0,89

Note 13 - Charges et produits financiers

en K€	2020	2019
CHARGES	814	1 353
Dotations Immobilisations financières	173	590
Intérêts des emprunts	487	600
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	82	52
Intérêts bancaires	13	65
Escomptes accordés	23	41
Charges diverses	0	0
Pertes de change	36	5
PRODUITS	14 530	17 300
Revenus des participations	14 305	16 787
Revenus des créances rattachées à des participations	172	238
Revenus des placements et produits divers	34	266
Reprises dépréciations financières (*)	0	0
Gain de change	19	9
Produit net sur cessions	0	0

Note 14 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2020	2019
CHARGES	11 090	7 194
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	—	176
Régularisations fournisseurs	239	88
Régularisations diverses	819	297
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 739	1 266
Immobilisations financières	1	27
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	106	5
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 811	4 854
Dotations aux autres provisions	375	480
PRODUITS	9 869	5 243
Régularisations clients	79	46
Dégrèvement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	245	108
Régularisations diverses	318	674
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 971	1 075
Immobilisations financières	6	30
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	53	63
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 906	2 620
Reprises de provisions et transferts de charges	287	623

Fin décembre 2020, SAMSE a effectué une opération de cession-bail pour 3 ensembles immobiliers. Le produit total des cessions s'est élevé à 5 642 K€ et une plus-value brute avant impôts de 1 121 K€ a ainsi été comptabilisée.

Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	35 455	8 444	27 011
Résultat exceptionnel	-1 220	-391	-829
Participation des salariés	-1 715	-924	-791
Total	32 520	7 129	25 391

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 32,02 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de

l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 28 % pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et à 31 % au-delà.

Au 31 décembre 2020, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

15.2 - Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, LE COMPTOIR, REMAT, REMAT SERVICES, DEGUERRY SAMSE et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2020 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 1 715 K€ (contre 1 172 K€ en 2019).

15.3 - Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)		2020
Résultat de l'exercice		25 391
Impôt sur les bénéfices		7 129
Résultat avant impôt		32 520
Variation nette des provisions réglementées		1 904
Amortissements dérogatoires	1 904	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		34 424
(avant impôt)		

15.4 - Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	27 428	6 857 (2)
TOTAL	27 428	6 857
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	5 596	1 590 (1)
Participation des salariés	1 715	487 (1)
Indemnités Fin Carrière	960	240 (2)
Autres	4 145	1 178 (1)
TOTAL	12 416	3 495

(1) Impôt calculé au taux de 28,42 %. S'agissant de différences temporaires, l'accroissement et les allègements seront constatés en 2019, la baisse progressive de l'IS n'a donc pas d'impact.

(2) Impôt calculé au taux de 25 %.

Note 16 - Effectifs

	2020	2019
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 556	1 573
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	904	932
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	389	393
Cadres	263	248
	1 556	1 573

Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					1 960
	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Obligations contractuelles					
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	0				
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	361		361		
Locations véhicules	1 252	546	706		
Emprunts	0				
TOTAL	1 613	546	1 067	0	
Engagements reçus					0
Compromis de vente immobilière					0
Ligne de crédit reçue et non utilisée					0
OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE					

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2020 un montant de 8 500 K€.

L'exposition aux taux variables a diminué : la dette à taux variable est passée de 11 969 K€ à 8 500 K€.

La totalité des contrats de SWAPS est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieure à 1 % augmenté de la marge.

La dette est couverte à hauteur de 2 143 K€ soit 25 % de la dette à taux variable contre 3 821 K€ au 31 décembre 2019.

Note 18 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Transmission universelle de patrimoine de la société REMAT vers SAMSE effective au 1^{er} Janvier 2021.
- Transmission universelle de patrimoine de la société DEGUERRY SAMSE vers SAMSE effective au 1^{er} Janvier 2021.
- Transmission universelle de patrimoine de la société LEADER CARRELAGES vers SAMSE effective au 1^{er} Janvier 2021.
- Le contexte sanitaire actuel n'a pas d'impact significatif sur les comptes du premier trimestre 2021.

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 20 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante:

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 15 929 198,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 77,3 % de SAMSE

N° Siren : 345 287 734

Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2020		31/12/2019	
	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
SAS DORAS	32 788	32 788	56 933	56 933
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SAS M + MATERIAUX	78 571	65 792	44 891	34 891
SAS LA BOITE A OUTILS	673 597	672 231	17 773	17 753
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	20 016	16 021	13 610	13 610
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	218 205	216 416	2 507	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	1 000	1 000	2 179	2 179
SAS BTP DISTRIBUTION	5 944	5 944	3 862	3 862
SARL SUD APPRO	93 660	73 660	970	970
SAS FOREZ MAT	0	0	0	0
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SCI H2O IM MO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	70 860	70 860	1 139	1 140
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 410	1 410
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE	28 500	28 500	2 052	2 052
SAS MAT APPRO	9 750	9 750	98	98
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		208 283	198 043
	Dépréciations constatées		1 794	1 031
	Total de la valeur au bilan		206 489	197 012
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
ACTIONS PROPRES	12 114	9 793		
Total des valeurs brutes			1 197	936
Dépréciations constatées			0	0
Total de la valeur au bilan	12 114	9 793	1 197	936

Note 22 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable ls titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SAS DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	55 261	99,98	56 934	56 934			204 899	1 688	1 908	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	30 275	100,00	29 807	29 807			75 062	3 042	1 205	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	23 571	37 645	100,00	44 891	44 891	—		215 902	4 253		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	79 531	99,81 %	17 773	17 773			302 465	16 161	2 429	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	7 850	100,00	12 830	12 830	—		47 483	2 470	—	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	21 337	100,00	13 610	13 610			20	375	265	année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	1 770	100,00	2 725	2 335			5 522	(669)	81	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F. Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	13 824	90,54%	2 507	2 507	331		30 776	2 019	556	année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	984	100,00	2 179	1 661			2 627	(147)		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	794	12 900	74,91	3 862	3 862	1 000		54 417	2 159	150	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	(227)	100,00	970	614	358		9 604	26		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	2 484	77,50	389	389	—		6 812	552	—	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	63	96,00	295	295	5		61	61		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	22	100,00	214	214	236		49	23		année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	179	100,00	183	183	—		953	49		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	91	99,00	3	3	146		64	62		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	184	99,00	2	2			74	74		année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	105	100,00	1	1	1 113		397	60		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	0,1	318	90,00	1	1	184		75	290		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	537	60,00	1	1	250		160	60		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	2 116	60,00	1	1			571	211		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	15	210	100	129	129	—		—	190		année civile
SAS DEGUERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	456	2 500	100	2 052	2 052			5 602	340		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 788	75,00	1 411	1 411			13 238	976	—	année civile

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	24 719	33,99	12 764	12 764			31 685	2 481	2 417	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 619	32 824	44,57	1 140	1 140			152 204	3 313	0	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 805	25,00	938	658			13 126	451		année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	2 685	50,00	250	250	900		17 505	622		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	-635	50,00	250	0	519		3 452	135		année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	278	100,00	98	98	647		5 638	43		année civile
SAS MC DISTRIBUTION 203, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	70	286	25,00	18	18			9 090	279	0	année civile

Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	597 915 825,79	603 261 161,08	576 193 541,70	550 057 056,76	500 523 537,05
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	52 116 361,13	48 196 557,94	38 887 683,62	40 582 121,43	63 197 925,01
Impôts sur les bénéfices	7 129 273,00	5 396 280,56	4 896 306,34	6 179 713,67	5 342 252,73
Participation des salariés	1 714 557,00	1 172 237,05	961 861,35	948 071,21	755 420,60
Dot. nettes amortissements et provisions	17 881 731,60	16 889 992,33	10 713 394,34	11 797 407,44	11 450 330,91
Résultat net	25 390 799,53	24 738 048,00	22 316 121,59	21 656 929,11	45 649 920,77
Résultat distribué	25 390 799,53	24 738 048,00	8 645 210,00	8 645 210,00	7 607 784,80
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	12,51	12,04	9,55	9,67	16,51
Résultat net par action	7,34	7,15	6,45	6,26	13,20
Dividende attribué	8,00	8,00	2,50	2,50	2,20
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 556	1 573	1 505	1 455	1 429
Masse salariale	51 315 816,56	52 495 585,80	48 406 202,38	48 245 874,61	45 357 212,69
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 611 399,76	19 502 448,23	19 045 570,52	18 576 837,48	17 911 603,09

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des actifs incorporels non amortissables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,3, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités de la note 2bis de l'annexe des comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel et du fait que la valeur recouvrable des actifs et les éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, sont par nature dépendants d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ; • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme), en lien avec l'environnement économique ; • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; • par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 217,5 et représentent 31,3 % de bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; • comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; • analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; • rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 84 et représentent 12,1 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à M€ 94,7 et représentent 13,6 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, la société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes de la société au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; • l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, la société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et le cas échéant nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet ODICEO était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

5 – Informations complémentaires

5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	267
5.2	Attestation du responsable	267
5.3	Informations historiques sur les exercices 2018 et 2019	268
5.4	Responsables du contrôle des comptes	268
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	269
5.6	Responsable de l'information financière	269

5.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Olivier Malfait

Président Directeur Général de la société

5.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 20 avril 2021

Olivier Malfait

Président Directeur Général de la société

5.3 Informations historiques sur les exercices 2018 et 2019

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document de Référence 2018, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2019, sous le numéro de dépôt D.19-0403, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2018 figurant au chapitre 3 de ce Document de Référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2019, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2020, sous le numéro de dépôt D.20-0399, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2019 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Odicéo

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Dave Molliex.

Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat).
Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Laurent Jouffre

115, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Ernst & Young et Autres

1/2 Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Pascal Rhoumy.

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Auditex

11 Allée de l'Arche
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

	ODICEO				ERNST & YOUNG				Autres			
	2020		2019		2020		2019		2020		2019	
	Montant (HT)	%										
<i>(en milliers d'euros)</i>												
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	131 708 €	21 %	163 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %
– Emetteur	103 992 €	56 %	103 992 €	55 %	81 708 €	44 %	85 682 €	45 %				
– Filiales intégrées globalement	171 780 €	38 %	277 393 €	53 %	50 000 €	11 %	77 802 €	15 %	230 253 €	51 %	167 165 €	32 %
Services autres que la certification des					1 750 €	100 %	1 000 €	100 %				
– Emetteur					1 250 €	71 %	1 000 €	100 %				
– Filiales intégrées globalement					500 €	29 %						
SOUS-TOTAL AUDIT	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	133 458 €	21 %	164 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	275 772 €	43 %	381 385 €	54 %	133 458 €	21 %	164 484 €	23 %	230 253 €	36 %	167 165 €	23 %

5.6 Responsable de l'information financière

Laurent Chamero

Directeur Général et Financier
 SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble
 Tél : 04 76 85 78 00

6 – Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021

6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	271
6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	273
6.3	Résolutions	286

6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 25 390 799,53 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 124 620 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 49 845 372 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 47 356 182 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 23 juin 2021 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2020, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

du bénéfice de l'exercice de	25 390 799,53 €
du report à nouveau de	15 770 812,85 €
s'élève à	41 161 612,38 €

Un dividende de 27 664 672,00 € sera versé et le solde du bénéfice distribuable sera affecté à hauteur de 7 664 672,00 € au poste «réserves facultatives» et à concurrence de 5 832 268,38 € au poste «autres réserves».

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50€
2018	2,50 €
2019	8,00 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolutions 5 et 6 – Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que depuis la modification du mode de gestion et d'administration de notre société décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Conformément à l'article 13 des statuts, par exception et pour la première période de trois ans, il doit être procédé à un renouvellement par tiers, tous les ans et par tirage au sort, pour les deux premières périodes de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement des administrateurs. Lors de sa séance du 4 mars 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, et après tirage au sort, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement des mandats de Stéphanie Paix en qualité d'administratrice indépendante et de DUMONT INVESTISSEMENT, administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolutions 7 et 8 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2020 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 9 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 10 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 220 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs

finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 11^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 11 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 12 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **AVEC LA SOCIETE BME FRANCE**

Personne concernée

- DUMONT INVESTISSEMENT, Actionnaire détenant plus de 10 % de votre société et Administrateur de votre société.

1° Contrat de mandat de négociation

En date du 18 décembre 2014, votre société et la société BME FRANCE (anciennement CRH FRANCE DISTRIBUTION) ont conclu un premier contrat de mandat de négociation des ristournes de fin d'année (RFA) optimisées auprès de fournisseurs communs. Par avenant en date du 2 mars 2020, les parties ont convenu d'un commun accord de mettre un terme à ce premier contrat avec effet au 31 décembre 2019, sans préjudice des RFA optimisées négociées par votre société au nom et pour le compte de BME FRANCE au cours de l'exercice 2019 pour l'exercice 2020.

Les Parties ont souhaité poursuivre leur partenariat à partir du 1^{er} janvier 2020 sur la base d'un nouveau contrat de mandat de négociation. Ce nouveau contrat prend effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée déterminée dont le

terme est fixé au 31 décembre 2023 (les dernières RFA négociées étant celles applicables pour l'année 2023), sauf prolongation décidée par les Parties ou résiliation anticipée.

En contrepartie des prestations, la société BME FRANCE s'engage à verser annuellement à votre société la somme forfaitaire de 420 000 euros hors taxes. Cette rémunération peut néanmoins être indexée en fonction de l'évolution dans le temps du chiffre d'affaires annuel consolidé hors taxes que réalise BME au titre de ses ventes en France.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à votre société de bénéficier de conditions d'achat optimisées auprès des fournisseurs en contrepartie d'engagements spécifiques et équilibrés, communs entre votre société et la société BME FRANCE.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 420 000 euros hors taxes.

2° Convention logistique

Votre société et la société BME FRANCE ont conclu le 2 mars 2020 un avenant n°1 à la convention logistique signée le 28 février 2018 ayant pour objet de définir les conditions et modalités d'approvisionnement des agences des distributeurs RABONI IDF, RABONI NORMANDIE et BUSCA par le prestataire SAMSE.

Cet avenant modifie la durée et les conditions de résiliation de la convention logistique. La durée est dorénavant de 6 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023, avec au-delà une tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Le Prestataire dispose de la faculté de dénoncer la convention à l'échéance moyennant un préavis de douze mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Le distributeur dispose seul de la faculté de dénoncer la convention à tout moment moyennant un préavis de douze mois.

Cet avenant redéfinit également les modalités de refacturation des surcoûts logistiques occasionnés par des commandes du distributeur au prestataire inférieures au taux de remplissage minimum par camion. Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le prestataire adressera au distributeur un décompte annuel détaillant, sur la base de décomptes mensuels, l'intégralité des surcoûts logistiques supportés par le prestataire au titre de l'année précédente. Sur la base de ce décompte annuel, les parties conviendront de bonne foi du montant de la pénalité qui incombera au distributeur au titre des surcoûts logistiques supportés sur l'année concernée, cette pénalité étant à acquitter au plus tard le 30 mars de l'année considérée.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à votre société d'optimiser l'exploitation de son outil logistique et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

3° Maintien de participation au capital de MCD

Votre société s'est engagée auprès de la société BME FRANCE, par un courrier en date du 2 mars 2020, à conserver sa participation au capital de MCD au moins jusqu'au 31 décembre 2023.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à votre société de pérenniser les avantages obtenus au titre de son adhésion au sein du Groupe MCD.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

- AVEC LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS.

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS sont facturées de la manière suivante :

- 0,30 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Dans le cadre de l'évolution des besoins informatiques de la société LA BOITE A OUTILS, votre société a développé de nouvelles infrastructures informatiques pour l'exploitation de la société LA BOITE A OUTILS.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 2 132 311 euros hors taxes.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

Personne concernée

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE.

Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité et permet une transaction rapide lorsque les salariés souhaitent vendre.
- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

À compter du 1^{er} janvier 2007, il a été convenu de modifier par avenant la rémunération et de porter la commission forfaitaire à un montant annuel de 20 000 euros hors taxes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société RENE DE VEYLE a facturé à votre société une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Président Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et Vice-président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Madame Martine VILLARINO, Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, Administrateur votre société et membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

1° Convention de trésorerie

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales du Groupe SAMSE en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1^{er} juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 255 euros à votre société et votre société a facturé 0 euro à la société DUMONT INVESTISSEMENT en rémunération des prêts accordés.

2° Location de bureaux

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 32 639 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

3° Convention de gestion et de direction du Groupe DUMONT INVESTISSEMENT

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 300 386 euros hors taxes.

- **AVEC LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

Personne concernée

Lien de détention indirecte entre votre société et le Groupe PLATTARD NEGOCE.

Convention de prestations de services

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et le Groupe PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du Groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi, en contrepartie des prestations fournies, il est facturé les éléments suivants :

Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :

- 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT).
- Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé Hors Taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal à 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5 % et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 058 723 euros hors taxes.

Rémunération de la logistique :

Les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes du Groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2020, 153 276 euros ont été facturés par votre société au Groupe PLATTARD NEGOCE.

• **CONVENTIONS D'ASSISTANCE ET INFORMATIQUE**

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de MAURIS BOIS jusqu'au 14 mai 2020	MAURIS BOIS	1,70 % des ventes hors taxes	757 134
Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Direction de MAURIS BOIS jusqu'au 14 mai 2020			
Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de MAURIS BOIS			

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Président du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p>	BTP DISTRIBUTION*	0,70 % des ventes hors taxes	302 259
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p>	DEGUERRY SAMSE	1,50 % du chiffre d'affaires hors taxes	81 091
<p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE</p>	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
<p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Gérant de EPPS</p>	EPPS	2 % des ventes hors taxes	7 919
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de REMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de REMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de REMAT</p>	REMAT	1,30 % du chiffre d'affaires hors taxes	69 150
<p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de TARARE MATERIAUX</p>	TARARE MATERIAUX*	2 % des achats hors taxes	38 839

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p>	ZANON TRANSPORTS*	1,60 % du chiffre d'affaires hors taxes	169 411
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p>	DORAS*	0,18 % des ventes hors taxes budgétées	317 000
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC</p> <p>Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC</p>	MATERIAUX SIMC	0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro) 1 % des ventes hors taxes (LS pro)	791 970
Lien de détention avec BLANC MATERIAUX	BLANC MATERIAUX *	2 % du chiffre d'affaires hors taxes	106 625
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX.</p>	M+ MATERIAUX*	0,40 % des marchandises hors taxes	677 266

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX.</p>	M+ MATERIAUX	<p>Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes :</p> <p>De 0 à 50 000 K€ : 0,30 %</p> <p>De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0,20 %</p> <p>Au-delà de 100 000 K€ : 0,10 %</p>	361 272
Lien de détention avec MAT APPRO	MAT APPRO	1 % des ventes hors taxes	55 804
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p>	LEADER CARRELAGES	0,3 % des ventes de marchandises hors taxes	7 514
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p>	BILLMAT*	0,70 % des ventes hors taxes	91 951
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p>	BILLMAT	0,30 % des ventes hors taxes	49 259

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

• **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Convention d'assistance, de service et de fournitures

Une convention d'assistance entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a été signée. Il a été convenu que votre société effectue des prestations d'assistance pour lesquelles à compter du 1^{er} janvier 2020, la rémunération est fixée à 1,50 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes.

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 469 681 euros hors taxes.

• **AVEC LA SOCIETE LE COMPTOIR**

Personne concernée

Lien de détention indirecte entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et LE COMPTOIR.

1° Convention d'assistance et de services

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR l'assistance et les services suivants :

- Comptabilité générale et analytique
- Assistance juridique, fiscale et sociale
- Assistance en gestion de trésorerie

En contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société LE COMPTOIR à hauteur de 1,20 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 23 221 euros hors taxes.

2° Convention de prestations informatiques

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR certaines prestations d'assistance et de maintenance à caractère permanent ou temporaire, en informatique, dans le cadre de la mise à disposition par votre société des logiciels et services ci-après, à savoir :

- Infrastructure informatique : réseaux, accès aux serveurs
- Référencement : Sésam – Négo achats
- Gestion commerciale : Bravo – Décisionnel
- Environnement finances : Oracle – Etafi
- Environnement RH : Peoplenet

En contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société LE COMPTOIR à hauteur de 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 9 676 euros hors taxes.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale le 25 juin 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 avril 2020.

- **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX.

Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures

À compter du 1^{er} janvier 2020, en contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société CELESTIN MATERIAUX à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées par la société CELESTIN MATERIAUX.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services par votre société s'élève à 452 778 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CHRISTAUD**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Directeur Général Délégué de CHRISTAUD ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur de CHRISTAUD ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant permanent de votre société, Directeur Général Délégué de CHRISTAUD jusqu'au 13 mai 2020 ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Administrateur de CHRISTAUD.

Avenant à la Convention d'assistance et informatique

À compter du 1^{er} janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD sont facturées à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 442 881 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LEADER CARRELAGES**

Personne concernée

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES.

Avenant à la Convention de prestations de services

À compter du 1^{er} janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LEADER CARRELAGES sont facturées de la manière suivante :

- 1,70 % des ventes Négoce hors taxes hors Pose
- 0,30 % des ventes Pose hors taxes

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 29 830 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LOIRE MATERIAUX**

Personne concernée

Lien de détention indirecte entre votre société et LOIRE MATERIAUX.

Convention d'assistance, de service et de fournitures

A compter du 1^{er} janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LOIRE MATERIAUX sont facturées à hauteur de 0,70 % des ventes hors taxes.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 70 973 euros hors taxes.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale du 18 mai 2021 (Onzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par
Dave MOLLIEUX

6.3 Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 25 390 799,53 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 124 620 € et qui ont donné lieu à une imposition de 38 632 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

– Bénéfice de l'exercice	25 390 799,53 €
– Report à nouveau	15 770 812,85 €
Soit un bénéfice distribuable de	41 161 612,38 €
– A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
– Au poste «réserves facultatives»	7 664 672,00 €
– Au poste «autres réserves»	5 832 268,38 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des

impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 23 juin 2021.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50 €
2018	2,50 €
2019	8,00 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement de Stéphanie Paix, en qualité d'administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice indépendante de Stéphanie Paix, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sixième résolution (*Renouvellement de DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Septième résolution (*Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2020 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

Huitième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, au titre de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président Directeur Général, François Bériot et Laurent Chamero, Directeurs Généraux Délégués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

Neuvième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de

majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2020, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 12 114 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 333 694 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 220 € par action soit un montant maximal d'achat de 73 412 680 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Douzième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	290
7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	292
7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	293
7.4	Table de concordance du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	294

7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les rubriques prévues par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Sections
1. Personnes responsables, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	5.1 - 5.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	5.4 - 5.5
3. Facteurs de risques	3.4
4. Informations concernant l'émetteur	1.2 - 1.4 - 2.7
5. Investissements	3.2.3
6. Aperçu des activités	1.2
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3
7.2 Filiales importantes du Groupe	4.2 Note 22
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	4.1 Note 6.4
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	3.2.1 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
9.2 Résultat d'exploitation	4.1 - 4.2
10. Trésorerie et capitaux propres	1.6 - 2.2 - 2.6 - 3.2.2 4.1 Notes 13, 14, 17, 26, 27, 28, 35 4.2 Notes 5.3, 5.4, 17
11. Recherche et développement, brevets et licences	3.11
12. Informations sur les tendances	3,12
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres	2.2
14.2 Conflits d'intérêts	2.1.5 - 2.2.5
15. Rémunérations et avantages	2.3 - 3.5
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	2.2.2.2 - 2.2.3
17. Salarié	
17.1 Effectifs	3.6 - 4.1 Note 21 - 4.2 Note 16
17.2 Participations et stock- options	3.5 - 4.1 Note 21 - 4.2 Note 15
17.3 Accords de participation	3.5.4
18. Principaux actionnaires	1.6 - 2.1.4 - 4.1 Note 14
19. Opérations avec des apparentés	4.1 Note 34

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4.1 - 4.2
20.2 Etats financiers	3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
20.3 Vérification des informations financières	4.1 - 4.2
20.4 Date des dernières informations financières	1.6
20.5 Politique de distribution des dividendes	1.6
20.6 Procédures judiciaire et administrative	3.4
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	2.1 - 4.1 Note 14 - 4.2 Notes 5.3, 5.4
21.2 Acte constitutif et statuts	2.7
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	3.6 - 4.1 - 4.2 - 6.2
24. Documents accessibles au public	1.6
25. Informations sur les participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22

7.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

Informations de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier	Sections
1. Rapport de gestion	3
2. Comptes consolidés	4.1
3. Comptes sociaux	4.2
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux	4.1 - 4.2
5. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	5.1 - 5.2

7.3 Table de concordance du Rapport de gestion

Le tableau ci-après identifie les Sections du présent Document d'enregistrement universel qui comprend l'intégralité des éléments du rapport de gestion du Conseil d'Administration requis par les dispositions légales et réglementaires.

Éléments du rapport de gestion visés par les articles L.232-1 du Code de commerce	Sections
1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	3.2
2. Faits marquants durant l'exercice 2020	3.1
3. Résultats du Groupe en 2020	3.2.1
4. Situation de l'endettement du Groupe	3.2.2
5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers du Groupe	3.4.3
6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	3.4.1
7. Activités en matière de recherche et développement	3.11
8. Événements importants survenus depuis la clôture	3.3
9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	3.12
10. Affectation du résultat	6.3
11. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	4.2 Note 23
12. Dividendes	3.2.4
13. Dépenses non déductibles fiscalement	3.9
14. Filiales et prises de participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22
15. Actionnariat	2.1 - 3.8
16. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	2.3.2 - 3.5
17. Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.2.6
18. Rachat d'actions	2.1.8 - 2.6
19. Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou clients	3.2.4
20. Informations sociales, environnementales et sociétales (articles du Code de commerce L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-1 modifiés par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 - article 1)	3.6
21. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2

7.4 Table de concordance du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce	Sections
1. Politique de diversité appliquée aux administrateurs	2.2.2
2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	2.2.2.2
3. Limitation de pouvoirs des organes de Direction	2.2.3
4. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	2.2.2.1 - 2.2.3
5. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux	2.3
6. Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux	2.3.1 - 2.3.2
7. Dispositions du Code Middenext qui ont été écartées	2.2.1
8. Lieu où le Code Middenext peut être consulté	2.2.1
9. Modalités particulières relatives à la participation aux assemblées générales	2.5
10. Délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	2.6
12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	2.4 - 6.2





Groupe SAMSE
2, rue Raymond Pitet
38030 - Grenoble Cedex
FRANCE

groupe-samse.fr